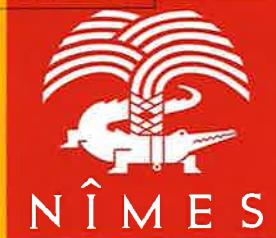


Numéro de mission en préfecture : 2024-000000000000474994-06  
Date de télétransmission : 25/11/2025  
Date de réception préfecture : 26/11/2025



# ROB

## Rapport d'Orientation Budgétaire



Ville de Nîmes  
*Conseil municipal du 15 novembre 2025*

# SOMMAIRE

## PREAMBULE

Focus Eco

Focus Collectivités Locales

## VOLET FINANCES

### I. La situation budgétaire de la ville de Nîmes :

- a. Rétrospective
- b. Analyse comparative
- c. Dette

### II. Orientations budgétaires 2025-2028

## VOLET RESSOURCES HUMAINES

### III. Les dépenses de personnel : Evaluation et projection

### IV. La traduction des orientations budgétaires dans les politiques publiques

## ANNEXE

## PREAMBULE

La préparation et le vote du budget d'une collectivité constituent un **acte fort**, qui reflète à la fois les **engagements**, les **principes** et les **orientations politiques** de l'équipe municipale en place.

Le cycle budgétaire des collectivités locales est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le **Débat d'orientation budgétaire (DOB)** en constitue une étape incontournable avant l'adoption du budget primitif.

Le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire comporte les informations suivantes :

- **Les orientations budgétaires** envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

- La présentation des **engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

- Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

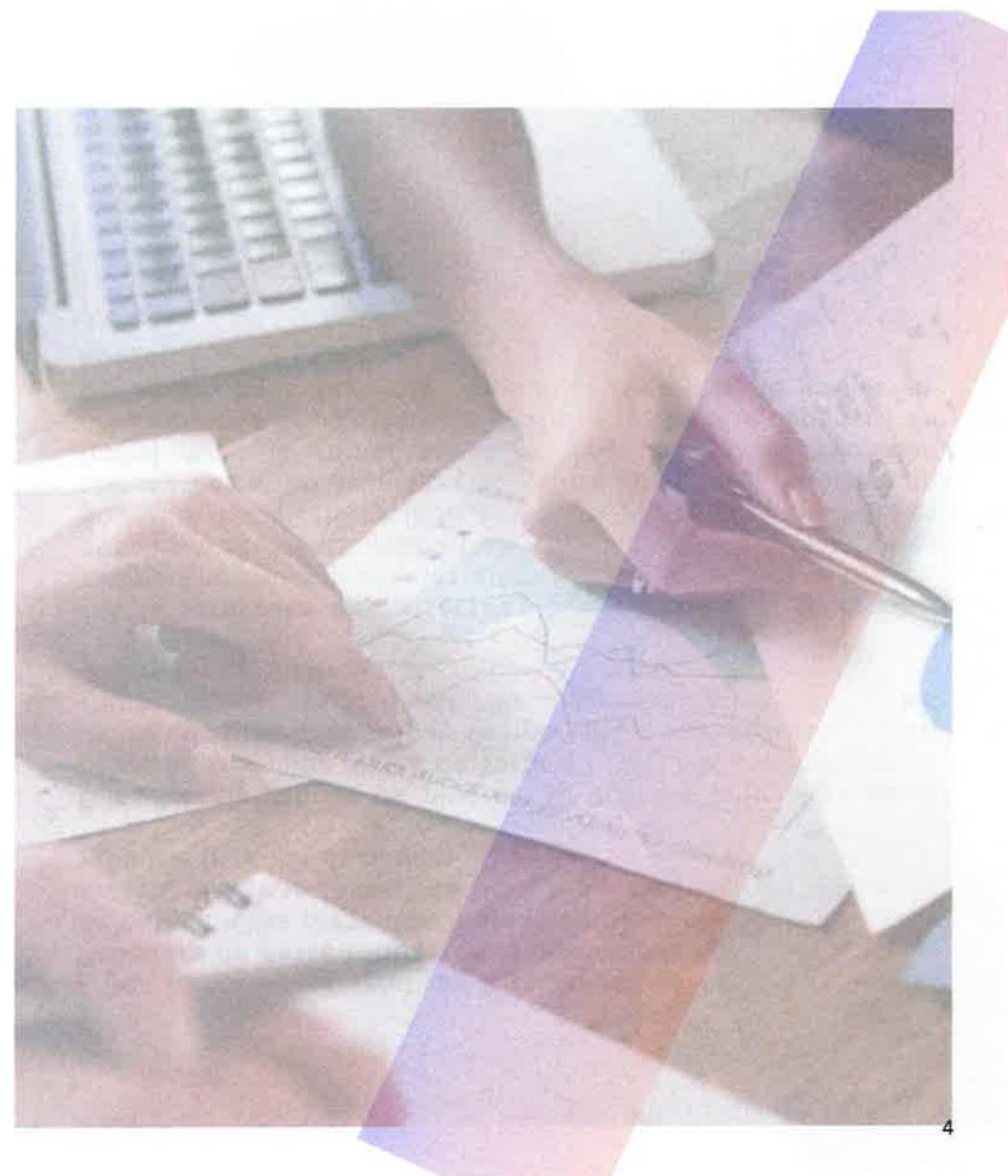
Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- A la **structure des effectifs**; aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaire, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ; à la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Le débat sur le rapport doit avoir lieu dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif. Il ne peut donc être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (TA Versailles, 16 mars 2001, commune de Lisses).

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.





FOCUS ECO

## Perspectives de l'économie mondiale 2025-2026 :

La croissance devrait être faible et avoisiner les +0,7% en moyenne en 2025 et serait de 0,9% en 2026 ; l'économie a progressé de 0,3% au deuxième trimestre, après 0,1% au premier trimestre) L'inflation est faible (+0,9 % sur un an en août) et devrait s'établir à 1% fin 2025 puis 1,3 % en 2026 et devrait être l'une des plus faible de la zone euro.

La croissance a essentiellement été soutenue par le dynamisme de la valeur ajoutée dans les services marchands (hébergement, restauration, service financier et aux entreprises). L'activité dans l'industrie manufacturière et dans le secteur de l'énergie a ralenti. Dans la construction, la valeur ajoutée est en légère baisse.

Ainsi, la Banque de France estime une progression du PIB de l'ordre de 0,3% au troisième trimestre 2025.

La confiance des ménages qui se redressait tendanciellement jusqu'à l'été 2024, ne cesse de reculer depuis. Les craintes sur le chômage sont au plus haut depuis 10 ans alors que le chômage ne progresserait que légèrement pour atteindre 7,6% fin 2025.

Les éventuelles décisions commerciales internationales créent une incertitude auprès des consommateurs et des investisseurs. Le taux d'épargne des ménages est élevé (18,9% au 2eme trimestre contre 15% fin 2019). Les investissements des entreprises sont en recul de 1,5% sur un an.



La BCE a terminé son cycle d'assouplissement monétaire à la fin du 2ème trimestre 2025.

La BCE a annoncé le 11 septembre qu'elle laissera inchangé ses trois taux directeurs, du fait de la stabilisation de l'économie européenne. Les prévisions d'inflation au niveau européen seraient de 2,1% en 2025 et devrait ralentir à 1,7% en 2026.

Le niveau actuel des taux directeurs (2% pour le taux de dépôt) est considéré comme neutre pour l'économie.

L'investissement poursuit sa hausse de fin de mandat pour le bloc communal. Les recettes fiscales sont peu dynamiques (gel des fractions de TVA, revalorisation réduite des bases fiscales).

Par ailleurs certaines collectivités seront pour la première année prélevées au titre du DILICO. Selon le dernier rapport de la cour des comptes sur les finances publiques locales, le montant de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques en 2025 s'élèverait au total à 5,4 Md€ dont 1,4 Md€ lié à l'augmentation du taux de CNRACL, 3 Md€ lié au gel de la TVA, la baisse des crédits budgétaires et les variables d'ajustement et 1 Md€ lié au DILICO.

Compte tenu de la situation très dégradée des finances publiques, la cour des comptes recommande de reconduire une contribution des collectivités à leur redressement en 2026 et les années suivantes.

## FOCUS COLLECTIVITES LOCALES



Le gouvernement a présenté mardi 14 octobre la première version du projet de loi de finances pour 2026.

Sous réserve du vote et des modifications éventuelles de PLF 2026, les principales mesures à retenir pour les finances locales sont les suivantes :

- **Le dispositif de prélèvement sur les recettes des collectivités dit « Dilico » est doublé à 2 milliards d'euros.** La contribution varie en fonction d'un indice synthétique calculé de la façon suivante :
  - Le rapport entre le potentiel financier par habitant de la commune et le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes, pondéré à 75%.
  - Le rapport entre le revenu moyen par habitant de la commune et le revenu moyen par habitant de l'ensemble des communes, pondéré à 25%

Les communes dont l'indice synthétique est supérieur à 100% de l'indice moyen de l'ensemble des communes (contre 110% dans la LF 2025) contribuent au dispositif. La contribution ne peut excéder 2% des recettes réelles de fonctionnement.

Selon la première version du texte, l'exonération pour les 250 premières communes éligibles à la DSU, dont la ville de Nîmes fait partie (222<sup>ème</sup> en 2025) est maintenue. Cependant le gouvernement a annoncé une modification des critères sans en préciser encore les mécanismes. Les recettes prélevées sont restituées en 5 ans, par tranche de 20%. Le reversement sera affecté pour 20% de son montant au titre de la péréquation (contre 10% dans la LF 2025) entre les collectivités et, pour le solde, aux collectivités contributrices sous réserve d'une évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement ne soient pas supérieure à l'évolution de PIB.

- **Réduction de -25% de la compensation au titre du dégrèvement de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.** La LF 2021 prévoyait un dégrèvement de moitié des valeurs locatives des locaux industriels, dans le cadre de la réduction des impôts dits de production afin d'améliorer la compétitivité des entreprises. Le dégrèvement est pris en charge par l'état à l'euro près et évolue en fonction de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des établissements industriels. Le PLF 2026 prévoit une réduction de cette compensation globale de 800 millions d'euros.
- **Gel des salaires publics.** La revalorisation du point d'indice ou le versement du GIPA est exclue du PLF 2026.
- **Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes entre 2026 et 2030.** adoptée en LF 2019, la réforme de la TGAP a consisté en une augmentation entre 2021 et 2025 de cette taxe sur les déchets non dangereux, afin de contribuer à réduire les tonnages traités par enfouissement ou par incinération. Cette mesure a permis de réduire de 8% en moyenne par an entre 2020 et 2023 les déchets enfouis. Mais le volume traité par enfouissement et incinération est jugé encore trop élevé. C'est pourquoi il est prévu dans le PLF 2026 une nouvelle hausse de la TGAP sur l'enfouissement (+10%/an) et l'incinération (hausse du tarif normal et des deux tarifs réduits) entre 2026 et 2030.
- **Minoration des variables d'ajustement.** Après une baisse de 487 millions d'euros prévue dans la LF2025, le PLF2026 annonce une nouvelle diminution de 527 millions d'euros des variables d'ajustement. La DC RTP est la principale variable concernée (-500 M€ soit -19%)

- **Recentrage de l'assiette d'attribution du FCTVA.** Le PLF 2026 prévoit de limiter l'éligibilité du FCTVA aux seules dépenses d'investissement (économies attendues pour l'Etat : 700 M€)
- **Dégel de la fraction de TVA versée aux collectivités territoriales.** La fraction de TVA versée aux collectivités évoluait initialement en fonction de la dynamique de la TVA nationale. Son évolution a été gelée 2025 au titre des contributions au redressement des finances publiques. En 2026 la fraction de TVA versée aux collectivités évoluerait à nouveau mais en fonction de l'inflation constatée.
- **Anticipation de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).** Le calendrier de suppression progressive est revu dans le PLF 2026 et anticipé de la manière suivante : diminution de 0,28 % à 0,19 % en 2026, puis à 0,09 % en 2027 et disparition totale en 2028 (2 ans d'anticipation par rapport à la LF 2025)
- **Reconstruction du montant de dotation globale de fonctionnement (DGF).** Pour rappel l'Etat a abondé l'enveloppe à hauteur de 790 M€ au total entre 2023 et 2025. L'enveloppe communale évoluera seulement en fonction de la variation des indicateurs et notamment de la population. La hausse de l'enveloppe globale est essentiellement liée à l'intégration de la fraction de TVA affectée aux régions depuis 2018.
- **Simplification du soutien à l'investissement local.** Le PLF 2026 prévoit de regrouper les trois dotations de soutien à l'investissement local (DETR, DSIL, DPV) dans un fonds d'investissement des territoires (FIT), confié au préfet de département. Ce nouveau fonds conserve les objectifs historiques des anciennes dotations.
- **Ajustement de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels** Le mécanisme de « planchonnement » mis en place à la suite de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels est prolongé d'un an jusqu'en 2027. Par ailleurs, un nouveau dispositif de lissage de variation des valeurs locatives est mis en place sur six ans. L'actualisation sexennale est décalée à 2027 afin de s'assurer de l'efficacité de ces nouveaux mécanismes.
- **Report de la réforme de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.** La LF 2020 avait prévu une révision en 2026, reporté en 2028 par la LF 2023. Le PLF 2026 reporte à nouveau cette réforme à 2031.
- **Révision des dotations d'investissements à la baisse.** Les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » devraient baisser de 152 millions d'euros en autorisation d'engagement.
- **Baisse du Fonds Vert.** L'enveloppe dédié au Fonds Vert devrait diminuer de -500 M€ et s'établir à 650 M€ en autorisation d'engagement.



Pour 2026, les prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales sont évalués à 49 514 696 624 € à périmètre courant, et se répartissent comme suit :

INTITULE DU PRELEVEMENT	LF 2025	PLF 2026
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	27 394 686 833 €	32 578 368 022 €
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	4 253 232 €	3 575 438 €
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	30 000 000 €	15 000 000 €
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	7 654 000 000 €	7 866 719 297 €
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	710 856 803 €	896 979 349 €
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	378 003 970 €	370 103 970 €

INTITULE DU PRELEVEMENT	LF 2025	PLF 2026
Dotation élu local	123 506 000 €	123 506 000 €
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse	42 946 742 €	42 946 742 €
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	431 738 376 €	431 738 376 €
Dotation départementale d'équipement des collèges	326 317 000 €	326 317 000 €
Dotation régionale d'équipement scolaire	661 186 000 €	661 186 000 €
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	2 686 000 €	2 686 000 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000 000 €	3 308 187 €

INTITULE DU PRELEVEMENT	LF 2025	PLF 2026	INTITULE DU PRELEVEMENT	LF 2025	PLF 2026
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000 000 €	107 000 000 €	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 020 650 €	48 020 649 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (communes)	187 975 518 €	59 537 455 €	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000 000 €	27 000 000 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (EPCI)	740 565 262 €	610 772 436 €	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559 085 €	122 559 085 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (départements)	1 204 315 500 €	1 174 315 500 €	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale d'autonomie de la Polynésie française	90 552 000 €	90 552 000 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (régions)	278 463 770 €	97 697 769 €	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	4 291 098 809 €	3 501 958 378 €
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	214 278 401 €	164 278 401 €	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des communes et EPCI contributeurs au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises	3 000 000 €	3 000 000 €
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822 000 €	6 822 000 €	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réforme 2023 de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	33 366 000 €	33 366 000 €

INTITULE DU PRELEVEMENT	LF 2025	PLF 2026
Prélèvement sur les recettes de l'État en faveur des communes nouvelles	24 400 000 €	33 201 983 €
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation et du lissage des pertes exceptionnelles de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties	3 300 000 €	17 393 977 €
Prélèvement sur les recettes de l'Etat compensant la perte de recettes résultant du recentrage de l'assiette de taxe d'habitation sur les résidences secondaires	85 000 000 €	94 786 610 €
<b>Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales</b>	<b>45 231 897 951 €</b>	<b>49 514 696 624 €</b>



## I – LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA VILLE DE NIMES



## A. RETROSPECTIVE

Préalablement, il est important de rappeler au travers de la rétrospective budgétaire, les éléments conducteurs des budgets passés :

- Un niveau d'investissement soutenu dans un contexte de crise sanitaire, axé sur les actions de proximité mais aussi sur la poursuite des grands projets pour la ville,
- Malgré l'inflation, les dépenses de fonctionnement sont à la baisse par rapport à 2023,
- Un endettement en légère baisse et maîtrisé entre 2022 et 2024.

### a. Les données générales

#### • Les grandes masses financières

Le champ d'analyse porte sur les exercices 2022 à 2024 à partir des documents budgétaires afférents au budget principal.

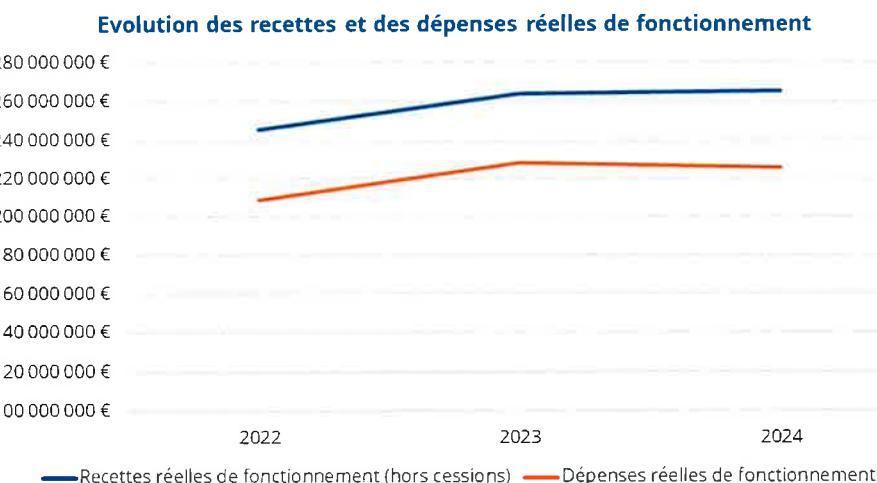
	2022	2023	2024
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	245 851 471	272 156 107	266 279 961
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	208 884 249	228 687 086	225 810 263
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	33 681 926	54 348 571	36 616 619
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	70 031 506	101 951 622	79 601 708

En 2024 les recettes réelles de fonctionnement totalisent 266,2M€ composées pour l'essentiel d'impôts et taxes pour 70,5 % et de dotations et participations à hauteur de 22,4 %.

Il convient de noter que la hausse des recettes en 2023 s'explique principalement par le produit de cessions à hauteur de 7,9M€. En 2024, l'évolution résulte principalement de la dynamique des bases fiscales.

Cette même année les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 225,8 M€. Elles sont composées pour la majorité de charges de personnel à hauteur de 49,2 %, de charges à caractère général pour 31,6 %. Les dépenses réelles de fonctionnement sont à la baisse (-1,27 % par rapport à 2023)

Sur la période 2022 à 2024, les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) augmentent dans les mêmes proportions (+8% dont + 7,5 % de 2022 à 2023 et +0,5 % entre 2023 et 2024) que les dépenses réelles de fonctionnement (+8 % dont une hausse marquée entre 2022 et 2023 de +9,5 % et une baisse de - 1,3 % entre 2023 et 2024),



Ce graphique met en évidence la dynamique des recettes par rapport à celle des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles étant comptabilisées, elles peuvent faire varier les agrégats d'une année sur l'autre.

Le delta entre recettes et dépenses vient nourrir la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement en limitant le recours à l'emprunt. Les recettes de gestion courante supérieures aux dépenses permettent à la ville de dégager de l'autofinancement pour couvrir une partie des investissements.

#### • Fonds de roulement

Composé des montants inscrits au 001, 002 et 1068 le fonds de roulement est défini comme l'excédent de capitaux stables par rapport aux emplois durables. Il est utilisé pour financer une partie des actifs circulants.

	2022	2023	2024
<b>Fonds de roulement en fin d'exercice</b>	25 806 555	21 672 527	19 157 135

Sur la période 2022 à 2024 le fonds de roulement s'établit en moyenne à 22 212 072 €. Sur cette même période le fonds a diminué de 25,7 %.

#### • L'endettement

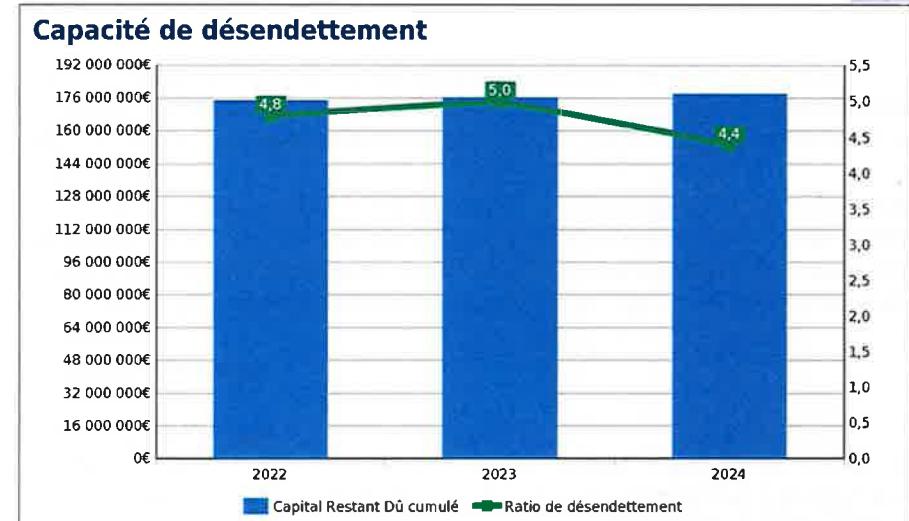
Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en affectant la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre / épargne brute de l'année.

La capacité de désendettement est le principal indicateur qui mesure la solvabilité de la commune. Il est généralement admis que le seuil d'alerte, révélateur de tensions futures, se situe à 12 ans.

	2022	2023	2024
<b>Encours au 31/12</b>	176 202 736	178 165 167	175 131 097
<b>Ratio de désendettement (an)</b>	4,8 ans	5 ans	4,4 ans
<b>Emprunt</b>	19 000 000	14 000 000 <sup>1</sup>	14 500 000
<b>Remboursement capital de la dette</b>	17 461 447	17 480 569 <sup>1</sup>	17 534 070

Pour 2024 le taux d'épargne brute se maintient autour de 15 % (seuil d'alerte fixé à 8%) ce qui permet de conserver un ratio de désendettement de 4,41 ans qui demeure largement éloigné du seuil des 12 ans. A titre indicatif, les trois quarts des communes ont besoin de moins de 5,5 années pour rembourser intégralement leur dette.

<sup>1</sup> hors 23 120 529,90€ correspondant au refinancement de l'emprunt DEXIA classé en 6F.



## b. Les soldes intermédiaires de gestion

### • Les épargnes

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le solde de la richesse financière.

L'épargne nette est constituée de l'épargne brute soustraite au remboursement du capital de la dette. Elle permet de mesurer l'équilibre annuel. Lorsque celle-ci est négative cela révèle une situation financière dégradée.

	2022	2023	2024
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	245 851 471	272 156 107	266 279 961
<b>Epargne de gestion</b>	40 769 811	39 633 592	46 786 282
<b>Epargne brute<sup>1</sup></b>	36 967 222	43 469 262	40 469 698
<b>Epargne nette<sup>1</sup></b>	19 505 776	25 988 693 <sup>2</sup>	22 935 628

En 2024, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 266 279 961 € et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette qui s'élèvent à 218 758 574 €.

L'épargne de gestion permet de financer les intérêts de la dette et de dégager un excédent de fonctionnement, soit de l'épargne brute à hauteur de 40 469 698 €. Une fois les remboursements de dette payés, il se dégage une épargne nette de 22 935 628 €.

Cette épargne a pour objectif d'autofinancer les opérations d'investissement.

<sup>1</sup> Comportant les produits des cessions.

<sup>2</sup> Hors refinancement de l'emprunt DEXIA classé 6F de 23 120 530 €

### c. La fiscalité directe

#### • Les bases fiscales



Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe. L'évolution des bases dépend de deux facteurs :

- De la décision prise dans le cadre de la loi de finances annuelle de faire évoluer les bases (en lien avec l'inflation). L'évolution a été de 1,68 % en 2024 (contre 3,9 % 2023)
- De l'augmentation de la population.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

	Base nette imposable TH puis THRS	Base nette imposable TFB	Base nette imposable TFNB
<b>2022</b>	12 101 876	201 185 440	586 571
<b>2023</b>	21 489 141	215 060 756	635 360
<b>2024</b>	16 194 027	223 136 665	642 957

- **Les taux et les produits fiscaux**



En 2024 la ville a maintenu ses taux d'imposition.

<b>Taux THRS /THLV</b>	29,33%
<b>Taux TFB</b>	53,20%
<b>Taux TFNB</b>	83,76%

Le produit de la fiscalité directe constitue la ressource principale courante directement maîtrisable par la ville via les taux votés par le conseil municipal. La recherche de l'optimisation du rendement fiscal au travers d'un véritable travail d'analyse des produits fiscaux a conduit la commune à adopter en 2008 l'assujettissement à la taxe d'habitation sur les logements vacants afin de lutter contre la vacance des logements.

La ville étant considérée en zone tendue et la taxe d'habitation sur les logements vacants n'étant plus applicable, la commune a délibéré afin d'instituer la majoration de la THRS à hauteur de 40 % à compter de 2024.

Le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 140 350 182 € en 2024 en progression de 11,8 % depuis 2022.

	2022	2023	2024
Produit de la TH puis THRS	3 549 480	6 302 765	4 747 366
Produit de la TFB	107 030 654	114 383 676	118 873 074
Produit de la TFNB	491 312	532 178	538 541
Effet coefficient correcteur (suppression TH)	12 193 219	13 063 108	13 571 895
Rôles supplémentaires et complémentaires	960 296	1 022 556	1 259 140
Surtaxe sur les logements vacants	1 254 264	1 811 158	0
Majoration THRS			1 360 166
<b>Total des produits</b>	<b>125 479 225</b>	<b>137 115 441</b>	<b>140 350 182</b>

#### d. Les dépenses

Le montant total des dépenses représente en 2024 : **305 411 971 €** dont 225 810 263 € en fonctionnement et 79 810 263 € en investissement. (en 2023 : 330 641 919 €)

##### - Les dépenses de fonctionnement

Elles se composent des charges de personnel, des charges à caractère général, de diverses charges de gestion courante et de charges exceptionnelles et financières.



Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 8.1 % sur la période 2022-2024 :

	2022	2023	2024
Charges à caractère général (chap. 011)	66 572 702	76 094 631	71 468 774
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	103 472 076	108 390 752	111 204 211
Autres charges de gestion courante (art 65)	4 316 110	8 130 203	5 235 312
Intérêts de la dette (art 66111)	3 860 839	4 040 844	7 051 689
Contingents et participations (art 655)	10 488 830	10 979 515	11 166 768
Subventions versées (art 657)	17 907 955	18 368 543	17 950 903
Autres dépenses de fonctionnement	2 146 583	2 588 720	1 551 831
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>208 884 249</b>	<b>228 687 086</b>	<b>225 810 263</b>

#### • Les dépenses d'investissement

Elles se composent des dépenses d'équipements, de subventions d'équipements versées et du remboursement en capital de la dette. Sur la période 2022 à 2024, la Ville a réalisé en moyenne 83.8 M€ d'investissement. La municipalité témoigne de sa volonté à investir pour les Nîmois tout en ayant dans l'optique de maintenir les grands équilibres financiers.

	2022	2023	2024
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	51 904 092	60 810 859	61 607 619
Subventions d'équipement (art 204)	309 613	196 491	69 939
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	17 461 447	17 480 569	17 534 070
Autres investissements hors PPI	356 354	346 599	390 081
Remboursement emprunt DEXIA classé 6 F		23 120 530	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>70 031 506</b>	<b>101 955 048</b>	<b>79 601 708</b>

## e. Les recettes

### • Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 8.30 % sur la période. Cela s'explique par une hausse de la fiscalité directe et indirecte ainsi que des produits des contributions directes.

	2022	2023	2024
Produits des contributions directes (art 73111)	125 479 226	137 115 440	140 350 182
Fiscalité indirecte	50 267 760	50 270 446	47 520 754
Dotations	53 347 118	59 903 852	59 703 314
Produit des services, domaine et ventes diverses	11 084 340	10 949 355	10 845 324
Autres recettes	5 673 027	13 917 014	7 860 387
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>245 851 471</b>	<b>272 156 107</b>	<b>266 279 961</b>



### • Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement fluctuent de la sorte :

	2022	2023	2024
FCTVA (art. 10222)	6 207 427	6 052 258	9 581 866
Emprunts (art. 16 hors 166 et 16449)	19 000 000	14 000 000	14 500 000
Autres recettes	8 474 499	11 175 784	12 534 754
Refinancement emprunt DEXIA classé 6F		23 120 530	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>33 681 926</b>	<b>54 348 571</b>	<b>36 616 619</b>

## f. Le financement de l'investissement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement des immobilisations. Il est d'usage de considérer que les cessions d'immobilisations, constituant une recette de la partie fonctionnement, font partie des ressources de la section investissement. En effet, il s'agit d'opérations de désinvestissement dont les ressources sont destinées à financer de nouvelles immobilisations.

	2022	2023	2024
Epargne nette (a) (yc cessions)	19 505 776	25 988 693 <sup>1</sup>	22 935 628
FCTVA (b)	6 207 427	6 052 258	9 581 866
Autres recettes (c)	3 218 475	4 235 540	4 135 295
<b>Ressources financières propres e = (a+b+c+d)</b>	<b>28 931 678 €</b>	<b>36 276 491 €</b>	<b>36 652 789 €</b>
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	5 256 024	6 940 244	8 399 459
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	19 000 000	14 000 000 <sup>1</sup>	14 500 000
<b>Financement total h = (e+f+g)</b>	<b>53 187 701 €</b>	<b>57 216 735 €</b>	<b>59 552 248 €</b>
Dépenses d'investissement (hors remboursement capital dette) (i)	52 570 060 €	61 350 524 €	62 067 639 €
<b>Résultat de l'exercice j = (h - i)</b>	<b>617 641 €</b>	<b>- 4 134 029 €</b>	<b>- 2 515 391 €</b>
Résultats reportés exercices antérieurs (fonds de roulement début d'exercice) (k)	25 188 913 €	25 806 556 €	21 672 526 €
<b>Résultat cumulé (fonds de roulement fin d'exercice) = (j + k)</b>	<b>25 806 554 €</b>	<b>21 672 527 €</b>	<b>19 157 135 €</b>

Un résultat positif vient augmenter le fonds de roulement permettant de le reconstituer afin de l'utiliser pour des investissements futurs.

Sur la période 2022-2024, l'utilisation d'une partie du fonds de roulement a permis à la collectivité d'augmenter sa dynamique d'investissement (+18%) tout en maîtrisant le recours à l'emprunt. Ainsi, le fonds de roulement diminue entre 2022 et 2024 de -26% mais reste à un niveau correct et représente environ 2 mois de masse salariale.

<sup>1</sup> Hors refinancement de l'emprunt DEXIA classé 6F de 23 120 530 €



**g. Ratios de la loi A.T.R. pour évaluer le profil financier de la Ville**

LES RATIOS		2023	2024
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 506 €	1 480 €
Ratio 2	Produit des impositions directes par habitant	903 €	919 €
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 792 €	1 745 €
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut par habitant	402 €	406 €
Ratio 5	Dette par habitant	1 173 €	1 148 €
Ratio 6	Dotation globale de fonctionnement par habitant	286 €	292 €
Ratio 7	Masses salariales sur les dépenses de fonctionnement	47.4 %	49.25 %
Ratio 8	DRF et remboursement en capital de la dette / RRF	90.46 %	91.39 %
Ratio 9	Dépenses d'équipement brut / RRF	22.45 %	23.28 %
Ratio 10	Encours de la dette / RRF	71.97 %	65.77 %



## B - ANALYSE COMPARATIVE

Analyse des principaux indicateurs du budget principal en €/habitant par rapport à la moyenne des communes de plus de 100 000 habitants (hors Paris) sur la base des dernières données publiées (2024)

LES INDICATEURS	Ville de Nîmes	Moyenne strate (hors Paris)
Recettes de fonctionnement	1 751 €/hab	1 536 €/hab
Impôts et taxes	1 239 €/hab	1 046 €/hab
Dépenses de fonctionnement	1 487 €/hab	1 334 €/hab
Dépenses de personnel	735 €/hab	776 €/hab
Epargne brute	264 €/hab	202 €/hab
Epargne nette	148 €/hab	95 €/hab
Encours de dette	1 167 €/hab	1 099 €/hab
Délai de désendettement	4,4 ans	5,4 ans
Taux d'épargne brute	15 %	13 %
Taux d'endettement	67 %	72 %



## C - DETTE

### a. Observatoire de la dette

Après un niveau relativement stable entre 2021 et 2023, le recours à l'emprunt repart à la hausse en 2024. Selon l'observatoire Finance Active, la volumétrie d'emprunt des collectivités clientes est passée de 9,3 milliards d'euros en 2023 à 12,2 milliards d'euros en 2024 soit une hausse d'environ 30%.

Cette hausse peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Augmentation des investissements (aboutissement des projets pour la 5<sup>ème</sup> année du mandat)
- Inflation qui se maintient et dégradation de la situation financière des collectivités, nécessitant un recours supplémentaire à la dette.

Selon les données de la DGFIP les collectivités ont emprunté en moyenne 21,8 milliards d'euros par an entre 2020 et 2023. Ce chiffre s'élève à 10,1 milliards d'euros pour le panel de Finance Active, soit 46% des flux totaux.



Les collectivités les plus grandes (Régions, Départements, Communes et EPCI de plus de 100 000 habitants) cumulent 64,4% des volumes encaissés, en augmentation par rapport à l'exercice précédent (51,2% en 2023). Les Communes et EPCI de moins de 100 000 habitants ne représentent que 15,5% de l'enveloppe globale.

En 2024, les différentes décisions de réduction des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne, ont permis de réduire légèrement le taux moyen observé, passant de 3,79% en 2023 à 3,54 % en 2024, soit -25 points de base. Le maintien de marges bancaires à un niveau élevé a limité la baisse (-90 points de base sur les taux fixes de marché à 20 ans).

La Banque Postale reste le principal prêteur pour la dixième année consécutive, avec 40% du volume de prêt contracté par les collectivités, suivi du groupe BPCE.

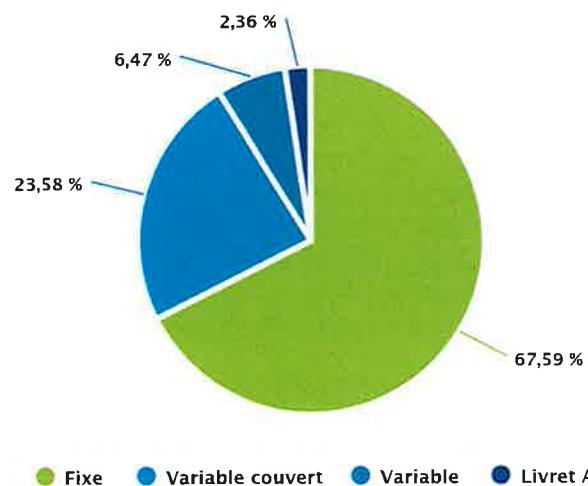
Le montant moyen des nouveaux emprunts des Communes et EPCI de plus de 100 000 habitants représente 17% de leur encours moyen de la dette au 31/12/2024, contre 8,7 % pour la Ville de Nîmes

## b. La dette du budget principal

Les principales caractéristiques de la dette financière, du budget principal, sont les suivantes :

Capital restant dû au 31/12/2025	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
174 596 500 €	3,05 %	11 ans	5 ans et 11 mois	44

La répartition du risque de taux est la suivante :



Type	Capital Restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	118 976 212 €	68 %	2,53 %
Variable couvert	40 466 453 €	24 %	4,71 %
Variable	11 100 000 €	6 %	2,62 %
Livret A	4 053 835 €	2 %	2,56 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>174 596 500 €</b>	<b>100 %</b>	<b>3,05 %</b>

- Les emprunts à taux fixes représentent 68 % de la dette financière. Insensibles aux fluctuations des marchés financiers, ils apportent une sécurité dans la gestion de la dette.

- Les emprunts à taux variables représentent 32 % dont 23 % à taux couvert. La collectivité a donc sécurisé une partie des emprunts soumis aux variations de marché contre une hausse excessive des taux.

Le risque de l'encours de dette peut être mesuré aussi bien sur la structure que sur l'indice en suivant la charte de bonne conduite (GISSLER).

### La Charte de Bonne Conduite (CBC) :

Afin d'aider les collectivités à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une charte de bonne conduite a été établie par le ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. Elle propose la classification suivante :

#### Charte de bonne conduite : classification des risques

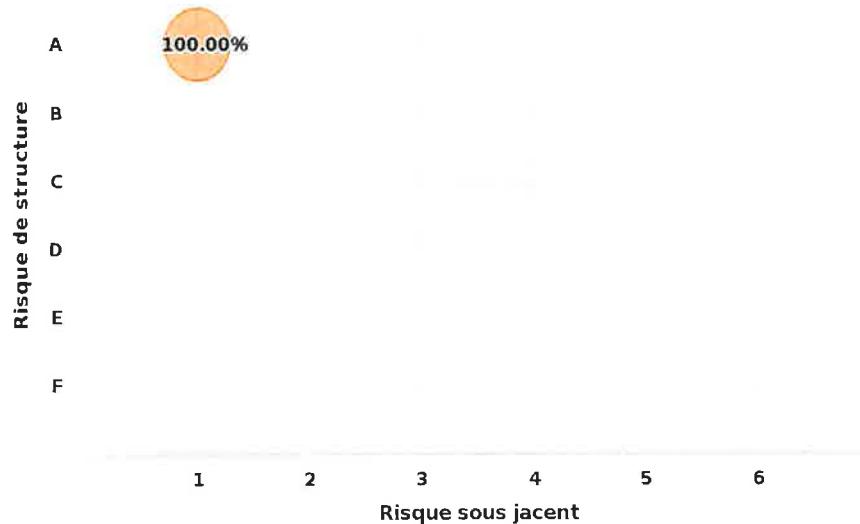
Indices sous-jacents	Structures
1 INDICES ZONE EURO	A ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE) TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2 INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3 ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4 INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D MULTIPLICATEUR JUSQU'à 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'à 5 CAPÉ
5 ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E MULTIPLICATEUR JUSQU'à 5
6* INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F* STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

\* : HORS CHARTE

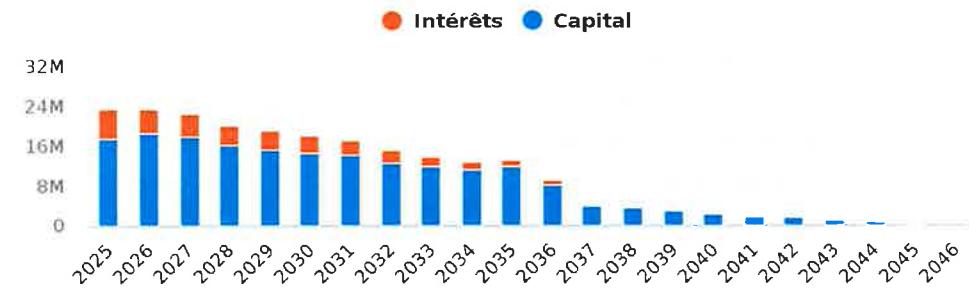


Dette selon la charte de bonne conduite :

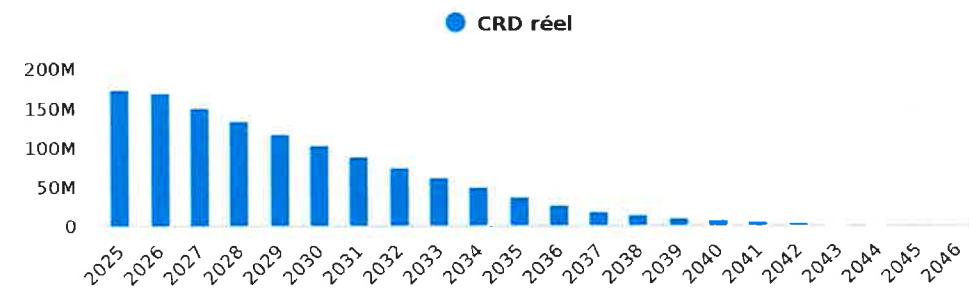


Selon la charte GISSLER, 100 % de la dette est indexée sur le risque de structure A et de sous-jacent 1, rendant le risque inexistant. Cette situation nouvelle et remarquable est issue de la renégociation en 2023 de l'emprunt SFILL / CAFIL classé 6F.

Le graphique suivant présente l'évolution des annuités futures conformément aux anticipations de marché :



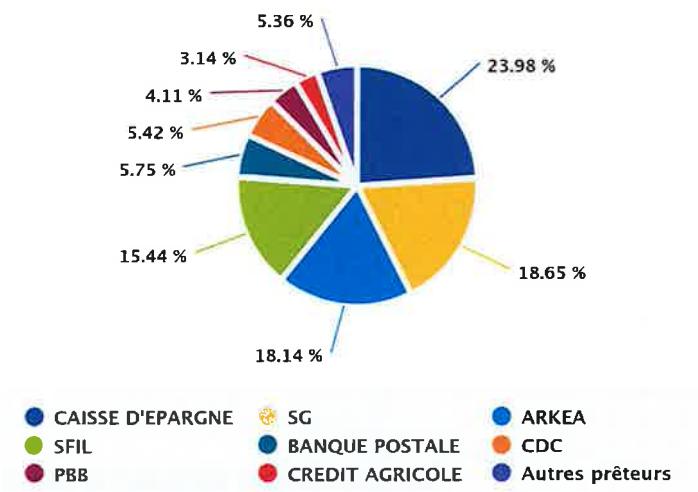
Le graphique suivant présente le profil d'extinction de la dette financière actuelle :



Le capital restant dû s'éteint de manière régulière. La soutenabilité du profil d'extinction montre que la ville ne dispose pas d'emprunt « in fine ».

La Ville de Nîmes conserve une diversification de sa dette en sollicitant chaque année les banques actives sur le marché des collectivités locales.

L'encours de dette se répartit auprès des groupes bancaires suivants :



La dette comporte 44 emprunts répartis auprès de 12 établissements bancaires. Avec un encours de 42,9 M€, soit 25 % de la dette totale, le groupe BPCE (Banque Populaire, Caisse d'Epargne, Crédit Foncier) est le principal prêteur de la ville suivi de près par la Société Générale (32 M€ de capital restant dû qui représente 19 % de la dette totale) et ARKEA (31 M€ d'encours représentant 18% de la dette totale).

### La dette à taux fixe

L'ensemble des emprunts à taux fixes sont classés en 1A selon la charte de bonne conduite GISSLER. Le taux fixe moyen de cet encours est de 2,53%

Type	Capital restant dû	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	118 976 211 €	2,53 %

### La dette à taux variable

Les emprunts à taux variable ne représentent pas de risque potentiel, ils sont classés 1A selon la charte de bonne conduite. Le taux variable moyen de ces emprunts s'élève à 3.30 %.

Type	Capital Restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
<b>Variable couvert</b>	40 466 543 €	24 %	4,68 %
<b>Variable</b>	11 100 000 €	6 %	2,42 %
<b>Livret A</b>	4 053 835 €	2 %	2,56 %

### **La dette structuree**

Les diverses structures de taux présentent un potentiel de volatilité différent pour chaque ligne d'emprunt. Le taux moyen de l'unique emprunt structuré s'élevait à 5,38% au 31/12/2022.

Le 1er juin 2023 l'emprunt DEXIA classé en 6F a été refinancé auprès de la SFIL CAFFIL à hauteur de 23 120 529.90€ sur une durée de 13 ans et 2 mois au taux fixe de 3.90 %.

Le montant de l'indemnité compensatrice dérogatoire du prêt s'élève à 5 443 000 €.

Les ICNE s'élèvent à 600 093.22 €

### **En conclusion**

Après une importante hausse des taux en 2022 puis un léger recul en 2024, les efforts en matière de négociation avec les établissements bancaires ont permis de mobiliser les emprunts suivants en 2025 :

- 4 000 000 € auprès d'ARKEA au taux fixe de 3,25 % (consolidation d'un prêt de 10 M€ contracté fin 2024)
  - 10 000 000 € auprès de la Banque Postale au taux fixe de 3,54 %
  - 3 000 000 € (consultation en cours)
- Une ligne de trésorerie d'un montant de 10 000 000 € a également été ouverte auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée d'un an au taux indexé sur l'Euribor 1 semaine + 0,51%.

**La ville continue ainsi de maîtriser son endettement ; l'encours de dette évoluant de -0,3 % passant de 175 131 097 € au 31/12/2024 à 174 596 500 € au 31/12/2025.**

### c. La dette du budget Cadereau

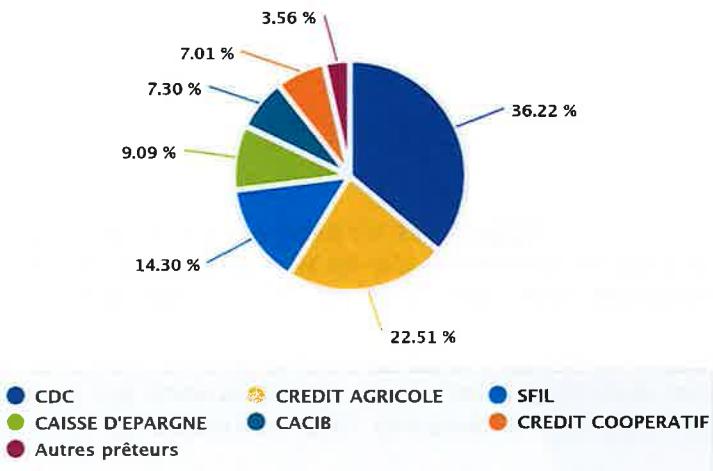
Les principales caractéristiques de la dette financière, du budget Cadereau, sont les suivantes :

Capital restant dû (CRD) au 31/12/2025	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
36 822 208 €	3,61 %	18 ans	12 ans et 1 mois	16

Totalement sécurisé, l'ensemble de l'encours de dette du budget Cadereau est classé en 1A selon la charte de bonne conduite GISSLER.

Type	Encours	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	25 819 202 €	3,70 %
Variable	0 €	0,00 %
Livret A	11 003 006 €	3,40 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>36 822 208 €</b>	<b>3,61%</b>

L'encours de dette se répartit auprès des groupes bancaires suivants :



Les emprunts à taux fixes représentent 70 % de la dette financière.

Les emprunts à taux indexés sur le livret A représentent 30 %.

Compte tenu du transfert des axes 6 et 7 à Nîmes Métropole, un travail de fond a permis de définir les emprunts à transférer. Ainsi la ville de Nîmes émet annuellement des titres à Nîmes Métropole pour le remboursement du capital restant dû et des intérêts.

Les titres émis par la ville sur la période de 2022 à 2025 sont les suivants :

2022	2 777 434,20 €
2023	2 763 210,52 €
2024	2 750 640,73 €
2025	2 735 264,34 €

La ville n'a pas souscrit d'emprunt concernant le budget Cadereau en 2025

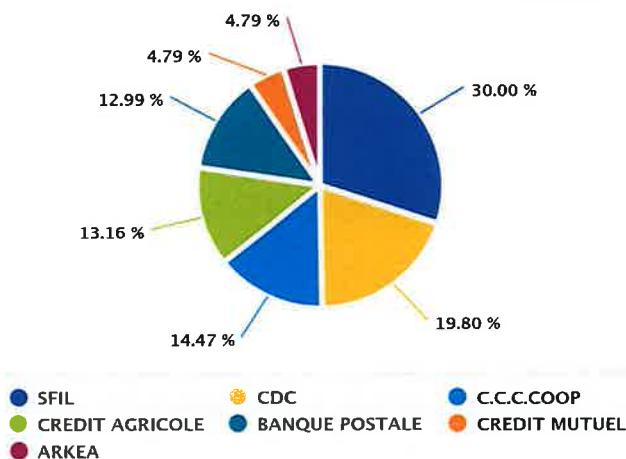
#### d. La dette du budget ANRU

Les principales caractéristiques de la dette financière, du budget ANRU, sont les suivantes :

Capital restant dû (CRD) 31/12/2024	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
53 208 368 €	2,75 %	21 ans et 9 mois	11 ans et 3 mois	10

Type	Encours	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	40 125 471 €	2,93 %
Variable	2 550 000 €	2,19 %
Livret A	10 532 897 €	2,21 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>53 208 368€</b>	<b>2,75 %</b>

L'encours de dette se répartit auprès des groupes bancaires suivants :



Les emprunts à taux fixes représentent 75 % de la dette financière.

La ville a mobilisé les emprunts suivants :

- 5 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à taux variable indexé sur le livret A + 0,4% pour le financement de l'école Leo Rousson.
- 7 000 000 € auprès de la Banque Postale au taux fixe de 3,54 % pour le financement global des projets ANRU

#### **e. La dette garantie**

La loi de décentralisation du 2 mars 1982 a autorisé les collectivités à accorder leur garantie d'emprunt dans le cadre d'opérations très diverses et au profit d'entités de droit public ou privé : associations, entreprises, collectivités (SDIS, Syndicats), organismes de logements sociaux...).

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités. Le régime juridique des garanties d'emprunts est fixé par les articles L2252-1 à L2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De plus, la loi du 5 janvier 1988 dite « Loi Galland » a introduit des ratios d'encadrement des garanties d'emprunts octroyées par les collectivités territoriales aux personnes de droit privé.

Ces ratios, conformément à l'article L2252.2 du CGCT, ne s'appliquent pas pour les opérations de constructions, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisés par les organismes d'habitations à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte.

#### **Ratios applicables aux garanties d'emprunts :**

##### **•Plafonnement du risque**

Le montant total des annuités d'emprunts garanties à échoir au cours de l'exercice majoré du montant des annuités de la dette de la collectivité ne peut excéder 50% des recettes réelles de la section de fonctionnement. Le montant des provisions constituées pour couvrir les garanties vient en déduction. Une collectivité ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio s'élève à 13,41 % pour l'exercice 2025.

##### **•Division du risque :**

Le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne doit pas dépasser 10% de la capacité totale à garantir. Ce ratio permet de ne pas mettre en danger l'équilibre budgétaire de la collectivité en cas de défaut d'un bénéficiaire.

•Partage du risque :

La quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50%. Cependant, la quotité maximale peut être portée à 80% pour les opérations d'aménagement conduites en application des articles L 300-1 à L300-4 du code de l'urbanisme. Dans certains cas, jusqu'à 100% pour les opérations menées par des organismes d'intérêt général visés aux articles 200 et 238 bis du Code Général des impôts ainsi que pour les logements en zone tendue.

• Synthèse de la dette garantie au 31/12/2025 :

Les opérations consacrées au logement social représentent plus de 64 % de l'encours de dette garantie. 59 % de la dette garantie est accordée par la Caisse des Dépôts et Consignations, ces emprunts sont adossés au Livret A et ne présentent pas de risque de taux.

La garantie d'emprunt octroyée par la ville fait partie de l'offre de soutien permanent aux organismes de logements sociaux qui permet de favoriser la construction et la réhabilitation des logements.

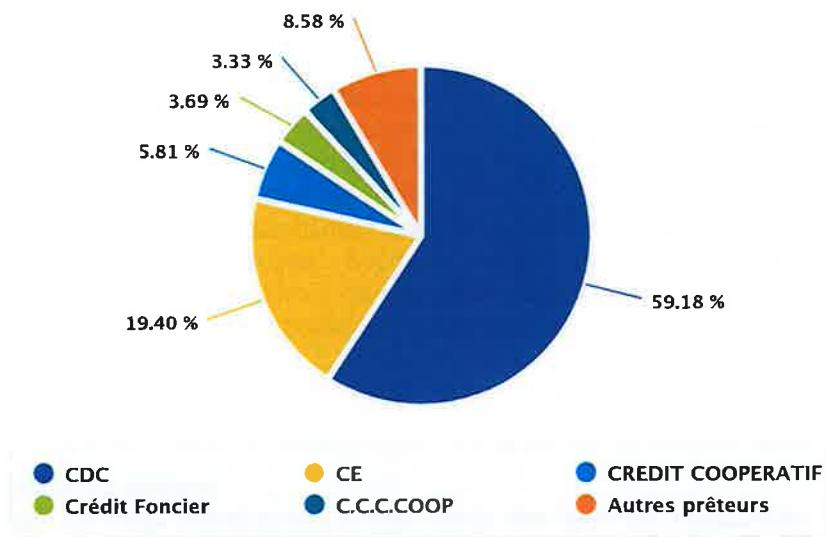


Capital restant dû garanti (CRD) au 31/12/2025	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
68 263 137 €	2,82 %	14 ans et 6 mois	8 ans et 4 mois	180

Dette par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	33 636 500 €	50 %	2,31 %
Fixe à phase	678 946 €	1 %	3,65 %
Variable	0 €	0 %	0,00 %
Livret A	32 517 996 €	47 %	3,22 %
Barrière	1 429 695 €	2 %	3,91 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>68 263 137 €</b>	<b>100 %</b>	<b>2,82 %</b>

### Dette par prêteur :



Afin de limiter les risques, la Ville de Nîmes évalue la santé financière des organismes, au travers d'une analyse financière s'appuyant sur les ratios financiers de la loi Galland. De plus, chaque fois que cela s'avère possible, la ville peut partager la garantie avec d'autres collectivités de façon conjointe mais non solidaire afin de ne garantir que le remboursement d'une certaine quotité de l'emprunt.



# Définitions / lexique financier :

**Taux fixes** : emprunts (en euros) pour lesquels le taux payé sera fixe jusqu'à leur extinction.

**Taux variables couverts** : emprunts indexés sur un taux variable de la zone euro (Euribor, Eonia et ses dérivés, Livret A....). Ces emprunts ont leur taux capé ou encadré par un tunnel. Le taux de l'emprunt ne peut jamais dépasser un taux fixe connu ou le taux variable de référence augmenté de la marge.

**Livret A** : emprunts indexés sur le Livret A ou le LEP.

**Barrières taux euro** : le taux payé est conditionné à une règle observée sur un index de la zone euro. Le franchissement défavorable de la barrière conduit à payer soit un taux fixe, soit un taux variable standard de la zone euro, éventuellement augmenté d'une marge, mais sans coefficient multiplicateur.

**Barrières euro avec multiplicateur** : le taux payé est conditionné à une règle observée sur un index de la zone euro. Le franchissement défavorable de la barrière conduit à payer un taux variable avec un effet de levier qui accélère la dégradation du taux payé.

**Écart d'inflations** : le taux payé est fonction de l'écart entre l'inflation française et l'inflation européenne.

**Produits de pente** : le taux payé est fonction de l'écart entre un taux long et un taux court de la zone euro.

**Produits de change** : le montant payé fait intervenir un cours de change. Le premier cas concerne les emprunts en devise (emprunt en francs suisses, par exemple). Le second cas est celui des produits dont le taux payé dépend d'un ou plusieurs cours de change (barrière sur EUR-CHF, sur l'écart EUR-USD – EUR-CHF...).

## II - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025-2028



**L'environnement des collectivités se trouve contraint par :**

**L'ajustement et reconduction du dispositif DILICO (prélèvement sur les recettes de fonctionnement)**

**Le recentrage de l'assiette de distribution du FCTVA aux seules dépenses d'investissement (Suppression du FCTVA en fonctionnement)**

**La croissance réelle de la TVA versée aux collectivités est écrétée du montant de l'inflation**

**La forte baisse du Fond Vert**

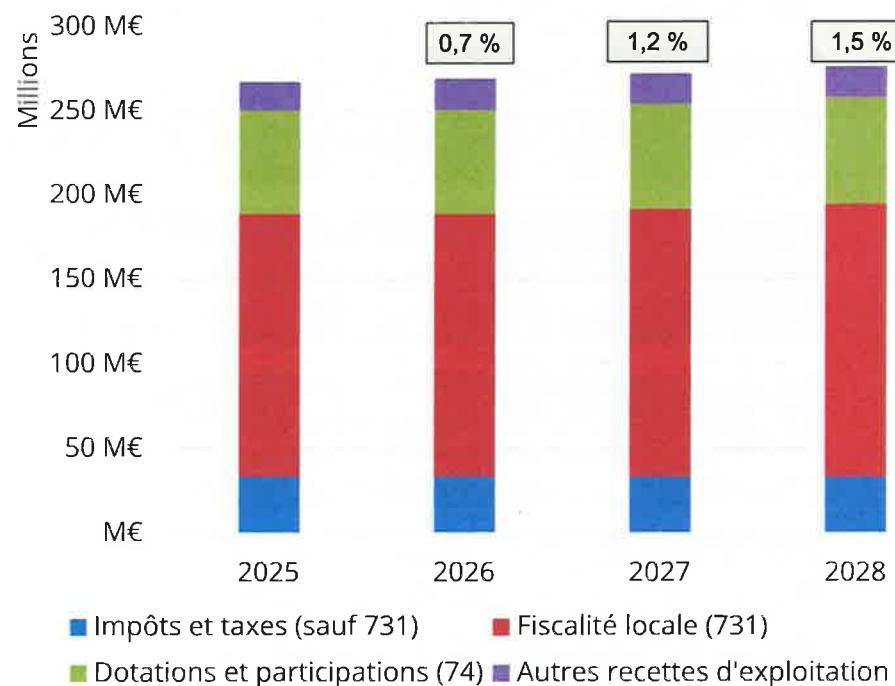
**La révision des dotations d'investissement**

**Le projet de loi de finances pour 2026, a été présenté le 14 octobre au Conseil des ministres.**



## a. Les recettes de fonctionnement

### Evolution des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) :



La fiscalité directe locale (53 %) constitue le principal poste de recettes. Le produit fiscal évoluerait en fonction de la dynamique foncière du territoire et du coefficient de revalorisation forfaitaire.

Les dotations (17 %) quant à elles demeurerait en légère hausse par rapport à l'année 2025 (+2%). L'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC) versées par l'intercommunalité pèse à hauteur de 12 % du total des recettes. Elles évoluerait en fonction des futurs transferts de compétences et/ou des réévaluations des charges et recettes transférées.

Les autres taxes (5 %) correspondent à la fiscalité indirecte comme les droits de mutation, la taxe sur l'électricité et la TLPE.

Les produits des services (4 %) concernent les services rendus aux usagers par la collectivité.

**L'évolution globale des recettes réelles de fonctionnement est estimée à +0,7% en 2026, en raison d'une revalorisation réduite des bases fiscales attendues et d'une diminution AC à compter de 2025.**

**Les recettes évoluerait ensuite de +1,2% en 2027 et +1,5% en 2028, portées principalement par la dynamique des bases fiscales.**

## i. Fiscalité directe

Les taux d'imposition directs de la ville de Nîmes, comprenant la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) seraient constants.

Taux TH (commune)	29,33 %
Taux TFB (commune)	53,20 %
Taux TFNB (commune)	83,76 %

La Ville de Nîmes fait partie de la liste des communes prévues au décret n°2023-822, publié le 26/08 au Journal officiel, au titre de l'article 232 I 1<sup>o</sup> du Code Général des Impôts qui stipule que «dans les communes appartenant à une zone d'urbanisation continue de plus de cinquante mille habitants où il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant, qui se caractérisent notamment par le niveau élevé des loyers, le niveau élevé des prix d'acquisition des logements anciens ou le nombre élevé de demandes de logement par rapport au nombre d'emménagements annuels dans le parc locatif social».

La Ville étant considérée en zone tendue, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) ne peut plus s'appliquer, cette dernière est remplacée depuis le 01/01/2024 par la taxe sur les logements vacants (TLV) dont le produit est perçu par l'Anah (Etat).

**La ville de Nîmes a donc délibéré pour instituer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à hauteur de 40% à compter du 01/01/2024.**

Le produit fiscal perçu en 2024 au titre de la majoration s'élève à 1 360 166 €. Le produit prévisionnel attendu en 2025 s'élèverait à 932 459 €. La recette diminue de -31%, du fait notamment des dysfonctionnements du portail GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) mis en place par la DGFIP et du changement d'affectation de certaines résidences secondaires en résidence principale.

Les pertes de recettes des communes qui avaient institué la THLV, sont intégralement compensées par l'Etat.

La compensation versée par l'état en 2025 s'élève à 1 590 088 € pour la Ville de Nîmes. Cette dotation est égale au produit net de THLV 2024 perçu sur le territoire de la commune, minoré des dégrèvements prononcés jusqu'au 31/12/2023 et mis à la charge de ces mêmes communes (THLV perçue au titre de l'année 2023 : 1 811 158 €). Le montant de la compensation est figé les années suivantes.

L'évolution du produit fiscal découle des bases qui évoluent sous l'effet de deux phénomènes :

- **S'agissant de la revalorisation forfaitaire appliquée par l'Etat sur les bases fiscales** : ce coefficient de revalorisation est lié à la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé. Il a été de 7,1% en 2023, de 3,9 % en 2024 et de 1,68% en 2025. La revalorisation serait de 1,5 % des bases fiscales en 2026, puis 2 % les années suivantes.
- **Le dynamisme physique du territoire** : création de locaux, retour à l'imposition. Toute nouvelle imposition sur le territoire viendra améliorer les hypothèses renseignées. Le retour à l'imposition a rapporté 434 000 € de produit fiscal en 2025 et devrait atteindre 365 000 € en 2026.

### Evolution des bases fiscales

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe :

Années	Base THRS	Base TFB	Base TFNB
2025	11 751 000	228 248 000	582 000
2026	11 927 265	232 847 538	636 811
2027	12 165 810	237 504 489	636 811
2028	12 409 127	242 254 579	636 811

### **ii. Fiscalité indirecte**

Prospective à compter de 2026 :

- L'Attribution de Compensation (AC) a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Le produit est estimé figé à 29,9 M€ pour 2026 et les années suivantes.
- L'institution de la dotation de solidarité communautaire (DSC) est facultative et le conseil communautaire en détermine librement le montant. Le produit est estimé figé à 1,4M€ pour 2026 et les années suivantes.
- La loi de Finances pour 2018 a figé le montant de l'enveloppe globale du FPIC à 1Md€. La Ville estime une diminution du versement de l'ordre de -5 % en 2026 et les années suivantes.
- La taxe locale sur la consommation finale d'électricité est estimée à 3,5M€ pour 2026, 3,6M€ en 2027 et 3,7M€ en 2028. (évolution de 2% par année)
- La taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux est anticipée à 5,5M€ en 2026 en baisse depuis 2023 après deux années exceptionnellement favorables en 2021 et 2022. Elle serait figée à 5,5M€ sur les années suivantes.
- Une dynamique autour de 4,4% en 2026 à 5,2% en 2028 est anticipée pour les autres impôts et taxes.

### iii. Dotations et participations :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat et versé aux collectivités locales pour la première fois en 1979. Cette dotation vise à compenser les charges supportées par les collectivités, à contribuer à leur fonctionnement et à corriger certaines inégalités de richesses entre les territoires.

Son montant est établi chaque année par la loi de finances et sa répartition s'opère à partir des données physiques et financière des collectivités.

La dotation forfaitaire évolue en fonction des éléments suivants :

- La population, croissance démographique sur le territoire.
- Le potentiel fiscal : un écrêtement maximum de 3% s'applique aux collectivités ayant un potentiel fiscal supérieur à 85% du potentiel fiscal moyen. La ville de Nîmes n'est pour le moment pas concernée par celui-ci.

Sans réforme et avec un potentiel fiscal qui resterait en dessous de 85%, la dotation forfaitaire augmenterait en fonction de l'évolution de la population, (18,3 M€ en 2026 puis stabilisation jusqu'en 2028)

La dotation de solidarité urbaine (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

En prenant en compte l'hypothèse d'un revenu par habitant communal légèrement plus dynamique qu'au niveau national, la DSU serait à 24 M€ en 2026 en baisse de -0,9% par rapport à 2025.

La dotation nationale de péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004.

Elle comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal (à la suite de la suppression de la TP en 2010).  
Le montant de la DNP 2026-2028 s'établirait à 3,3M€ par an.

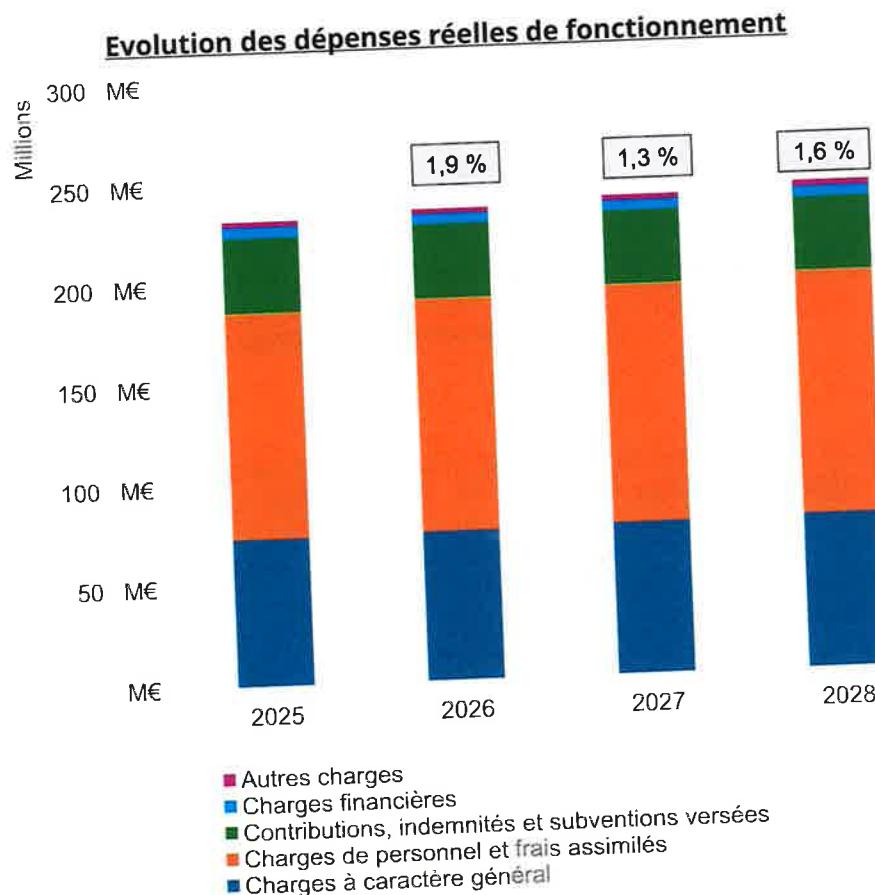
Le chapitre 70, produits des services du domaine et ventes diverses, s'élèverait à 12,3M€ sur 2026, 12,5M€ sur 2027 et 12,7M€ sur 2028 et tient compte d'une revalorisation progressive des tarifs pratiqués auprès des usagers.

Enfin les recettes de fonctionnement prennent en compte les cessions des immobilisations estimées à 4,4M€ en 2026 et anticipées à 1,6M€ sur 2027 et 1,5M€ en 2028. Bien qu'il s'agisse d'une recette d'exploitation, les cessions d'immobilisation correspondent à une opération de diminution du patrimoine dont les recettes sont destinées à financer l'acquisition de nouveaux équipements. En conséquence l'enregistrement de cette recette en produit d'investissement est admis.

**Au total, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement est anticipée à la hausse de + 0,7 % en 2026, puis +1,2 % en 2027 et +1,5 % en 2028.**



## b. Les charges de fonctionnement



Les charges de personnel (49 %) constituent le principal poste de dépenses. Elles évolueraient en fonction des transferts de compétences et de la mutualisation des agents

Les charges à caractère général (32%) comprennent les contrats conclus par la ville (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation, le prix des fluides et par la politique d'externalisation de certains services. Ces dernières sont fortement impactées depuis 2022 par l'inflation.

Les Contributions, subventions et indemnités versées (16%) correspondent aux contributions au SDIS et aux syndicats, aux subventions aux associations et budgets annexes, ainsi qu'aux indemnités des élus.

Les charges financières représentent quant à elles 2 % des dépenses réelles totales de fonctionnement.

Les autres charges font référence aux autres reversements (chap.014) ainsi qu'aux charges spécifiques (chapitre 67).

**L'évolution globale des dépenses réelles de fonctionnement entre 2026 et 2027 s'établirait à +1,9 % et +1,3%, portée principalement par la hausse des charges générales et de personnel.**

**En 2028 s'ajoutera la hausse des intérêts de la dette liée aux nouveaux emprunts, portant l'évolution à +1,6 %.**

## i. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général évolueraient en fonction de l'inflation qui se répercute sur les prix à la consommation et en fonction des services rendus à la population.

A compter de 2026, la progression annuelle de ses charges serait de 3 % puis 1,8 % les années suivantes. Une évolution du chapitre égale à l'inflation implique une stabilité de la consommation réelle de charges à caractère général.

Ces dépenses représentent 32 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2025. La moyenne de la strate s'élève à 22 % en 2024.

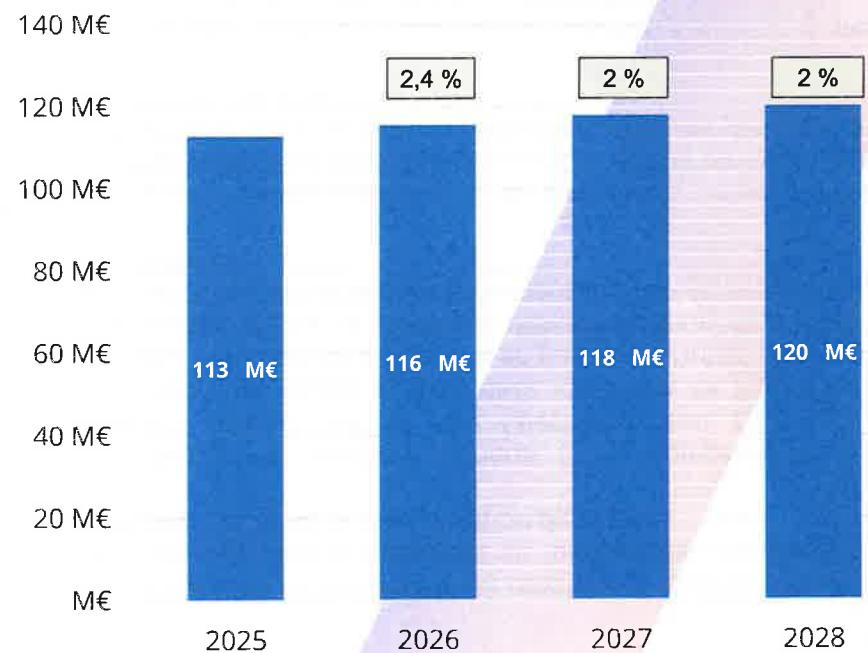
## ii. Les charges de personnel

Ces dépenses qui représentent près de la moitié (49%) du poids global des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville de Nîmes, soit le premier poste de dépenses, constituent un réel enjeu pour la collectivité. L'attention particulière portée à ce poste montre ces dernières années l'efficacité de la maîtrise des dépenses de personnel.

Il est à noter que la moyenne de la strate s'élève à 49% en 2024.

La hausse des charges de personnel serait de 2,4 % pour 2026 et 2 % pour les années suivantes, justifiée par la revalorisation de la CNRACL prévue jusqu'en 2028, le glissement vieillesse technicité, et les recrutements programmés au sein de la police municipale en fin de mandat (15 agents en 2025 et 15 agents en 2026).

### Evolution des charges de personnel



### iii. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges qui comprennent les contingents et participations obligatoires (art. 655 dont contribution SDIS) et les subventions de fonctionnement versées (art. 657 dont subvention CCAS et Caisse des écoles). Les subventions versées devraient évoluer de +6,5 % en 2025, en raison des nouvelles subventions accordées notamment aux associations sportives. Les subventions versées aux budgets annexes sont également anticipées à la hausse en 2025 du fait des besoins de financement de BA ANRU. Entre 2026 et 2028 ces dépenses sont envisagées relativement stables.

### iv. Les charges financières

Les frais financiers découlent de l'amortissement de la dette financière contractée par la ville. Pour les emprunts à taux variable, les frais financiers varient en fonction des indices de marché utilisés pour le calcul des intérêts. La prospective s'établit donc sur un contexte de taux de marché assez volatile avec des taux en remontée.

Les intérêts de la dette future sont calculés sur l'hypothèse dès 2026 d'un recours au financement bancaire compris entre 9 M € et 20M€ par an, sur une durée d'amortissement de 20 ans avec un amortissement du capital constant au taux fixe de 3,7 % pour 2026, 2027 et 2028.

**Le montant des emprunts serait plafonné chaque année afin de maintenir un ratio de capacité de désendettement proche de 5 années.**

Compte tenu du profil d'extinction de la dette en cours et nouvelle, le montant global des intérêts diminuerait, passant de 6 M€ en 2025 à 5 M€ en 2027. Il repartirait ensuite légèrement à la hausse en 2028 pour s'établir à 5,1 M€.

### v. Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles, tout comme les atténuations de produits, sont figées.

**Au total, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est anticipée à la hausse de 1,9 % en 2026, puis +1,3 % en 2027 et +1,6 % en 2028.**



## **a. Les recettes d'investissement**

### **i. Les subventions d'investissements**

Compte tenu des incertitudes en matière de subvention d'investissement, non seulement sur le montant perceptible mais aussi et surtout sur l'exercice d'encaissement desdites subventions, le montant encaissé en 2026 serait de 14,7M€. La prise en compte d'une hypothèse moyenne de 7,5M€ de subventions par an dès 2027 est retenue.

Un ajustement pourra être décidé en fonction des demandes présentées par la ville.

### **ii. L'emprunt**

**Entre 2026-2028 le recours à l'emprunt tiendrait compte d'un ratio de capacité de désendettement de 5 années à ne pas dépasser sur le budget principal.**

### **ii. Dotations, fonds divers et réserves**

Pour le FCTVA, depuis le 1er janvier 2015 la loi de finance l'a revalorisé à 16.404%, (eu égard à l'historique des remboursements, un taux moyen de 14% est appliqué sur l'ensemble des dépenses d'équipements).

La taxe locale d'équipement ainsi que la taxe d'aménagement seraient maintenues constantes.

## **b. Les dépenses d'investissement**

En annexe se trouvent les opérations d'investissement et autorisations de programme figurant sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui font l'objet d'un arbitrage annuel lors de la préparation budgétaire pour respecter le niveau optimal d'investissement fixé.

### **i. Les immobilisations**

De la prospective découle un niveau d'investissement dit optimal afin de garantir les grands équilibres financiers de la collectivité.

Dans ce scénario, un niveau maximal d'endettement a été défini pour maintenir un ratio de désendettement à 5 ans.

**Ainsi, la ville serait en mesure de financer une enveloppe de dépenses d'équipement de :**

- 56,4 M€ en 2025
- 54,3 M€ en 2026
- 52,8 M€ en 2027
- 57,5 M€ en 2028

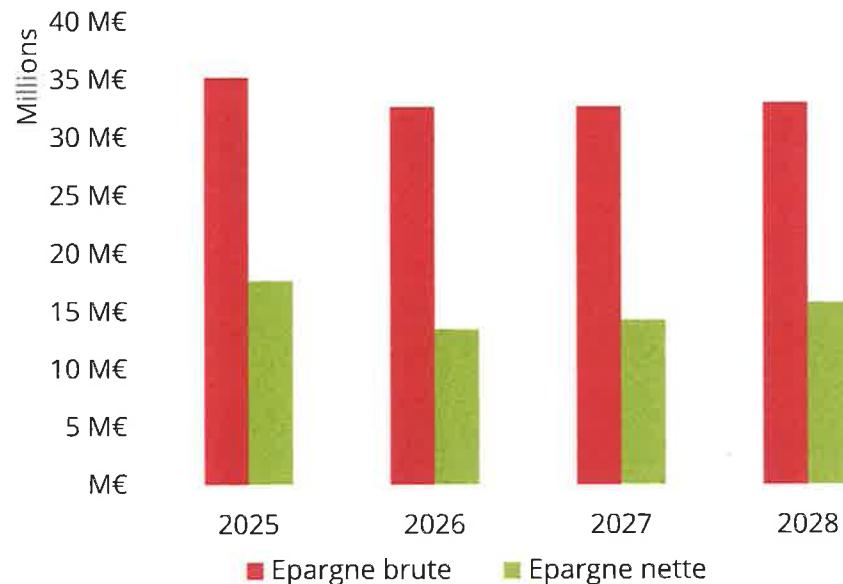
### **ii. Le remboursement en capital des emprunts**

Compte tenu du profil d'extinction de la dette en cours et nouvelle, le montant global du remboursement en capital connaît une hausse en 2026 d'environ +1M€, puis reviendrait en 2028 à un niveau équivalent à 2025.

### c. Analyse des soldes intermédiaires de gestion

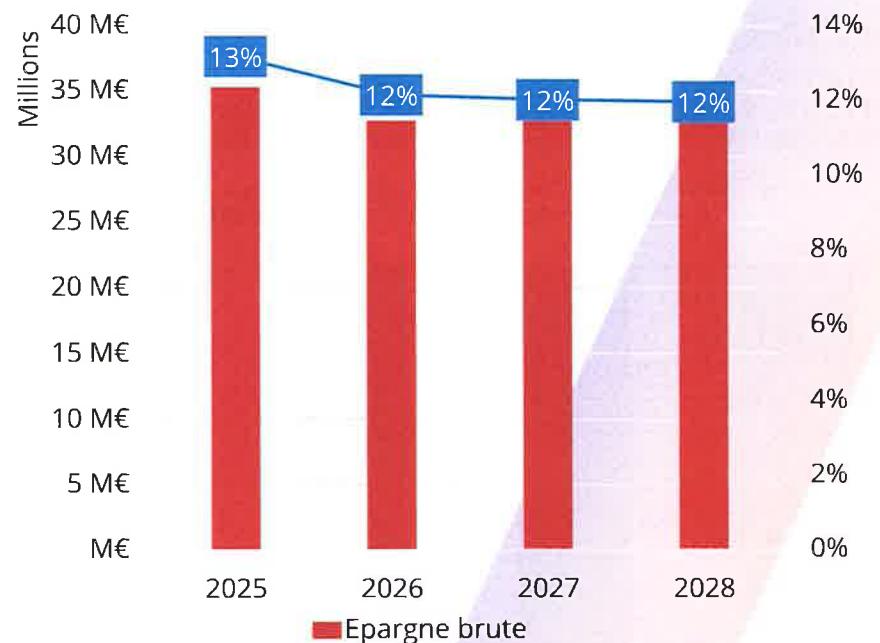
Dans la prospective des finances de la ville et conformément aux hypothèses retenues :

#### Evolution des épargnes (hors cessions)



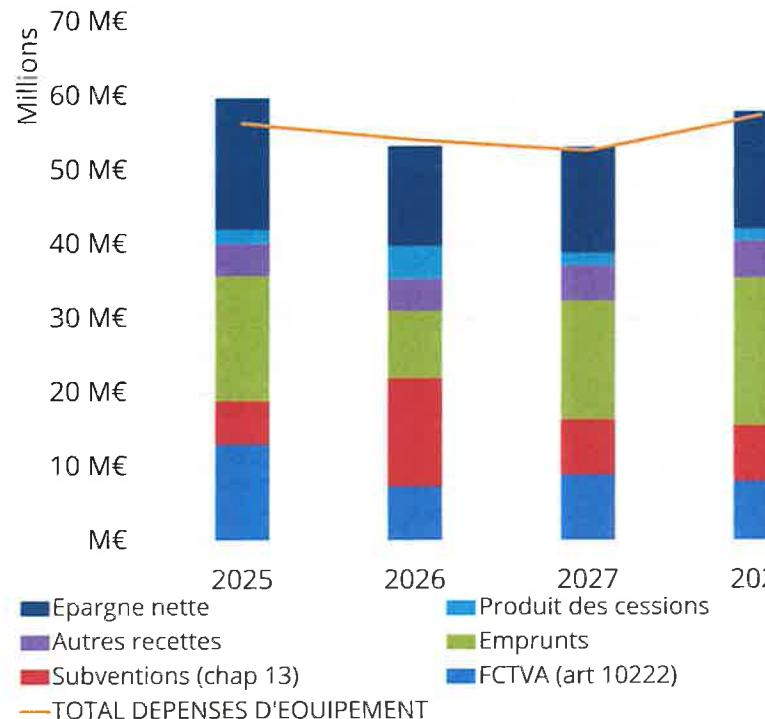
L'épargne brute resterait stable entre 2026 et 2028 et l'épargne nette serait en progression, passant de 13,5 M€ en 2026 à 15,9 M€ en 2028.

#### Epargne brute et taux d'épargne brute



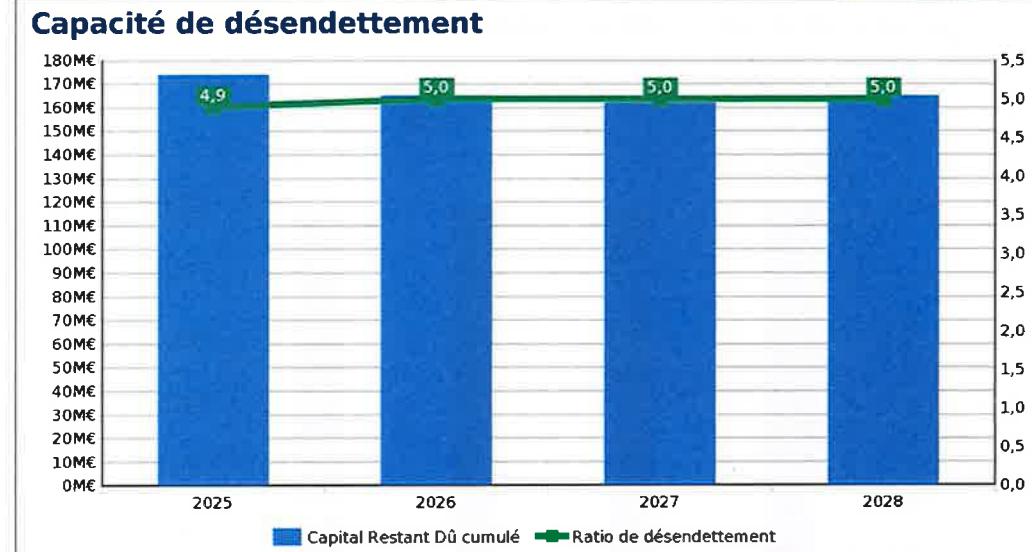
Le taux d'épargne brute resterait stable à 12% entre 2026 et 2028. Cela permettrait d'assurer environ 50% du financement des dépenses d'investissement prévisionnels.

### Financement des investissements de la ville en M€



La Ville serait en mesure de financer 165 M€ de dépenses d'équipement sur la période 2026-2028 grâce à un niveau correct d'épargne nette et à un recours à l'emprunt mesuré et qui permettrait de maintenir un ratio de capacité de désendettement à 5 ans.

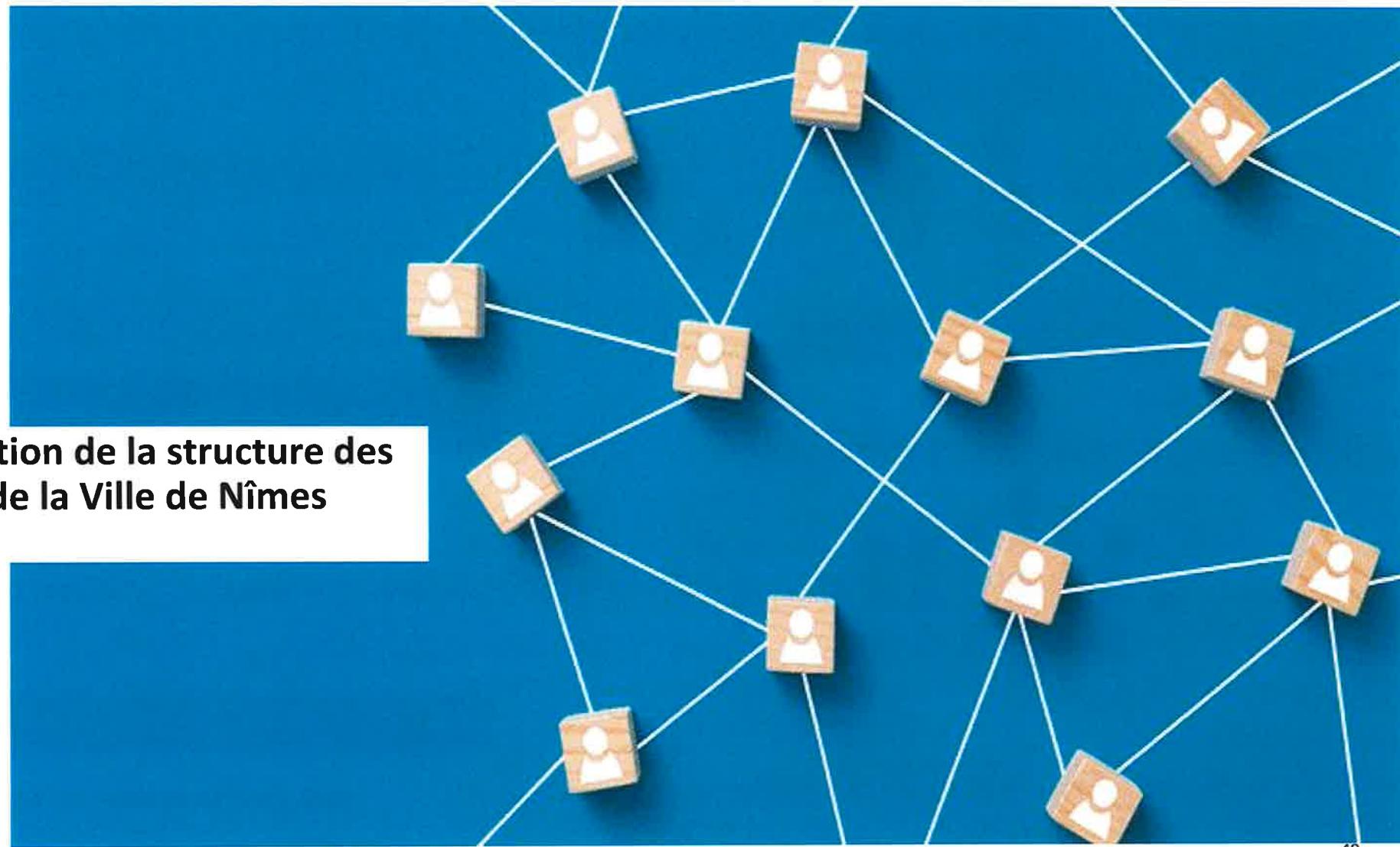
### Capacité de désendettement 2025 à 2028



Sur cette même période, le recours à l'emprunt s'élèverait à 45 M€ ce qui ferait passer l'encours de dette de 174,6 M€ fin 2025 à 165,1 M€ fin 2028. Le ratio de désendettement passerait de 4,9 ans en 2025 à 5 ans entre 2026 et 2028, soit en dessous du seuil d'alerte fixé à 12 ans.

Par ailleurs, le fonds de roulement serait de 19M€ en 2025 et se stabilisera jusqu'en 2028 afin de conserver une bonne gestion de trésorerie.

## II- Evolution de la structure des effectifs de la Ville de Nîmes

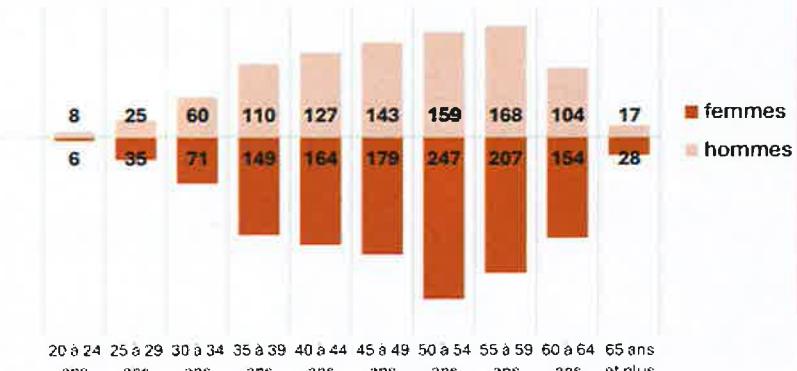


### Evolution des effectifs\* de 2023 à 2025

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Au 30/09/2025
<b>Effectifs physiques rémunérés</b>	2 692	2 695	2 608
<b>ETP (Equivalent Temps Plein)</b>	2 340,97	2 345,70	2 246,25

### Pyramide des âges de la Ville de Nîmes au 31/12/2024

source Rapport social Unique 2024



	Année 2023	Année 2024	Année 2025 Atterrissage projeté au 31/12
<b>ETPT (Equivalent Temps Plein Travillé)</b>	2 326,64	2 332,38	2 324,04
<b>Dépenses de personnel - Chapitre 12 - budget principal</b>	108 390 752,40	111 204 210,73	113 000 000 €

\* Agents titulaires, stagiaires, vacataires, contractuels sur emploi permanent et sur emploi non permanent, occupant un emploi et ayant été rémunérés à la date ou la période considérée.

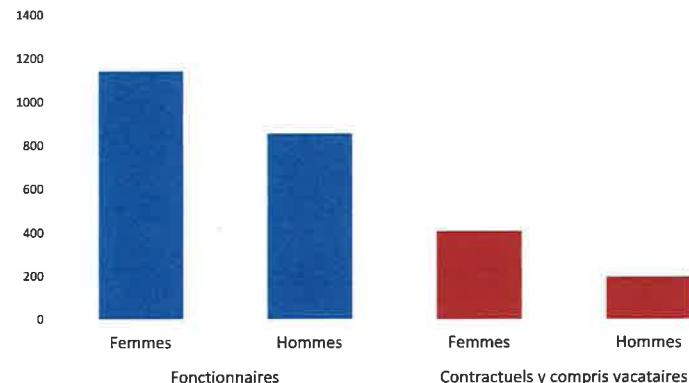
### Age moyen des agents de la Ville de Nîmes au 31/12/2024

source Rapport social Unique 2024

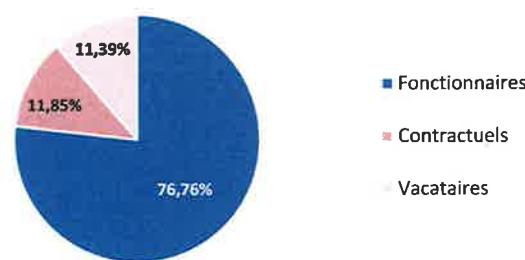


48 ans 48 ans

### Répartition homme / femme par statut au 30/09/2025\*



### Répartition des effectifs par statut au 30/09/2025\*



\* Agents titulaires, stagiaires, vacataires, contractuels sur emploi permanent et sur emploi non permanent, occupant un emploi et ayant été rémunérés à la date ou la période considérée.

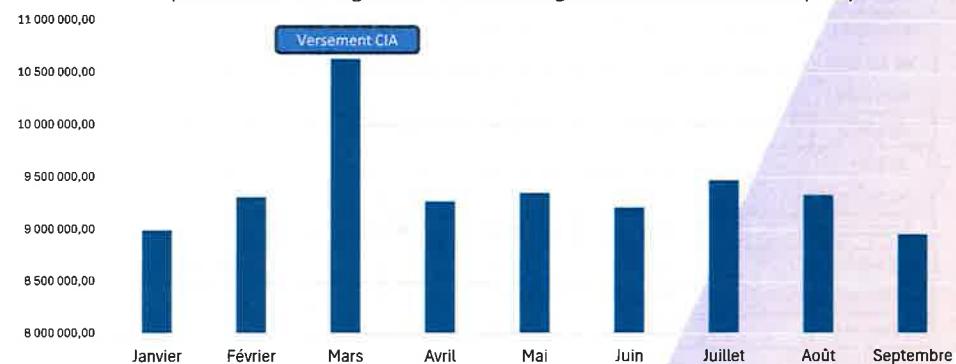
### Eléments de dépenses de personnel - contractuels (hors vacataires) - de janvier à septembre 2025

Libellé filière	Code catégorie	Traitemen Indiciaire	Primes et Indemnités	HS IHTS	Totaux
Filière administrative	A	821 954.85	340 883.32		1 162 838.17
	B	322 370.62	84 943.24		407 313.86
	C	286 900.35	38 205.17	864.00	325 969.52
	SS Total	1 431 225.82	464 031.73	864.00	1 896 121.55
Filière animation	B	30 293.75	5 846.45		36 140.20
	C	723 140.68	82 525.37	3 117.08	808 783.13
	SS Total	753 434.43	88 371.82	3 117.08	844 923.33
Filière culturelle	A	127 986.07	19 940.55		147 926.62
	B	273 481.47	37 887.79	847.41	312 216.67
	C	214 437.51	12 292.69	1 043.48	227 773.68
	SS Total	615 905.05	70 121.03	1 890.89	687 916.97
Filière médico-sociale	A	37 578.53	6 435.98		44 014.51
	B	185 507.16	38 588.34		224 095.50
	SS Total	223 085.69	45 024.32		268 110.01
Filière Sociale	A	119 986.02	28 166.83		148 152.85
	C	16 827.50	2 691.78		19 519.28
	SS Total	136 813.52	30 858.61		167 672.13
Filière sportive	B	52 214.33	7 919.41		60 133.74
	C	10 112.11	1 170.67		11 282.78
	SS Total	62 326.44	9 090.08		71 416.52
Filière technique	A	419 609.29	140 940.31		560 549.60
	B	407 490.31	110 444.09	2 339.58	520 273.98
	C	952 330.30	121 446.15	19 820.51	1 093 596.96
	SS Total	1 779 429.90	372 830.55	22 160.09	2 174 420.54
Total		5 002 220.85	1 080 328.14	28 032.06	6 110 581.05

**Eléments de dépenses de personnel - titulaires et stagiaires  
- de janvier à septembre 2025**

Libellé filière	Catégorie	Traitements Indiciaire	NBI	Primes et Indemnités	HS IHTS	Totaux
Filière administrative	A	1 806 137,37	42 664,00	704 665,28		2 553 466,65
	B	1 576 481,16	21 979,47	394 059,27	11 814,60	2 004 334,50
	C	5 027 155,27	96 974,30	868 126,86	32 580,03	6 024 836,46
	SS Total	8 409 773,80	161 617,77	1 966 851,41	44 394,63	10 582 637,61
Filière animation	B	643 257,20	18 799,39	147 556,27	3 270,20	812 883,06
	C	3 492 821,12	79 729,34	561 003,84	14 669,15	4 148 223,45
	SS Total	4 136 078,32	98 528,73	708 560,11	17 939,35	4 961 106,51
	A	1 465 514,28	8 811,56	193 996,43		1 668 322,27
Filière culturelle	B	1 113 274,57	18 534,29	185 421,10	722,39	1 317 952,35
	C	1 026 473,33	27 987,39	154 474,91	2 217,31	1 211 152,94
	SS Total	3 605 262,18	55 333,24	533 892,44	2 939,70	4 197 427,56
	A	240 156,72	8 286,03	74 904,15		323 346,90
Filière médico-sociale	B	1 028 067,53	25 664,27	267 644,14	67,38	1 321 443,32
	SS Total	1 268 224,25	33 950,30	342 548,29	67,38	1 644 790,22
	A	23 505,87		6 257,81		29 763,68
	SS Total	23 505,87		6 257,81		29 763,68
Filière Sécurité (Police Municipale)	A	73 884,33	2 126,61	38 668,77		114 679,71
	B	232 631,24	7 968,32	108 000,76	12 209,20	360 809,52
	C	2 818 775,70	134 617,44	1 174 538,63	164 528,22	4 292 459,99
	SS Total	3 125 291,27	144 712,37	1 321 208,16	176 737,42	4 767 949,22
Filière Sociale	A	432 721,27	13 994,27	74 171,53		520 887,07
	C	2 330 278,60	47 235,84	326 742,60	717,49	2 704 974,53
	SS Total	2 762 999,87	61 230,11	400 914,13	717,49	3 225 861,60
	A	27 410,91		14 824,02		42 234,93
Filière sportive	B	503 933,56	3 312,83	95 072,78	2 155,94	604 475,11
	C	37 021,55	990,19	7 572,78	220,76	45 805,28
	SS Total	568 366,02	4 303,02	117 469,58	2 376,70	692 515,32
	A	750 837,15	5 382,14	320 194,41		1 076 413,70
Filière technique	B	1 571 770,48	20 194,91	494 868,04	21 344,73	2 108 178,16
	C	12 096 284,12	165 969,15	1 989 210,67	169 620,46	14 421 084,40
	SS Total	14 418 891,75	191 546,20	2 804 273,12	190 965,19	17 605 676,26
	Total	38 318 393,33	751 221,74	8 201 975,05	436 137,86	47 707 727,98

Masse salariale 2025  
(éléments à la charge de la Collectivité figurant sur les bulletins de paie)



**LES DONNEES 2025 :**

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, augmentation de 3 points de charge CNRACL**

L'impact de l'augmentation de 3 points du taux de cotisation patronale au titre de la CNRACL est estimé à 1 220 000 € sur l'année complète.

**Heures supplémentaires**

Entre janvier et septembre 2025, un peu plus de 16 400 heures ont été rémunérées pour un montant de 446 927 euros, soit une réduction de 4 600 heures par rapport à 2024, sur la même période. Cette différence est notamment due à l'absence d'élection en 2025. Le nombre d'heures réalisées en 2024 à ce titre, était de 4 300 heures.

### **Coût du Complément Indemnitaire Annuel :**

La Ville de Nîmes verse un Complément Indemnitaire Annuel (CIA), composante variable du RIFSEEP, qui prend en compte l'engagement professionnel et la manière de servir des agents, évalués lors de l'entretien annuel. Le coût du CIA versé en mars 2025 s'élève à 1 471 278 euros et concerne 1 770 agents bénéficiaires.

### **L'action sociale**

#### *Participation de l'employeur au coût de la mutuelle santé :*

Entre janvier et septembre 2025, 1 478 agents ont bénéficié de cette participation, pour un montant total de 937 144,61 euros. La projection sur l'année complète évalue ce coût à 1 249 526,15 euros.

En 2024, cette dépense s'élevait à 1 141 442 euros pour 1 489 agents bénéficiaires. L'augmentation de 9,47 % du coût, pour un nombre d'adhérents en légère baisse, pourrait s'expliquer par la hausse des cotisations sur les contrats individuels en 2024.

#### *Participation de l'employeur au coût de la mutuelle prévoyance :*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Ville de Nîmes participe à hauteur de 20€ par mois, aux frais engagés par les agents au titre de la prévoyance.

Entre janvier et septembre 2025, 27 agents ont bénéficié de cette participation, pour un montant total de 4 613,33€.

La projection sur l'année complète évalue ce coût à 6 233,33€.

### **Les avantages en nature**

Ils concernent les occupations de logements : 36 logements sont attribués pour nécessité absolue de service à des concierges/gardiens. Les titulaires des emplois suivants bénéficient d'un véhicule de fonction et/ou d'un logement pour nécessité absolue de service : DGST/DGS/DGA Proximité Evénements et Communication/DGA Population et Ressources/DGA Culture Patrimoine et Transition écologique.

### **L'absentéisme**

Au 30 septembre 2025, le montant total de retenues au titre de la carence est de 88 187,71 euros. Pour la même période en 2024, le montant était 110 317,60 euros.

### **Coût de la réforme Police Municipale**

Depuis la mise en place du nouveau régime indemnitaire de la PM, la dépense brute est de 1 199 740,25€ sur 9 mois (de janvier à septembre inclus). La dépense pour la même période en 2024 était de 1 077 112,42€, soit une différence de 122 627,83€ entre 2024 et 2025.

La dépense annuelle au titre du nouveau régime indemnitaire des agents relevant de la filière Police Municipale est estimée à 1 609 953,77€ pour l'année 2025, soit un coût annuel estimé à 184 236,73€ (*hors versement complémentaire au titre de la part variable dont le premier versement interviendra en 2026*).

Taux d'absentéisme sur les 9 premiers mois de l'année 2025	
Par référence aux effectifs physiques	Par référence aux ETPT (Équivalents Temps Pleins Travaillés)
<b>5,27 %</b>	<b>5,92 %</b>
Règle de calcul : valeur exprimée en pourcent, obtenue en divisant le nombre de jours d'absence par le produit de l'effectif physique au 30/09/2025 x 365. Le résultat est multiplié par 100. Le taux d'absentéisme est donc calculé sur une base calendaire.	Règle de calcul : valeur exprimée en pourcent, obtenue en divisant le nombre de jours d'absence par le produit de l'effectif en ETPT de janvier à septembre 2025 x 365. Le résultat est multiplié par 100. Le taux d'absentéisme est donc calculé sur une base calendaire.

Tableau récapitulatif du nombre de jours d'absences pour motif médical

Période	Année 2023	Année 2024	Du 01/01/2025 au 30/09/2025
Accident de service et de trajet (dont CITIS)	7 984	8 284	8 212
Maladie	42 453	44 745	33 124
Congé Longue Maladie	5 180	6 395	6 034
Congé Longue Durée	5 376	3 247	2 814

## **LES ORIENTATIONS DES DEPENSES DE PERSONNEL EN 2026 :**

### **1/ Les causes exogènes d'évolution :**

- Augmentation de 3 points du taux de cotisation CNRACL évalué à 1 220 000€
- Coût lié au recrutement de 15 policiers municipaux évalué à 500 000 €

### **2/ Mesures d'ordre interne impactant l'évolution de la masse salariale :**

Le « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) lié au déroulement de carrière des agents, aura un impact évalué à 900 000€.

- IV- LA TRADUCTION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES



Un contexte géopolitique inquiétant qui perdure avec une guerre en Ukraine aux conséquences économiques importantes qui se prolonge, une instabilité certaine au Proche-Orient qui inquiète la communauté internationale. En France, une situation politique et économique fragile promet des répercussions sur les politique et finances des collectivités territoriales. Des économies certaines sont à prévoir, elles nous obligent cette année encore à adapter la mise en œuvre de nos investissements, tout en préservant les grands chantiers de cette fin de mandat : le palais des congrès, le parc Jacques Chirac, la mise en valeur du patrimoine historique de la ville, l'avancée du programme ANRU, les mesures en faveur de l'environnement et la prise en considération des besoins de la population.

Le programme en cours se poursuit autour de 3 enjeux déterminants :

Une ville dynamique et attractive,

Une ville durable et écoresponsable qui préserve son environnement,

Une ville qui favorise la proximité, en portant notamment une attention toute particulière aux quartiers en fragilité (soutenus par l'ANRU).

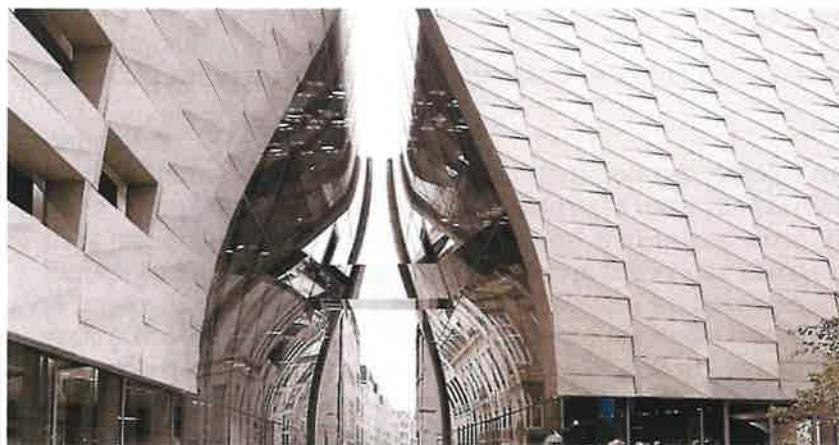
## 1 - UNE VILLE DYNAMIQUE, ATTRACTIVE, MODERNE, SPORTIVE

Après avoir obtenu en septembre 2023 l'inscription de la maison Carré au patrimoine mondial de l'UNESCO et avec pour objectif de renforcer **l'attractivité** de la ville et le **tourisme** comme **moteur de l'emploi**, Nîmes continue ses grands projets, avec notamment l'inauguration du Centre des congrès h2 et le démarrage des travaux d'aménagement du Parc Jacques Chirac.



## Le projet de Centre des Congrès h2 et l'aménagement des espaces connexes

Comme vous le savez le projet consiste à créer un nouvel équipement public d'envergure, de type centre de congrès, en poursuivant la réhabilitation de l'îlot urbain jouxtant les arènes, et le musée de la Romanité.



La création du Centre des Congrès h2 répond à des enjeux forts :

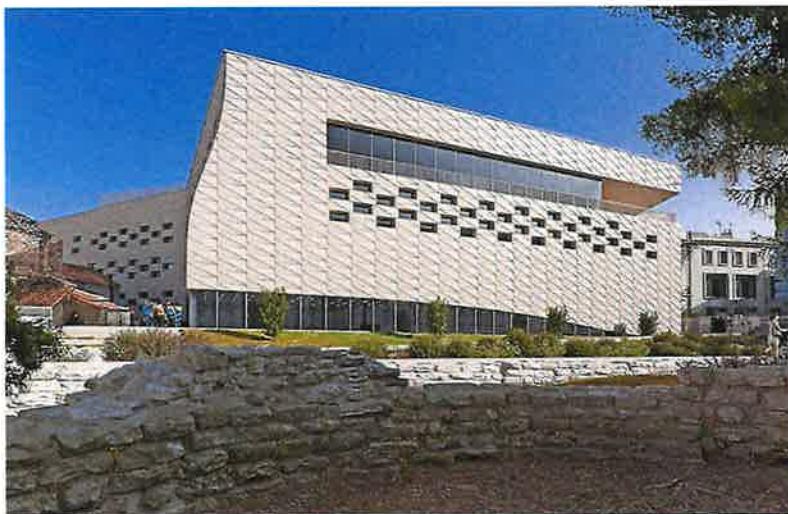
- Renforcer le niveau d'équipement de la ville, en développant une offre globale et cohérente dans le domaine de l'événementiel et du congrès sur la ville de Nîmes ;
- Assurer un développement cohérent de l'îlot urbain situé en cœur de ville, repéré comme un réel atout d'attractivité par rapport à d'autres centre des congrès situés en périphérie de ville (attractivité du cœur de ville et du centre historique, très grande proximité de la gare, des autoroutes et aéroport) ;
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire, la ville de Nîmes, ville centre de la 3<sup>ème</sup> agglomération de la grande région constitue une base territoriale sur laquelle il faut s'appuyer pour mailler le territoire.

Le projet de Centre des Congrès s'inscrit en complémentarité des dynamiques de rayonnement territorial impulsé par le développement touristique avec la création du [musée de la Romanité](#) et l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de la [Maison Carrée](#). Le Centre des Congrès vient renforcer cette stratégie territoriale sur l'axe de l'économie et du tourisme d'affaires et de l'événementiel.

L'étude de programmation conduite en 2019 avait permis de valider les conditions d'implantation du centre des congrès sur l'îlot Arènes-République-Porte de France.

L'année 2021 a été consacrée aux phases d'études d'avant-projet détaillé, d'élaboration de la demande de permis de construire et d'études de projet ; préalables à la consultation des entreprises. A l'issue des études d'avant-projet détaillé, le montant des travaux a été confirmé, avec un engagement contractuel de la maîtrise d'œuvre sur l'estimation.

En parallèle, les fouilles archéologiques ont été engagées pour l'ensemble des parcelles concernées par le projet.



Après l'ouverture du chantier principal en 2023 ; ce chantier long et complexe s'est poursuivi en 2024 et 2025 pour nous amener à son inauguration fin 2025.



H2 est le nom retenu pour le Centre des Congrès de Nîmes

La commercialisation à déjà débutée et les premières manifestations se dérouleront d'ici la fin d'année.

Par suite de l'incendie de cet été, des travaux au R+3 sont nécessaires, ils se termineront à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2026

Le budget complet de l'opération géré au travers d'une autorisation de programme a été réévalué en 2024 à 59,6 M€TTC.

La construction du centre des congrès h2 s'est accompagnée de travaux de réaménagement et de réhabilitation autour du site avec notamment une piétonnisation sur 3500 m<sup>2</sup> et la pose de bornes automatiques de contrôle d'accès .



## Le réaménagement du quartier urbain porte de France

Avec la volonté de valorisation de la Porte de France, vestige du rempart antique qui doit être fermé à la circulation, c'est le réaménagement de tout le quartier en lien avec l'écusson et des monuments emblématiques de la ville qui est initié. Au sud de la rue Bigot jusqu'à la place Montcalm, la zone sera réservée aux piétons selon les mêmes principes que l'écusson. Des bornes limitant l'accès aux véhicules autorisés, à des horaires définis ont été installées en 2024.

Ces travaux sur l'espace public ont été coordonnés avec le chantier du Centre des Congrès h2 avec une échéance commune.

Depuis 2023, la maîtrise d'œuvre pour la piétonisation des abords de la porte de France a été lancée afin de permettre sa restauration.

Les travaux de piétonnisation aux abords de la porte de France comportent sept phases bien distinctes

- Phase 1 : Rues Jean Reboul / Sainte-Ursule / Saint-François, fin 2024
- Phase 2 : Rue Porte de France « Nord », Fin 2024 - début 2025.
- Phase 3 : Rue Alexandre-Ducros « Ouest », 1er trimestre 2025.
- Phase 4 : Rue Porte de France « centre », mars - avril 2025.
- Phase 5 : Rue Jean-Reboul et placette sud h2, avril à août 2025.
- Phase 6 : Place Montcalm, d'avril à juin 2025
- Phase 7 : Rue Alexandre-Ducros « Est », fin 2025.



## Un nouveau lieu d'exposition dans la chapelle Saint Joseph

La chapelle saint Joseph est l'un des vestiges importants de l'ancien Hôtel Dieu. Mitoyenne du centre des congrès h2, il est important de la mettre en valeur par son architecture et sa situation. Placée au cœur de la nouvelle zone piétonne elle reliera la place Montcalm à l'écusson.

La chapelle est intégralement inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et elle est désacralisée.

Son enveloppe nécessite des travaux de restauration indispensables pour la conservation et la mise en valeur du monument (toiture, façades, menuiseries et vitraux).

L'intérieur du monument représente actuellement près de 1 000 m<sup>2</sup> de surfaces au potentiel variable.

Ce monument qui mérite intrinsèquement d'être valorisé et qui doit se mettre au niveau de la requalification de l'ensemble du quartier est particulièrement adapté pour accueillir un nouvel espace d'exposition.

Les études préalables de la restauration de la chapelle se sont terminées en 2024.

À la suite de la notification de la maîtrise d'œuvre, 2025 a été consacrée à des travaux de diagnostic et de synthèse avec le muséographe.

La rénovation de la Chapelle continuera en 2026 pour accueillir à terme, un musée consacré à l'œuvre du peintre Claude Viallat.

## La restauration des arènes

Ce projet d'envergure se poursuivra jusqu'en 2038. L'amphithéâtre le mieux conservé au monde, source d'attractivité nécessite un travail approfondi de protection contre les eaux de pluies qui s'infiltrent et dégradent le monument. Le programme de rénovation concerne les façades, le sommet des arènes, les galeries, les promenoirs et les gradins.



2026 verra :

- la poursuite de la deuxième phase de sécurisation,
- La poursuite de la restauration des travées 12 à 16
- Le démarrage de la restauration et l'harmonisation des travées 43 à 52

## Une politique culturelle, événementielle qui favorise l'attractivité

### Le projet du Conservatoire

Le Conservatoire de Musique de Danse et d'Art dramatique de Nîmes contribue à l'essor de l'enseignement artistique en pays gardois et au niveau des territoires limitrophes, en offrant les cursus indispensables à une formation artistique de qualité, dans la diversité des styles, des époques et des modes d'apprentissage.

Les locaux actuels du Conservatoire sont regroupés sur trois sites distincts situés au centre de la Ville de Nîmes. Ils ne sont plus adaptés aux besoins de l'enseignement artistique spécialisé et leur grande vétusté ne permet pas d'envisager de manière pérenne la continuité de leur utilisation. De plus, l'établissement, dans sa fonction de centre de ressources et d'accueil des différents publics, a le souci d'élargir et de proposer une offre cohérente sur son territoire.

Dans ce cadre, la Ville de Nîmes a souhaité lancer une étude de programmation pour la création d'un nouveau Conservatoire à rayonnement Départemental sur un site unique afin de :

- Garantir l'accueil des élèves et du personnel en toute sécurité, et dans des conditions optimales d'enseignement et de confort (surfaces, acoustique, stockage, accessibilité...).

- Créer un lieu d'échanges, de culture et de diffusion, au rayonnement élargi. Un dialogue compétitif a désigné courant 2024 l'architecte Rudy Ricciotti qui assurera la conception du nouveau conservatoire dans le bâtiment des Carmes, dont la livraison est prévue à ce jour pour 2029.

En 2025 l'équipe lauréate du dialogue compétitif a engagé les études de maîtrise d'œuvre et le dépôt du permis de construire, le choix des entreprises sera réalisé courant 2026.



## Une ville qui s'engage pour le bien-être de ses sportifs

Après avoir construit la Halles des Sports Ludivine Furnon, inaugurée fin 2025 et plébiscitée par ses utilisateurs, la ville de Nîmes continuera ses investissements dans les équipements sportifs avec :

- La fin des travaux des vestiaires des stades Jean Pierre Adams (ex Gaston Lessut) et Henry Noël
- La rénovation de la pelouse synthétique et l'électricité du stade Saint Stanislas
- La Réfection de l'isolation de la toiture terrasse de la piscine des Iris
- La livraison de la nouvelle salle de boxe à Pisseyvin.

Un plan d'entretien et de révisions de ses terrains synthétiques sera lancé en 2026.

## De nouveaux aménagements urbains pour rendre le cœur de ville accessible

Les requalifications des rues aux abord des Halles, débutés en septembre 2024, se sont poursuivies 2025, tout comme la pose de bornes automatiques.

Une vingtaine de voies ont bénéficié d'une réfection totale en 2025 : Rue Léo Larguier, avenue du Mont-Duplan, chemin de Pareloup, rues Charles Affre et Emile Lauze, rue Alphonse de Seynes, rue du Cadereau, rue de Bouillargues, rue Emile Allier, rue Bonfa, rue Rouget de Lisle.

Pour 2026, un programme similaire est prévu en réfection de voies, et aménagements.

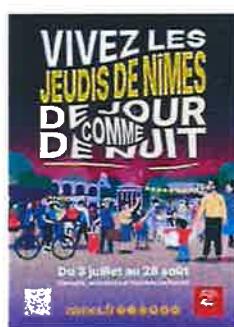
Concernant son programme de rénovation de la voirie, la ville à investit près de 5,3 M€ en 2025.

Ces actions se poursuivront au même rythme en 2026.

## La promotion du commerce de proximité

L'année 2025 a connu une forte activité, avec un nombre de manifestations en forte hausse.

Face au succès qu'a rencontré la distribution de drapeaux de façade auprès des commerçants, celle-ci sera renouvelée en 2026. Ils permettent une meilleure communication et une réduction de chevalets sur le domaine public.



A l'occasion des jeudis de Nîmes :

- l'espace Jeudi Arts s'est agrandi avec la proposition de visite des fresques des rue nord Gambetta.
- Création sur la place Gabriel Péri d'un espace de restauration des îles
- Animation « Drone Soccer » devant l'église Saint Paul.

Les animations des braderies ont été retransmises en direct sur la sonorisation de la ville.

Les commerçants ont été plus nombreux à sortir leurs produits afin de faire profiter les visiteurs de leurs promotions et animations pendant ces jours de bonnes affaires .

La reconduction de la gratuité du stationnement de surface pour certaines animations commerciales a permis de confirmer la volonté de la ville de maintenir une aide pour la clientèle des commerces.

Une communication constante avec les commerçants permet d'informer et de recueillir leur niveau de satisfaction sur les animations et actions proposées en faveur du commerce.

La mise en application du nouveau Règlement Local de Publicité (RLP) se poursuit avec la dépose de deux cents dispositifs publicitaires en infraction et la mises aux normes des enseignes.

Pour les journées Romaines, près de 400 tuniques romaines (deux fois plus qu'en 2023), confectionnées par les couturières des ateliers municipaux, ont été distribuées aux commerçants, ainsi que des nappes aux couleurs de la ville qui ont décorées les stands du marché antique.



## Occupation du domaine public :

Depuis janvier 2025 une nouvelle politique tarifaire portant sur les Occupations du Domaine Public (ODP) incluant les marchés de plein air, les terrasses, les manifestations et toute occupation à caractère commercial a été mise en place.

### Redynamisation du commerce :

Grace à la prospection d'enseigne nationale, un travail en étroite collaboration avec les développeurs d'enseigne, les agents immobiliers et la présence sur des salons professionnels, plusieurs enseignes majeures sont arrivées en centre-ville comme :

Fragonard, Les Galeries Lafayette, Mr Bricolage, ou encore Rituals.

Ce travail de prospection continuera en 2026 afin d'attirer de nouvelles enseignes

### Les Halles :

Les travaux de rénovation des rues autour des halles, la piétonisation de la rue Guizot et les interventions de la Socri (Galerie Lafayette) étant terminées, une priorité dès 2026 sera donnée aux animations dans les halles et à la préparation de futurs travaux de rénovation.



## 2- UNE VILLE QUI S'INVESTIT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Cette mandature est en grande partie consacrée au renouvellement urbain.

Depuis la signature de la convention ANRU fin 2021, à la délivrance des arrêtés d'autorisations environnementales uniques, les trois quartiers NPNRU de Nîmes : Pissevin Valdegour, Mas de Mingue et Chemin Bas d'Avignon, les phases opérationnelles ont ainsi pu débuter sur 2024 avec des travaux visant à l'aménagement d'espaces publics, la démolition de constructions de logements, la délivrance de permis de construire visant à permettre la diversification de l'Habitat dans ces quartiers.

2025, a vu se poursuivre les travaux préparatoires de chantiers ainsi que le démarrage de différents chantiers de construction et de démolitions par les différents partenaires de l'ANRU.

### [Sur le quartier Pissevin Valdegour :](#)

Plusieurs projets composant le projet urbain global avaient démarré sur 2025 parmi lesquels :

- La démolition du Viaduc Puccini (SPL Agate) aujourd'hui réalisée,
- La démolition de la tour Pollux réalisée (un Toit pour Tous),
- La démolition des tours du CROUS réalisée (EPF Occitanie),



Démolition de la tour Matisse (Crous) le 6 avril 2025

Le prévisionnel de constructions / démolitions, aménagements à venir pour l'année 2026 et les suivantes sur ce périmètre NPNRU au niveau de l'ensemble des acteurs concernés comprend :

- Les travaux préparatoires des chantiers et le démarrage de plusieurs programmes immobiliers du secteur de la Porte des Arts (ville de Nîmes et promoteur STS) de Kennedy Sud (opération immobilière GGL/Hélénis),

- Lancement de la consultation promoteur concernant le secteur Kennedy Nord.
- L'aménagement du secteur de la Pinède de Valdegour et la réalisation de la Bastide des Garrigues
- L'aménagement du secteur Sud de Pissevin, Langevin/avenue des Poètes/Dayan - ville de Nîmes) emprise Pollux 1ère tranche terminée, 2ème tranche démolition en 2026,
- La démolition des Angloros / Debussy (SPL Agate) dont la première tranche est terminée et la deuxième tranche de démolition se poursuivra sur en 2026,
- Requalification du gymnase Diderot.
- Etude de repositionnement de la médiathèque définitive.
- Réalisation de la nouvelle école primaire Pissevin-Puech du Teil.



Requalification de la Rue des Poètes  
Livraison des aménagements et ouvrages hydrauliques fin 2027

#### Travaux par les bailleurs :

- Démolitions partielles, requalifications, résidentialisations des résidences Degas/Delacroix/David et Bassano (Habitat du Gard).



- Démolition, requalification et résidentialisation de Petit Perrin (Habitat du Gard)
- Démolition de la barre Pythagore par Erilia



#### Démolition de la résidence Castor d'un toit pour Tous.

- Requalification et résidentialisation de la résidence Hespérides d'un Toit pour Tous.
- Résidentialisation de la résidence Symphonie d'un Toit pour Tous.

#### Plan de sauvegarde de Wagner :

Un avenant n°2 visant à prolonger le plan de sauvegarde jusqu'en 2026 a été signé. Les travaux de désenfumage des sous-sols des quatre copropriétés seront terminés fin 2025. Les deux premiers plans de sauvegarde seront également lancés sur le Basque et les Arts sous pilotage de l'EPF.

#### Orcod'in :

Les études pré-opérationnelles menées par l'EPF, la ville et Nîmes Métropole ont été finalisées. Les 2 conventions d'OPAH CD sur les immeubles le BIGORRE et le PARC DES SPORTS sont en cours d'écriture, permettant le lancement d'OPAH CD multisite sur ces 2 copropriété en maîtrise d'ouvrage ville.

#### Le permis de louer :

Mise en place en 2023 pour notamment lutter contre les marchands de sommeil, son périmètre a été étendu en 2025 aux 4 copropriétés de la galerie R. WAGNER en 2025. Depuis le lancement du dispositif 161 demandes de permis de louer et 124 dossiers de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) ont été traités.

### Ferme école – La Bastide des Garrigues:

Elle sera désormais localisée dans la pinède de Valdegour et sera renommée : la Bastide des Garrigues. Elle proposera un espace éducatif orienté pour le jeune public et permettra de développer par l'expérimentation l'intérêt pour les sciences, le raisonnement scientifique, la connaissance du vivant (domestiques / sauvages), la curiosité, la créativité, l'esprit critique, la citoyenneté : le respect de l'environnement, du vivant.

Après avoir obtenu le permis de construire fin 2023, 2025 a été consacrée aux études et au démarrage des travaux qui continueront en 2026 pour mener à une livraison vers la fin de l'été.



En novembre 2025, une médiathèque provisoire a ouvert à proximité de l'école Langevin dans l'attente du transfert de la médiathèque Marc Bernard dont l'AMO a été lancée en juin 2025.

### Pour le quartier Mas de Mingue :

Des phases plus opérationnelles ont démarré en 2024 avec le lancement de nombreux travaux d'aménagement de la phase 1, le secteur d'Agrippa d'Aubigné, le parvis du collège d'Ada Lovelace et le début de la phase 2 avec l'aménagement du jardin des Mimosas notamment.

2026 verra se poursuivre plusieurs opérations dans le cadre de ce projet d'aménagement global :

- Poursuite des démolitions structurantes : le Montaigne puis le Ronsard, (propriétés Habitat du Gard),
- L'aménagement de l'axe pénétrant du quartier (Claverie) et la desserte des Grillons,
- L'aménagement des espaces autour du centre social Jean Paulhan rénové faisant suite aux travaux lancés par la commune,
- Intégration du Centre Administratif Municipal (CAM) Mas de Mingues au CSCS Jean Paulhan et de la crèche des grillons dans un immeuble Habitat du Gard en cours de construction avec augmentation de sa capacité.
- Poursuite de l'aménagement du jardin des Mimosas,
- ...

Ces travaux sont accompagnés par un suivi de la part de la maîtrise d'œuvre externe assurée par la direction de l'urbanisme de la ville de Nîmes et un suivi écologique dans le cadre de la bonne application des mesures inscrites dans l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale unique.

#### A la copropriété « Les Grillons » :

Cette copropriété située dans le quartier du mas de Mingue, a voté les travaux pour les phases 1 et 2 lors de son assemblée générale de septembre 2023.

Les travaux des phases 1 et 2 se termineront début 2026. Le vote des travaux phases 3, 4 et 5 a été réalisé lors de l'AG du 23 janvier 2025 (résidentialisation, réaménagement du parking, mise en sécurité, ainsi que la réhabilitation énergétique) avec un démarrage de ceux-ci fin 2025, début 2026.

Compte tenu de la durée du chantier, un nouveau marché de suivi animation d'OPAH CD sera lancé fin 2025 pour une durée des 2 ans supplémentaires correspondant au temps estimé des travaux restants.



Insertion volumétrique quartier Mas de Mingue – les Grillons

#### Au Chemin Bas d'Avignon :

Les acquisitions sur le Portal via l'EPF Occitanie se poursuivront sur 2026 dans le cadre de la procédure d'expropriation en cours.

Plusieurs projets vont se dérouler sur 2026 et suivants :

- La percée l'Herminier, permettant une nouvelle entrée pour l'école Jean Zay ainsi qu'un nouveau carrefour d'entrée Sud du quartier,

#### **PROPOSITION D'AMENAGEMENT**



- La création d'un parc central de 2ha, colonne vertébrale du quartier,
- Le réaménagement de la place Daudet.

Plusieurs programmes immobiliers vont être mis en œuvre permettant ainsi l'avancement du projet urbain :

- La construction de l'ilot Jean Zay par Promologis,
- La construction des programmes immobiliers de Braque 1 et 2, par STS Promotion,

- ...

#### A la copropriété « Le Portal » :

L'acquisition des logements et commerces restants va se poursuivre sur 2026 avec l'EPF et la SPL Agate. L'opérateur Promologis va pouvoir avancer sur la réhabilitation de l'îlot 1 ainsi que sur le projet de l'îlot 2, en lien avec la ville.

La construction des différents programmes : îlot Jean Zay, Braque 1 et 2, devra permettre le transfert des commerces pressentis. De même, le relogement des habitants du Portal ainsi que des opérations tiroirs entre l'îlot 1 et 2 permettront de réhabiliter l'îlot 1 à termes.

#### **L'action de la ville dans les quartiers prioritaires se traduit également par la poursuite d'actions d'envergure en faveur de la réussite éducative scolaire :**

La reconstruction du groupe scolaire Léo Rousson - quartier du Clos d'Orville, a débutée en mai 2023 et s'est terminées en février 2025. Elle a permis la création de 17 classes dont 11 classes élémentaires (197 élèves) et 6 classes maternelles (126 élèves). Elle a été inaugurée fin avril 2025.



#### **Un nouveau groupe Scolaire**

Afin de rééquilibrer les effectifs de certains établissements saturés, il est prévu la construction d'un groupe scolaire pour le secteur Puech de Teil, qui permettra le désengorgement de l'école Pissovin et de repenser la carte scolaire de l'ouest nîmois. Dénommée Ecole primaire Clémie Haigneré, elle regroupera 11 classes élémentaires et 5 classes maternelles.

Les politiques éducatives partenariales se poursuivent : elles sont un des facteurs-clés à la réussite éducative et scolaire des enfants et des jeunes car elles permettent la mise en place progressive d'une action coordonnée entre les acteurs éducatifs de nature à d'assurer les continuités éducatives entre les différents services d'accueil d'enfant durant ses différents temps de vie (temps scolaire en classe, temps périscolaire à l'école avant et après la classe, temps extrascolaire de loisirs en dehors des périodes de fonctionnement de l'école).

L'année 2026 va se centrer autour de la sécurité des acteurs éducatifs et du public accueilli, de l'accompagnement socio-éducatif des familles, de l'adaptation des écoles au réchauffement climatique et aux enjeux du développement durable, sans oublier l'inclusion éducative et la consolidation d'une action de politique publique éducative communale efficiente, organisée autour de deux partenaires majeurs que sont la DSDEN du Gard et la CAF du Gard.

#### *L'action en faveur de la sécurité des acteurs éducatifs et du public accueilli.*

La protection des écoles et des familles face à la puissance du trafic de drogue installé à Nîmes comme dans toutes les villes de France est devenu un sujet majeur au fil des années. La Ville mobilise de nouveaux moyens en agents de police municipale afin de poursuivre et développer son action de proximité au bénéfice des services municipaux d'accueil d'enfants, de veille constante et de soutien rapide pour tout sujet relevant de la sécurité des 90 sites municipaux, crèches et accueil de loisirs.

#### *La question de l'adaptation des écoles au réchauffement climatique*

Des moyens spécifiques seront consacrés en 2026 pour apporter des conditions d'accueil acceptable quelles que soient les conditions météorologiques et un plan global d'intervention dans les écoles (concernant les bâtiments et la végétalisation des espaces extérieurs) sera mis au point pour les années suivantes.

#### *L'accompagnement socio-éducatif des familles .*

Les difficultés des familles pour répondre aux exigences complexes des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers, ainsi que la paupérisation d'une partie des familles fragilisées dans leur rôle de parents, constituent deux constats qui participent à déstabiliser le rapport de confiance entre école et parents. La formation des personnels communaux travaillant auprès des enfants est ainsi renforcée et elles se couplent aux besoins à des formations conjointes avec les enseignants. L'appel à des professionnels reconnus ; en fonction des situations, les moyens humains pourront être redéployés pour venir en soutien des contextes les plus difficiles. La politique municipale de santé publique consacrée à la santé mentale participe activement au soutien des équipes et à l'émergence de nouvelles propositions d'action.

#### *L'inclusion éducative*

Elle porte l'enjeu de l'accueil en milieu dit ordinaire de toutes les formes de différences présentes chez les enfants et l'action de la Ville dans ce domaine se poursuit et se développe de manière rapide et constante. Depuis la mise en place du « Pôle d'éducation et d'animation inclusive », baptisé « Marie Curie », qui intègre le fonctionnement d'une école, d'un ALAé et d'un Alsh, les actions qui y sont déployés ne cessent de se multiplier et le projet va trouver son aboutissement au niveau du projet bâimentaire et des aménagements des espaces extérieurs dans le courant de l'année 2026.

### ***Les enjeux du développement durable***

Ils sont portés par les projets éducatifs et pédagogiques dans les accueils collectifs de mineurs pilotés directement ou indirectement par la Ville (ALAé, crèches et Alsh) et par l'activité de restauration scolaire et son interconnexion croissante avec la production agricole locale. Le partenariat en place depuis plus de 10 ans, entre l'agriculture locale et la cuisine centrale de production de repas pour les écoles (environ 900 000 repas / an) va connaître une nouvelle étape avec l'augmentation de la proportion de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique local, déjà bien supérieure aux textes réglementaires en la matière et vise à dépasser progressivement les 50% en 2026 et 2027 ; dans le respect du juste prix pour les producteurs.

### ***La consolidation d'une action de politique publique éducative communale efficiente***

est organisée autour de deux partenaires majeurs que sont la DSDEN du Gard et la CAF du Gard. Ce partenariat va se poursuivre et se consolider autour de grands projets structurants et transversaux, en prenant en compte :

- la diversité des publics ;

- la multiplicité des besoins d'accueils éducatifs sur les différents temps de vie de l'enfant (dans la classe, avant et après la classe, en période de loisirs hors des jours scolaires) ; les besoins propres aux différentes classes d'âge, de 3 mois à 10-12 ans, qui sont celles correspondant aux compétences prioritaires exercées par la Ville. On peut citer ainsi, à titre d'exemple de l'actualité 2026, les projets suivants : - ouverture de la nouvelle crèche des Grillons au Mas de Mingue ; - ouverture de la nouvelle ferme-école baptisée bastide des garrigues, implantée à Valdegour ; - poursuite de la montée en puissance du pôle éducatif et culturel Jean D'Ormesson ; - montée en puissance du pôle éducatif et de loisirs « Léo Rousson » ; - développement de la Cité éducative dans les quartiers d'éducation prioritaire renforcé (REP+) ; - finalisation du pôle d'éducation et d'animation inclusive Marie Curie ; - Actualisation et développement du champs d'intervention des classes de découverte ; - Mise en place du groupe de travail sur l'émergence d'un pôle d'excellence pour le premier degré, en quartier populaire, dans le cadre de la préparation du nouveau groupe scolaire Clémence Haigneré ; - Consolidation de la nouvelle compétence communale d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant et mise en place d'une coordination des acteurs du soutien à la parentalité ; etc.

## L'animation des quartiers est également une priorité réaffirmée

Une attention particulière portée aux quartiers prioritaires s'est traduite en 2025 par la conjugaison des actions rendues possibles par les subventions accordées aux associations dans le cadre du contrat de ville, les opérations de renouvellement urbain en cours et leurs corollaires avec les investissements en matière d'équipements sportifs et culturels.



## Favoriser la proximité et assurer la cohésion des territoires

L'année 2026 sera orientée vers le lien social et la parentalité.

Une évaluation de l'impact social des actions en direction des jeunes afin de repenser une politique jeunesse intégrée à l'échelle du territoire sera menée.

Il s'agira également de consolider les liens sociaux en conjuguant des réponses de proximité aux besoins des habitants.

Les préoccupations concernant les jeunes, majoritairement des quartiers sensibles, seront abordés sous plusieurs angles cumulés : la santé, la prévention des risques, le bien-être et la confiance en soi, l'accompagnement à la réalisation de projets, et l'encouragement aux mobilités.



L'accueil des séniors dans les structures permet de maintenir des liens sociaux.

Un travail de coopération entre les agents des services sociaux, et des acteurs d'horizons divers permet également de toucher les seniors, ainsi que des publics précaires et isolés.

La mobilisation des ressources sera ainsi priorisée en faveur d'action sur lesquelles on observe les plus fortes carences.

## Le développement de l'offre de proximité avec des Espaces Publics Numériques

L'organisation de l'offre de services à la population est en constante amélioration que ce soit par de nouveaux services numériques ou des conditions d'accueil des usagers qui vont vers plus de confort et de confidentialité lorsque cela est nécessaire.

## Poursuivre les opérations d'animation du territoire

Le pilotage par les centres sociaux des projets d'animation sociale de leur territoire a permis de développer durant les temps extra scolaires de nombreuses actions se déroulant sur les espaces publics et accessibles au plus grand nombre. Cette évolution est particulièrement marquante durant la période d'été, avec une offre sportive, culturelle et de loisirs de qualité pour les familles et la jeunesse associant un grand nombre de partenaires.



## Bien vivre ensemble : ville solidaire avec nos ainés

Cela se traduira par une participation active à des opérations communes comme la semaine bleue, mais également tout au long de l'année par des actions et projets spécifiques intégrant de façon transversale ou intergénérationnelle les aînés.

La question de l'isolement qui est une des traductions de la précarité sociale intéresse tous les publics : jeunes, âgés, familles monoparentales, ..., apporter des opportunités de rompre cet isolement en offrant des rencontres, des découvertes, de la médiation, de l'écoute mais aussi des services personnalisés pour aider à bien vivre ensemble.

### Améliorer la vie de nos aînés dans les structures d'accueil de la ville

Les travaux de rénovation de la résidence autonomie La Montagnette, vont permettre d'offrir un hébergement de haute qualité à des personnes âgées bénéficiant généralement de l'aide sociale. Le permis de construire a été déposé en septembre 2025 . Le démarrage des travaux en 2026 devrait permettre une livraison mi 2027.

### Conforter et développer le rôle de pivot des centres sociaux comme coordonnateurs des actions sociales et éducatives sur le territoire.

Les Engagements Quartier 2030 & Le Projet Social de Territoire et la convention Territoriale Global 2026 – 2030, permettent d'aborder les questions de tranquillité publique, d'emploi, de réussite éducative, de santé et de cadre de vie qui ont été plébiscitées par les habitants avec toujours en filigrane le lien social.

### Favoriser la démocratie citoyenne

Cela se caractérise par l'implication et la mobilisation des habitants et des acteurs locaux autour des transformations souhaitées et programmées, concernant les habitants et usagers des services. Les opérations de renouvellement urbain et l'accompagnement des évolutions du cadre de vie sont conçus en lien étroit avec les habitants.

### Faire participer nos aînés à travers le Conseil Communal des Aînés

Le Conseil Communal des Aînés, initié début 2023 et composés de 26 conseillers volontaires permet de faire émerger la parole citoyenne en travaillant sur différentes thématiques concernant le lien social, la solidarité, le bien vivre ensemble, le cadre de vie, la culture, les loisirs, et la participation citoyenne...

## 3- UNE VILLE QUI PRESERVE L'ENVIRONNEMENT

La création du Parc Urbain Jacques Chirac, situé sur les anciennes pépinières Pichon et situé entre la gare et le bois des noyers, s'étend sur près de 14 ha dont 10 ouverts au public.

Après la validation de la phase esquisse, l'année 2021 s'est traduite par le démarrage de la phase AVP (avant-projet sommaire) et le lancement des études réglementaires.

En 2022 la ville est devenue pleinement propriétaire du foncier du futur Parc Urbain Paysager Jacques Chirac. L'avant-projet architectural a été déterminé et a permis de lancer en septembre 2022 les études de faisabilité. Le permis d'aménager déposé à l'automne 2022 a été autorisé en mai 2023. Les demandes d'autorisation environnementale ont finalement abouti et les travaux de création du parc ont démarré fin 2025.

Les contraintes de mesures compensatoires imposées par la DREAL ont nécessité une réduction d'emprise de 1,9ha au sud du prolongement de la Voie Urbaine sud. Une fois validé par la DREAL, ce dossier a été soumis à enquête publique, puis fait l'objet d'un arrêté Préfectoral pris en septembre 2025.

Les premiers travaux d'aménagement de ce parc urbain ont été engagés en septembre 2025 (afin de respecter la contrainte de la fenêtre écologique) pour une durée de deux ans.

La livraison du Parc Jacques Chirac devrait donc se situer à l'automne 2027.



Vue aérienne du futur parc Jacques Chirac

L'actualité de l'urbanisme sera marquée en 2026 par deux sujets importants, à savoir la révision du PLU ainsi que celle du Site Patrimonial Remarquable (SPR) / Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). La conduite de ces deux études va durer entre trois et quatre années. Une concertation importante (et obligatoire) devra être menée permettant de faire avancer ces dossiers. Concertation que l'on retrouvera également avec le bouclage du dossier d'Aire de Mise en Valeur du Patrimoine (AVAP) sur 2026.

Du côté de la voirie, les actions du Schéma Directeur des Modes Actifs se poursuivent en 2026 avec le programme vélo qui prévoit notamment de réaliser les connexions avec le réseau métropolitain et départemental sur la route de Sommières (RD40) et route d'Arles (RD6113).

Parallèlement, après le passage de plusieurs quartiers en zone 30 en 2025, la dernière étape consiste à couvrir l'ensemble du centre-ville d'ici la fin du 1er trimestre 2026.

Les actions largement engagées en matière de réduction des consommations énergétiques de l'éclairage public se poursuivent dans le cadre du marché de performance énergétique qui cours jusqu'en 2030 avec une attention particulière portée sur l'innovation (télégestion des 26 500 points lumineux). La direction de la voirie assure également la maintenance du patrimoine éclairage public et réalise des travaux sur le réseau. En 2026 il est prévu un renforcement des moyens financiers alloué aux travaux de l'éclairage public afin d'accélérer la rénovation des sources et limiter l'impact énergétique.

La poursuite des efforts en matière de propreté sera maintenue et complétée par des actions pour lutter contre les déchets hors tri abandonnés, la réduction des mégots sur l'espace public avec les éco-organismes Citéo et Alcome, mais également par la mise en place de mobiliers de propreté permettant le tri des déchets recyclables

Le développement de la végétalisation en secteur urbain, et dans les écoles, pour réduire les îlots de chaleur continueront en 2026, ainsi que la requalification et la rénovation des espaces verts de proximité avec une prise en compte croissante de la biodiversité et des ressources naturelles dans les projets d'aménagement

De nombreuses actions seront également initiées sur les [espaces verts](#) :

Avec des projets pédagogiques à destination des scolaires comme « Les CM1 et CM2, DEHORS » ou « La Forêt des Enfants », de l'information à destination du grand public.



- La communication sur la biodiversité,
- Le développement d'espaces dédiés aux fauches tardives et aux zones refuges,
- La poursuite des réalisations des plans de gestion des espaces verts et espaces naturels de la ville,
- La réalisation d'actions de sensibilisation « Fête de la Nature », « jour de la nuit » ...

La préservation de l'environnement se traduira également par la poursuite des actions de sensibilisation auprès des scolaires, des centres sociaux et du grand public (interventions, travail avec les associations, sorties découvertes...); mais aussi par la poursuite et l'élargissement des partenariats éducation à l'environnement et biodiversité avec les jardins partagés, mes jardins familiaux ; les jardins pédagogiques et la sensibilisation au risque des feux de forêt. La création de panneaux de sensibilisation sur la biodiversité dans les espaces naturels et espaces verts viendra compléter ces actions, avec :

- Le développement de l'acquisition de parcelles permettant de constituer des unités foncières cohérentes en matière de gestion et en prévision de besoins de mesures compensatoires ;
- La poursuite de la sensibilisation à la biodiversité (animations rendez-vous aux jardins, cimetières, ...).

Une des priorités est également la prise en compte accrue des problématiques environnementales dans les actions éducatives de la Ville.

Cela se traduira tout d'abord auprès des enfants par :

- L'animation de la charte des jardins pédagogiques ;
- La mise en place d'action de sensibilisation auprès de scolaires (interventions, sorties découvertes...).

#### Des actions sur l'économie d'énergie

La réalisation du BEGES Bilan sur les Emissions de Gaz à Effet de Serre, nécessaire à la mise en œuvre de la démarche de décarbonation de la ville de Nîmes

La prise en compte des enjeux liés à la préservation de l'environnement est une priorité qui se traduit au travers de la rénovation énergétique des bâtiments notamment dans le cadre du décret tertiaire qui impose une réduction de la consommation d'énergie de 40% à horizon 2030, 50% pour 2040 et 60% pour 2050, engendrant des coûts élevés de rénovation sur nos différents bâtiments.

Pour les bâtiments scolaires (poursuite du programme ambitieux d'amélioration des performances énergétiques des écoles. Les principales actions en 2026 seront conduites autour de l'isolation de façades pour les écoles les plus énergivores.



Le service de restauration scolaire poursuivra son développement en faveur des produits issus d'une production dite « biologique », en « filière courte » dont la part des aliments cultivés localement et des aliments dits « bio » vise à dépasser progressivement les 50% en 2026 et 2027.

#### Une mobilité douce qui contribue à l'environnement

Depuis la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019, notre collectivité doit répondre à des critères de renouvellement de sa flotte automobile.

Pour les véhicules concernés par ce dispositif, 96% du renouvellement a été réalisé avec des véhicules à faibles émissions (VFE)

Pour les véhicules en dehors de dispositif, (type camion bennes), la collectivité s'est tournée vers des véhicules utilisant une autre énergie verte, le Gaz Naturel Compressé (GNC).

La même approche a été menée pour le renouvellement des 2 roues (scooters et motos) par l'acquisition de modèles électriques.

Une démarche incitative à l'usage du vélo est opérée auprès des agents avec l'achat de nombreux vélos à assistance électrique pour leur déplacement professionnel, alliant ainsi une démarche vertueuse, tant écologiquement que pour la santé de ces agents utilisateurs.

## 4- UNE VILLE QUI FAVORISE LA PROXIMITÉ

Les aménagements de voirie de proximité représentent une part importante des travaux engagés, ils permettent notamment la réalisation de mises en sécurité et réparations d'affaissement de voie, la réalisation de pièces en enrobés sur chaussée, et la réfection de trottoirs. En complément de petits aménagements de voirie de type oreilles de stationnement, abaissées de trottoir, ... sont réalisés en réponse aux sollicitations des comités de quartiers et des diverses demandes. Pour le centre-ville, ces travaux de proximité sont en partie réalisés en régies.

A cela s'ajoute, les aménagements aux abords des écoles, la mise en œuvre du plan d'accessibilité des voiries, le remplacement du mobilier urbain et pour la sécurité des usagers, des prestations de signalisation routière (marquage au sol et panneaux de police), inspection et entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement.

### La sécurité au quotidien

La ville développe de multiples actions dans le champ de la prévention, de la dissuasion et de la répression. Au cœur des préoccupations des habitants, la ville assure et développe des missions répondant aux préoccupations de sécurité, tranquillité et salubrité publique.

Une police municipale de proximité est déployée sur tout le territoire de la commune. En 2025 la police municipale s'est réorganisée. De 169 agents, son effectif va monter progressivement à 200 agents d'ici fin 2026 soit + 18,34 % de personnels ; et 2,5 fois plus d'agent en 23 ans. L'évolution de la violence dans notre société nous oblige chaque année à investir pour protéger les personnes et les biens (protection des personnes, des écoles, barrières anti-engins motorisés, bornes ...)

La mise en place depuis 2023 de l'hyperviseur a permis d'améliorer la résilience du territoire, de répondre aux demandes urgentes des usagers et de passer d'un espace public vidéo-protégé à un espace public vidéo-géré.

La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire de la police municipale de Nîmes a été pensé pour la rendre plus attractive et prendre en considération les difficiles missions de ses agents.

La sécurité des citoyens se traduit également dans les actions qui visent la défense incendie ; la ville assure la maintenance curative de ses 1 600 hydrants afin de les garder opérationnels pour l'utilisation par les services de secours. Une étude est en cours pour déceler les hydrants dont les débits interrogent.

En matière de lutte contre l'habitat indigne, la collectivité poursuit sa démarche d'amélioration du patrimoine bâti, et, dans ce cadre, fait réaliser des expertises pour le péril et des diagnostics pour l'insalubrité, afin de permettre d'engager des procédures au titre des pouvoirs de police à l'encontre des propriétaires des biens pour déterminer un programme de travaux. Lors de la carence de propriétaires pour des procédures d'insalubrité ou de péril, la commune se substitue pour réaliser les travaux d'office permettant d'assurer la sécurité du bâtiment et des occupants.

## Le traitement des situations d'incurie

Plusieurs dizaines de personnes vivent sur le territoire nîmois dans des situations d'incurie. Le contexte économique actuel a amené plus de signalements et de repérages de situations d'incurie. L'ensemble des intervenants et des institutions concernées sont mises en difficulté par ces situations. C'est un sujet complexe au croisement de problématiques sociales, économiques, médicales, et psychiatrique avec une récurrence de problématiques d'addictions notamment autour de l'alcool. Les capacités de la personne à vivre dignement et sans dangers dans son chez soi sont altérées. Pour ces personnes, cela génère des situations de souffrance, de mise en danger d'elles-mêmes et d'autrui et sont à l'origine de nuisances pour le voisinage source de nombreuses plaintes et signalements.

La Ville est concernée à travers le CCAS et l'aide sociale, le service Hygiène et la mobilisation des pouvoirs de police du maire sur les problématiques d'encombrement, de nuisances et de mise en danger ; par le service santé grâce à sa capacité à établir une relation patient - soignant et faire le lien avec les acteurs du soin et du « prendre soin » d'une part et à proposer une démarche globale de Santé Publique d'autre part.

En 2025, des rencontres santé-social-hygiène (SSH) ont réuni régulièrement le service Hygiène et le service social du CCAS amenant à la réalisation d'une trentaine de visites à domicile en lien avec les acteurs concernés.

Depuis 2018, nous avons poursuivi et finalisé les initiatives portées sur :

- Les espaces de travail mutualisé entre le service Hygiène, le service Santé et le CCAS ont été consolidés et leur efficience améliorée,
- Nous continuons d'intégrer les espaces de coordination avec le CD30, la DDTM et l'ARS 30,
- Nous participons au soutien et au suivi d'une équipe d'intervention (ALG/CRF) sur les bases d'une expérimentation d'intervention qualitative centrée sur « l'aller vers » et la coordination des interventions, menée et validée depuis 2019.

En 2025 la Ville de Nîmes aura organisé 6 sessions de formation à destination de l'ensemble des acteurs concernés et/ou intervenants dans le traitement de ces situations.

Tous les acteurs du territoire ont été invités et une grande partie mobilisée.

### Les enjeux pour 2026 :

- Réaliser une évaluation de l'ensemble du dispositif et proposer les mesures d'ajustements
- Poursuivre les actions de sensibilisations à la prise en charge des situations d'incurie auprès des équipes des maisons de santé pluridisciplinaire
- Concevoir et structurer des kits ressources (supports, outils pratiques documents de référence) à destination des participants à la formation incurie.

## La réalisation de quartiers nouveaux qui favorisent la proximité

La réalisation du [Mas Lombard](#) vaste écoquartier de 46 hectares route de Beaucaire est un des objectifs de ce mandat.

Les études du projet ont été finalisées intégrant quelques évolutions mineures au niveau du programme (notamment l'intégration de parkings silos, la réduction des espaces consommés sur le périmètre de l'opération, le rééquilibrage des surfaces de plancher logements et bureaux ...). Ces études se poursuivent notamment sur le volet hydraulique de l'opération. La recherche de terrains de compensation environnementale du projet est en partie aboutie. Fin 2025-début 2026 devrait voir le dépôt et l'instruction de l'ensemble des dossiers d'autorisation réglementaire (Autorisation Environnementale Unique, DUP avec MEC, ...).



## ZAC Puits de Roule :

Les travaux d'aménagement ainsi que de viabilisation de la dernière tranche opérationnelle de cette ZAC sont quasiment finalisés.

Malheureusement, le contexte économique et sociétal actuel n'a pas permis aux différents promoteurs retenus, faisant suite à la consultation lancée pour la cession des 8 derniers macro-lots, de débuter les travaux faute de pré-commercialisation.

Des délais leur ont été accordés en espérant une évolution de la conjoncture actuelle. Un point devra être fait début 2026.



Le démarrage des différents chantiers de construction des promoteurs devrait intervenir sur site en fonction de la pré-commercialisation de leurs programmes, permettant la finalisation des actes de cession des différents micro-lots avec la Ville



### **Amélioration de l'habitat et Renouvellement Urbain Quartier Richelieu**

Dans le cadre du volet de renouvellement urbain, l'atteinte de 80% de la maîtrise foncière de l'ilot 15, en partenariat avec l'EPF, nous a permis en 2024 de lancer une étude de faisabilité d'aménagement, de retenir un projet de création de 25 logements, la création d'un espace vert en cœur d'ilot avec des places de stationnement publiques et privées.

L'année 2026 devrait voir le lancement d'un appel à promoteur, aboutissant au choix d'une équipe et un possible dépôt de permis de construire courant 2026.

### **L'implication des quartiers dans les travaux de proximité**

Le dispositif des conseils de quartiers, mis en place depuis 2002 a permis d'associer et d'impliquer les différents acteurs des quartiers dans le choix des travaux de proximité à réaliser par la ville continuera de fonctionner : une enveloppe de 700 000€ est ainsi répartie sur les 7 zones annuellement.

Le fait de disposer d'un budget propre permet une meilleure anticipation des travaux et une réalisation de ces derniers dans des délais beaucoup plus courts. Cette démarche est essentielle pour une démocratie de proximité à l'écoute des besoins des Nîmois.

### **La proximité à travers les actions de santé**

#### Santé des femmes

Depuis 2021, des ateliers de prévention et d'éducation pour la santé des femmes sur les thèmes santé gynécologique, soutien à la parentalité, nutrition sport santé, sont proposés à chaque groupe de dames. En 2025, 5 groupes d'une dizaine de personnes ont bénéficié de ces interventions animées avec les acteurs sociaux des quartiers concernés.

Ces actions trouvent leurs prolongements au travers d'autres actions portées lors de la journée internationale pour les droits des femmes, ou encore des projets autour de la précarité hygiénique avec le réseau Cansas, l'accès aux dépistages des cancers féminin (réseau cancer), le soutien à la parentalité et un futur colloque sur la ménopause.

### L'accès aux soins de premier recours

Sujet de préoccupation majeur au niveau national, son objectivation locale ne laisse pas encore apparaître de graves problèmes sur le territoire nîmois.

Cependant, la ville travaille à accompagner le déploiement en proximité d'un socle de services de soins de santé (prévention, dépistage, prise en charge de soins, accompagnement), les plus accessibles et disponibles possible sur le territoire Nîmois.

L'intervention de la municipalité est centrée sur le soutien aux structures d'exercices coordonnées : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), Maison de santé Pluri professionnelle (MSP), Centre de Santé Polyvalent (CSP le cas échéant.

### **Le sport comme acteur du bien vivre ensemble**

Le sport contribue très largement à réunir les personnes avec une offre très importante et un nombre élevé de clubs de haut niveau.

Pour permettre aux nîmois de continuer à s'épanouir dans les quelques 60 disciplines proposées, et après l'ouverture de la halle des sports Ludivine FURNON la poursuite de la rénovation des équipements sportifs, l'acquisition de matériels et mobiliers, mais également l'accompagnement et le soutien au tissu associatif sportif avec des actions spécifiques et la reconduction des grandes manifestations récurrentes.

2025 a également été une année de poursuite du renforcement de la politique sportive de proximité auprès des publics sensibles à travers des animations dans les quartiers mais aussi en direction des publics de l'éducation spécialisée.

Les subventions aux associations sportives seront maintenues à un niveau élevé en 2026, similaire à 2025.

De nombreuses manifestations organisées en 2025 seront reconduite en 2026 : le tournoi européen de tir à l'arc, le circuit international d'épée, le semi-marathon, l'Urban trail, le semi-marathon et des galas de boxe ...

De nouvelles manifestations seront également proposées.

## 5- UNE VILLE QUI S'ENGAGE DANS L'ANIMATION DE LA CITÉ

### Le soutien au tissu associatif Nîmois

Nîmes, ville riche de son tissu associatif et des initiatives de ses habitants, dispose d'une maison des associations, lieu destiné à soutenir et promouvoir la vie associative. Dans le cadre de la Maison des Associations, la Ville met à disposition des associations qui le souhaitent, soit à l'année (pour une centaine d'associations en 2026), soit ponctuellement, des salles d'activités, de réunion, des bureaux leur permettant l'exercice des activités. Elle apporte son soutien à l'appropriation des lieux par les utilisateurs. La direction de la vie associative et des quartiers est le point d'entrée unique pour les démarches des associations qui permet d'aider les associations dans leurs demandes de subvention.

A chaque rentrée scolaire, la mise en place d'un Forum des Associations permet de mettre en valeur la richesse du vivier associatif de la ville de Nîmes et de proposer un large panel d'activités dans le domaine culturel, social, sportif... à destination de tous. Depuis 2022 le forum des associations se réuni autour de l'écusson et rencontre toujours plus d'engouement. L'édition 2026 a permis aux quelques 350 associations présentes dont 130 associations sportives d'exposer leurs savoir-faire, leurs activités et de renseigner le grand public. Ce rendez-vous connaît un vif succès chaque année.



### Les animations et les actions en faveur de la jeunesse

La ville prévoit de maintenir en 2026 le rythme des animations, évènements, actions et autres investissements récurrents et notamment :

- Les férias de Pentecôte et de vendanges
- Les animations présentées lors des Journées Romaines
- La fête nationale
- La 22<sup>ème</sup> édition du Réalisateur dans la Ville
- Les animations de Noël
- Les animations de fêtes de fin d'année
- Une programmation estivale des concerts aux arènes

La ville souhaite également poursuivre les actions menées depuis plusieurs années : les actions de prévention, à savoir le développement du rôle d'accompagnateur auprès des associations étudiantes lors de la mise en œuvre de leurs galas (soutien logistique, mise en place de navettes, responsabilisation des jeunes ...), ainsi que la mise en place d'un espace de prévention lié aux risques durant les férias et soirées étudiantes et le déroulement de journées forum autour du thèmes de la discrimination expliquées aux jeunes.

Les dispositifs 2026 seront axés autour du passeport été, la Bourse des jeunes talents, l'action Fériados, le dispositif bourse aux mérites, le développement du dispositif Job'Etudes, des actions de prévention, et le soutien aux associations seront pérennisés.

#### [\*\*La promotion de la tauromachie\*\*](#)

Les animations taurines pédagogiques et la manifestation du Printemps de l'Aficion et de Fériart seront mises en œuvre, ainsi que les 4 traditionnelles abrivados des quartiers (hors férias).

#### [\*\*Une politique culturelle diversifiée\*\*](#)

L'année 2026 s'articulera autour du soutien au tissu associatif et à l'accompagnement des porteurs de projets mais aussi au festival de la biographie de la Ville de Nîmes.

Aux bibliothèques, l'importance prise par le numérique dans leur activité au cours des dernières années se traduit par l'achat de ressources numériques liées à l'ouverture du portail des bibliothèques. Celles-ci poursuivent par ailleurs la mission inclusive, sociale et culturelle des bibliothèques du 21ème siècle dites « 3ème lieu » avec des projets structurant autour de la petite enfance et de la maîtrise de la langue française et projet autour du handicap et de l'accessibilité tels que les dispositifs « Premières pages » et « Des livres à soi ».

Il est à noter désormais l'ouverture de la ludothèque Jean D'ormesson le samedi matin et l'ouverture de la médiathèque temporaire Marc Bernard.

Il faudra également compter en 2026 avec des moments forts, tels que l'exposition patrimoniale "André Chamson", les langues maternelles au cœur de "La Nuit de la lecture" et la conservation des œuvres numériques au centre de l'édition 2026 du festival NOGA. Par ailleurs, le réseau des bibliothèques sera nouvellement un relais de manifestations nationales telles que la Fête de la science, les Journées de l'archéologie...

Le Théâtre Christian Liger maintiendra en 2026 son soutien aux artistes régionaux, aux spectacles exigeants mais ouverts à un large public. Une attention particulière est portée à la jeunesse, avec la 3e édition du festival « Ramène tes mômes », en février 2026. Une participation importante des écoles, des centres de loisirs et des familles est attendue.

Le Théâtre Liger accueillera également des concerts de la saison professionnelle, des présentations d'élèves du Conservatoire. Enfin, le théâtre Liger accueillera au théâtre et à l'auditorium de nombreuses associations culturelles telles que Jazz 70, les ATP, Automne musical, Les Volques...

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD), a son agrément ministériel en cours de renouvellement. La mise en œuvre de ces classes implique une exigence dans l'enseignement dispensé avec pour certaines disciplines un renforcement des matières (art dramatique, découverte musicale petite enfance, cours tout public). Ces nouvelles disciplines visent à accroître le nombre d'élèves, notamment les plus jeunes et à valoriser les pratiques amateurs. Le maintien de ces classes implique une exigence de l'enseignement dispensé, en cohérence avec le projet d'établissement de 2023/2027.

L'édition 2025 du festival de la biographie a battu des records de fréquentation avec la thématique « souvenirs d'aventurier », elle sera donc reconduite en 2026.

**Les musées** présenteront également une offre culturelle importante :

- Le musée de la Romanité présentera « un monde d'images », une exposition de plus de 100 chefs d'œuvre du Louvre, dans le cadre d'un partenariat emblématique,
- Le Musée d'art contemporain proposera de travaux photographiques de l'artiste colombien, Felipe Romero Beltràn.

S'agissant des expositions temporaires 2026 une immersion est en préparation avec :

« L'eau, l'expo », au Muséum et une présentation de ses collections de poissons,  
« L'eau : du calme à la tempête » au Musée des beaux-arts,  
Les représentations des lieux nîmois liés à l'eau pour le musée du Vieux Nîmes,  
La Camargue, au Musée des cultures taurines,  
Des visites théâtralisées, du Castellum aux Jardins de la Fontaine, pour le volet patrimoine.

Concernant les collections muséales, se poursuivront comme il se doit pour les 6 musées dotés de l'appellation « musées de France », la conduite des inventaires, la création de plans de récolelement, la rédaction des Projets Scientifiques et Culturels, et celle des Plans de Sauvegarde des biens culturels. De même se poursuivront pour le patrimoine architectural, le suivi régulier du contrat de délégation de l'exploitation touristique et culturelle des Monuments, la création avec l'INRAP de l'atlas archéologique numérique de Nîmes, et les réflexions sur le renouvellement de la Convention Ville d'art et d'histoire, qui se termine en 2027.

## 6- UNE VILLE QUI MODERNISE SON ADMINISTRATION

Une administration efficiente ne peut se soustraire de la nécessité de faire évoluer le fonctionnement de ses services y compris ses missions régaliennes.

### E-démarches et accompagnement des usagers

La direction de l'administration générale dans son ensemble a en charge des procédures administratives qui ne cessent d'évoluer pour simplifier le parcours de ses usagers et leur permettre ainsi d'alléger leurs multiples demandes.

L'usager qu'il soit ou non internaute est donc au centre de toutes les attentions au fur et à mesure des évolutions législatives et/ou réglementaires mais également des nouveaux moyens numériques mis à disposition par la collectivité pour lui faciliter ses démarches et raccourcir les délais de traitement. Allégement des procédures et rapidité de traitement sont systématiquement érigés en principes dans les projets en cours et à venir.

Le standard, l'état civil, le funéraire, les objets trouvés, les enquêtes, et les démarches administratives régaliennes ont vu la mise en place de prise de rendez-vous préalable en ligne. Ce fonctionnement plébiscité par les usagers a permis de réduire considérablement les délais d'attente et d'apaiser les relations. Les travaux à l'hôtel de ville permettent de repenser la manière d'accueillir les usagers en réorganisant les espaces pour améliorer la qualité d'accueil réservée aux usagers et faciliter le travail des agents de l'état civil avec en point d'orgue la confidentialité des données et des échanges avec l'usager nécessaire à certaines demandes tels que les décès, les changements d'identités.

Cependant, la collectivité ne ferme pas ses services d'accueil au public. Les nouveaux modes de communication peuvent être appréhendés par les usagers dans les différents EPN de la ville, avec une aide à l'utilisation du numérique pour les différentes démarches que doivent entreprendre les citoyens et qui vont bien au-delà des démarches de la ville (DDFIP, logement...)

## Le Numérique

L'année 2026 est la dernière année du plan triennale de refonte de notre système d'information, de nos logiciels et de nos process interne en coordination avec la direction des usages et solution innovantes et les différentes directions métiers concernées.

Poursuite des projets majeurs avec sur la partie logicielle :

- Refonte et ouverture de l'outil de Gestion de la Relation Usagers à de nouvelle fonctionnalités
- Refonte du SI Education (enfance, petite enfance et restauration)
- Changement du logiciel de gestion billettique (patinoire et piscines)
- Nouveau logiciel RH : gestion des recrutements, et des déplacements des agents
- Remplacement du la solution de géolocalisations des véhicules

Pour la partie matérielle, les investissements continueront avec notamment :

- La mise en œuvre de 30 radios mobile pour la Police Municipale
- poursuite du renouvellement des outils Ecoles numériques
- Le remplacement des caméras de sécurité de certains sites
- Le remplacement d'éléments de notre infrastructure réseau

La Smart City : la ville va poursuivre la mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre de sa démarche « ville intelligente » avec notamment la poursuite du développement de l'hyperviseur urbain.

## La gestion du patrimoine

Comme les années précédentes, l'accent sera porté sur une optimisation financière du Patrimoine communal géré par le service Patrimoine avec comme axes d'actions :

- A noté pour 2026 une baisse importante des loyers à régler avec les restitutions du poste Police Municipale Axiome et la base de vie du centre des congrès h2.
- stabilisation par une gestion fine des taxes locales et demandes systématique de modification de taxation en fonction de l'évolution patrimoniale,
- continuité des ventes,
- Libération au maximum de biens patrimoniaux pour une mise en vente, permettant une diminution des taxes foncières ;
- Suivi au plus près du fonctionnement des copropriétés au sein desquelles la Ville est copropriétaire.



# ANNEXES

## Le Plan Pluriannuel d'investissements

La Ville poursuit, en étalement sa réalisation, le programme d'investissement prévu, conformément à ses engagements au service des Nîmois, contribuant ainsi à soutenir l'économie.

Les investissements présentés du PPI font l'objet d'un arbitrage annuel qui peut entraîner un étalement, un report, à la fois pour assurer l'équilibre budgétaire, mais aussi pour tenir compte des aléas (révisions de prix, fouilles...)

# AP/CP

Orientation Direction	Opération	Libellé opération	COUT PREVISIONNEL OPERATION 2025 ET SUIVANTS	2025		2026	
				DEPENSES VOTEES BP + REPORTS + BS 2025	SUBVENTIONS VOTEES BP + REPORTS + BS 2025	DEPENSES PROPOSEES 2026	SUBVENTIONS PREVISIONNELLES 2026
<b>ORIENTATION 1 - TOURISME</b>							
	1091	PALAIS DES CONGRES - Bâtiment	29 513 724 €	21 962 744 €	7 914 255 €	7 550 980 €	4 533 330 €
	1045	ARENES (RAR à la fin de l'AP/CP en cours : 12,25 M€)	8 798 650 €	2 415 100 €	1 000 211 €	3 132 600 €	0 €
	2233	RESTRUCTURATION DES GRADINS DES ARENES (CAVEA)	27 905 000 €	120 000 €	0 €	332 000 €	0 €
<b>ORIENTATION 2 - CREATION D'ESPACES VERTS</b>							
	1131	PARC JACQUES CHIRAC	12 495 000 €	1 386 000 €	0 €	7 417 000 €	0 €
	2226	MAS DES OUVRIERS (opération liée au Parc Jacques Chirac hors AP)	1 510 000 €	0 €	0 €	40 000 €	0 €
<b>ORIENTATION 3 - SPORTS</b>							
	1054	CONSTRUCTION COMPLEXE SPORTIF MAS DE VIGNOLES	1 624 441 €	1 571 441 €	343 317 €	53 000 €	1 000 000 €
	2218	REHABILITATION ESPACE CREATION	638 800 €	388 800 €	414 000 €	250 000 €	0 €
				27 844 085 €	9 671 783 €	18 775 580 €	5 533 330 €

# A GERER EN AP/CP

Orientation Direction	Opération	Libellé opération	COUT PREVISIONNEL OPERATION 2025 ET SUIVANTS	2025		2026	
				DEPENSES VOTEES BP + REPORTS + BS 2025	SUBVENTIONS VOTEES BP + REPORTS + BS 2025	DEPENSES PROPOSEES 2026	SUBVENTIONS PREVISIONNE LLES 2026
<b>ORIENTATION 1 - AMENAGEMENTS URBAINS</b>							
	1026	MAS LOMBARD (dont le groupe scolaire)	15 410 640 €	60 640 €	0 €	50 000 €	0 €
	1027	ZAC DU PUIT DE ROULLE	882 200 €	552 200 €	0 €	330 000 €	0 €
	1038	MAS VEDELIN(Extension école Mas des Gardies (PUP))	2 404 404 €	616 637 €	875 923 €	0 €	277 373 €
	1055	AMENAGEMENT DE PLACES	6 980 672 €	10 672 €	0 €	20 000 €	0 €
	2101	REQUALIFICATION COEUR DE VILLE (pourtour des Halles)	2 825 000 €	1 725 000 €	0 €	1 100 000 €	0 €
<b>ORIENTATION 1 - COMMERCE</b>							
	2231	REQUALIFICATION DES HALLES DE NIMES	13 360 000 €	200 000 €	0 €	1 080 000 €	0 €
<b>ORIENTATION 1 - CULTURE</b>							
	1813	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	29 478 861 €	1 637 845 €	0 €	1 105 000 €	0 €
<b>ORIENTATION 1 - TOURISME</b>							
	1124	QUAI DE LA FONTAINE	6 609 035 €	89 035 €	0 €	300 000 €	0 €
<b>ORIENTATION 3 - VOIRIE</b>							
	2225	ENTREES DE VILLE	23 938 000 €	1 168 000 €	0 €	2 170 000 €	0 €
<b>ORIENTATION 2 - DEPLACEMENTS 0 EMISSION DE CO2</b>							
	1017	voie urbaine sud	21 190 000 €	870 000 €	0 €	3 555 000 €	0 €
<b>ORIENTATION 3 - URBANISME</b>							
	2206	FOYER LA MONTAGNETTE	3 846 000 €	846 000 €	0 €	3 000 000 €	0 €
<b>ORIENTATION 3 - SPORTS</b>							
	2230	STADE DES COSTIERES	27 850 000 €	700 000 €	0 €	1 950 000 €	0 €
				8 476 028 €	875 923 €	14 660 000 €	277 373 €

# AUTRES PROJETS (1)

Orientation Direction	Opération	Libellé opération	COUT PREVISIONNEL OPERATION 2025 ET SUIVANTS	DEPENSES VOTEES BP + REPORTS + BS 2025	2025	2026
					SUBVENTIONS VOTEES BP + REPORTS + BS 2025	DEPENSES PROPOSEES 2026
<b>DIRECTION DES BATIMENTS - BATIMENTS SPORTS</b>						
	2232	RENOVATION AQUATROPIC	8 200 000 €	0 €	0 €	200 000 €
<b>ORIENTATION 1 - AMENAGEMENTS URBAINS</b>						
	1101	QUARTIER RICHELIEU	3 487 658 €	45 000 €	68 188 €	1 328 820 €
	1136	LES LAUZIERES	636 605 €	30 000 €	0 €	30 000 €
	2105	BOMPARD -Synthèse	10 005 000 €	60 000 €	0 €	2 735 000 €
<b>ORIENTATION 1 - COMMERCE</b>						
	A CRÉER-09	REHABILITATION DE LA MAISON DE L'AVOCAT DES	4 000 000 €	0 €	0 €	0 €
<b>ORIENTATION 1 - CULTURE</b>						
	2201	CHAPELLE ST JOSEPH	3 672 000 €	80 000 €	0 €	1 430 000 €
	2212	AMELIORATION CARRE D'ART	61 321 €	61 321 €	0 €	0 €
	A CRÉER-04	PLAN LUMIERE THEATRE ODEON	300 000 €	0 €	0 €	100 000 €
	A CRÉER-05	PLAN LUMIERE THEATRE B LAFONT	810 000 €	0 €	0 €	275 000 €
	A CRÉER-06	PLAN LUMIERE ET SYST SON THEATRE CHRISTIAN LIGER	260 000 €	0 €	0 €	90 000 €
	A CRÉER-07	RENOVATION THEATRE B.LAFONT	8 790 000 €	0 €	0 €	0 €
	2229	REQUALIFICATION MUSEE DU VIEUX NIMES - MUSEE DU TEXTILE ET DU JEAN	14 910 000 €	90 000 €	40 000 €	2 010 000 €

## AUTRES PROJETS (2)

Orientation Direction	Opération	Libellé opération	COUT PREVISIONNEL OPERATION 2025 ET SUIVANTS	DEPENSES VOTEES BP + REPORTS + BS 2025	2025	2026	
					SUBVENTIONS VOTEES BP + REPORTS + BS 2025	DEPENSES PROPOSEES 2026	SUBVENTIONS PREVISIONNELLES 2026
<b>ORIENTATION 3 - VOIRIE</b>							
	1021	AMENAGEMENT DE CARREFOURS	4 200 231 €	1 180 231 €	0 €	0 €	0 €
<b>ORIENTATION 2 - CREATION D'ESPACES VERTS</b>							
	1812	RESTAURATION JARDINS DE LA FONTAINE	10 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	2108	REAMENAGEMENT JARDIN DU MONT DUPLAN	400 000 €	0 €	0 €	100 000 €	0 €
<b>ORIENTATION 3 - CRECHES</b>							
	A CREER-13	RENOVATION PARTIELLE DELON SOUBEYRAN (action transitoire avant transfert de l'équipement sous 10 ans)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>ORIENTATION 3 - ECOLES</b>							
	A CREER-12	RECONSTRUCTION CUISINE CENTRALE(CC)	20 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>ORIENTATION 3 - URBANISME</b>							
	1039	HOCHE	4 633 000 €	1 125 000 €	45 000 €	1 250 000 €	0 €
	2202	TRAVAUX URBAINS PORTE DE FRANCE	3 052 300 €	2 152 300 €	52 085 €	900 000 €	121 532 €
	2214	REFECTION ET AMELIORATION HOTEL DE VILLE	24 006 €	24 006 €	0 €	0 €	0 €
<b>ORIENTATION 3 - SPORTS</b>							
	1903	RENOVATION ET EXTENSION DU PARNAFFE	20 300 000 €	0 €	0 €	300 000 €	0 €
	A CREER-14	RENOVATION TERRAINS - LA BASTIDE	1 700 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	A CREER-16	PELOUSE STADE D'HONNEUR KAUFFMAN	1 300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
				4 847 857 €	205 273 €	10 748 520 €	1 390 274 €

## ENVELOPPE ANNUELLE (1)

Orientation Direction	Opération	Libellé opération	COUT PREVISIONNEL OPERATION 2025 ET SUIVANTS	DEPENSES VOTEES BP + REPORTS + BS 2025	2025	2026
					SUBVENTIONS VOTEES BP + REPORTS + BS 2025	DEPENSES PROPOSEES 2026
		DIRECTION DES BATIMENTS - BATIMENTS A VOCATION SOCIALE				
	2220	BATIMENTS A VOCATION SOCIALE	6 783 100 €	2 383 100 €	1 100 000 €	2 200 000 €
		DIRECTION DES BATIMENTS - BATIMENTS ADMINISTRATIFS				
	2219	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	8 587 928 €	2 387 928 €	300 000 €	4 000 000 €
		DIRECTION DES BATIMENTS - BATIMENTS CULTUELS				
	1034	OPERATIONS FONCIERES	1 392 782 €	562 782 €	0 €	415 000 €
	2207	BATIMENTS CULTUELS	641 000 €	141 000 €	0 €	250 000 €
		DIRECTION DES BATIMENTS - BATIMENTS CULTURELS				
	2223	BATIMENTS CULTURELS	2 659 022 €	659 022 €	0 €	1 000 000 €
		DIRECTION DES BATIMENTS - BATIMENTS ROMAINS				
	2224	BATIMENTS ROMAINS	860 010 €	560 010 €	0 €	150 000 €
		DIRECTION DES BATIMENTS - BATIMENTS SPORTS				
	2222	BATIMENTS SPORTS	7 942 216 €	2 942 216 €	387 000 €	2 500 000 €
		ORIENTATION 1 - AMENAGEMENTS URBAINS				
	1006	AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	2 258 574 €	1 388 574 €	129 555 €	870 000 €
	A CREER-26	RELEVES ET DIAGNOSTIC AMENAGEMENTS URBAINS	50 000 €	0 €	0 €	0 €
		ORIENTATION 1 - CULTURE				
	1022	MUSEES	2 195 104 €	753 104 €	0 €	992 000 €
	1023	ETABLISSEMENT CULTURELS	931 145 €	569 346 €	95 025 €	351 800 €
	1095	CIAP NUMERIQUE	48 000 €	0 €	0 €	12 000 €
	2109	PATRIMOINE CULTUEL	800 000 €	200 000 €	0 €	230 000 €
		ORIENTATION 3 - VOIRIE				
	1009	CONSEILS DE QUARTIER	1 330 440 €	890 440 €	0 €	440 000 €
	1013	PROGRAMME VOIRIE DE PROXIMITE	5 770 436 €	3 170 436 €	58 704 €	2 600 000 €
	1089	RENOVATION VOIRIE	32 826 593 €	7 261 593 €	200 000 €	4 450 000 €
	1801	ACQUISITION MATERIEL VOIRIE	40 000 €	20 000 €	0 €	20 000 €
	1802	OUVRAGES D'ART - REPARATIONS	2 303 582 €	1 763 582 €	0 €	540 000 €
	2102	EXTENSION RESEAU ENEDIS IOI SRU	177 117 €	177 117 €	0 €	0 €

## ENVELOPPE ANNUELLE (2)

Orientation Direction	Opération	Libellé opération	COUT PREVISIONNEL OPERATION 2025 ET SUIVANTS	2025		2026	
				DEPENSES VOTEES BP + REPORTS + BS 2025	SUBVENTIONS VOTEES BP + REPORTS + BS 2025	DEPENSES PROPOSEES 2026	SUBVENTIONS PREVISIONNELLES 2026
<b>ORIENTATION 2 - CREATION D'ESPACES VERTS</b>							
	912	BOIS DES ESPEISSES	57 642 €	37 642 €	0 €	20 000 €	0 €
	1005	TRAVAUX ESPACES VERTS	2 574 208 €	1 039 208 €	0 €	1 210 000 €	0 €
	1011	MASSIFS FORESTIERS	76 477 €	36 477 €	0 €	40 000 €	0 €
	1108	PARC URBAIN TERRES DE ROUVIERE	40 102 €	7 224 €	0 €	10 000 €	0 €
	2107	CREATION FORETS DES ENFANTS	244 000 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €
<b>ORIENTATION 2 - NOUVEAUX PROJETS ENVIRONNEMENTAUX</b>							
	1056	Bilan sur les Emissions de Gaz à Effet de Serre	1 557 523 €	357 523 €	0 €	300 000 €	0 €
	1117	RENOVATION ENERGETIQUE GRANDS SITES	20 256 641 €	282 925 €	0 €	3 823 000 €	0 €
	2210	DEPLOIEMENT BORNES VEHICULES ELECTRIQUES	220 768 €	768 €	0 €	220 000 €	0 €
	A CREER-17	SUIVI ET GESTION DES MESURES COMPENSATOIRES	569 766 €	0 €	0 €	157 342 €	0 €
<b>ORIENTATION 3 - CRECHES</b>							
	1068	CRECHES (matériel et mobilier)	72 000 €	24 000 €	0 €	24 000 €	0 €
<b>ORIENTATION 3 - ECOLES</b>							
	1137	GROUPES SCOLAIRES	515 419 €	515 419 €	0 €	0 €	0 €
	2204	ECOLES	8 004 193 €	3 004 193 €	6 000 €	2 500 000 €	0 €
<b>ORIENTATION 3 - SECURITE</b>							
	1002	VIDEOSURVEILLANCE VOIE PUBLIQUE	1 947 649 €	534 478 €	0 €	455 000 €	0 €
	1008	ÉQUIPEMENTS DE SECURITE & D'ACCESSIBILITE	377 050 €	317 050 €	0 €	60 000 €	0 €
	1012	SIGNALISATION ROUTIERE	1 010 400 €	650 400 €	280 000 €	360 000 €	0 €
	1016	ÉCLAIRAGE PUBLIC	4 302 076 €	2 512 076 €	0 €	1 790 000 €	0 €
	1121	GÉO RÉFÉRENCEMENT	100 000 €	50 000 €	0 €	50 000 €	0 €
	1139	SIGNALISATION - PLAN VIGIPIRATE	262 070 €	112 070 €	0 €	150 000 €	0 €
	1803	PAVE	327 073 €	177 073 €	0 €	150 000 €	0 €
	1804	DEFENSE INCENDIE	425 609 €	175 609 €	0 €	250 000 €	0 €
	1805	BORNES SIGNALISATION	545 180 €	365 180 €	0 €	180 000 €	0 €
	1806	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	599 264 €	249 264 €	30 000 €	350 000 €	0 €
	1808	PC REGULATION TRAFIC PCRT	353 053 €	173 053 €	0 €	180 000 €	0 €
	2103	CREATION DE ZONES 30	120 000 €	120 000 €	0 €	0 €	0 €

## ENVELOPPE ANNUELLE (3)

Orientation Direction	Opération	Libellé opération	COUT PREVISIONNEL OPERATION 2025 ET SUIVANTS	2025		2026	
				DEPENSES VOTEES BP + REPORTS + BS 2025	SUBVENTIONS VOTEES BP + REPORTS + BS 2025	DEPENSES PROPOSEES 2026	SUBVENTIONS PREVISIONNELLES 2026
<b>ORIENTATION 3 - URBANISME</b>							
	1024	MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BATI	1 802 756 €	357 256 €	62 500 €	450 000 €	125 000 €
	2228	REVISION DU PLU	350 000 €	0 €	0 €	150 000 €	0 €
	P2633	TRAVAUX COPROPRIETE	20 466 €	20 466 €	0 €	0 €	0 €
<b>ORIENTATION 3 - VILLE CITOYENNE ET CONNECTEE</b>							
	1001	INFORMATIQUE	3 205 169 €	2 053 169 €	0 €	1 152 000 €	0 €
	1004	COMMUNICATION ELECTRONIQUE	1 299 719 €	388 855 €	0 €	153 000 €	0 €
	1099	ECOLE NUMERIQUE	711 611 €	245 000 €	0 €	270 000 €	0 €
	1130	GESTION DE LA RELATION USAGERS	1 960 977 €	125 000 €	0 €	135 000 €	0 €
	1902	SMART CITY	325 000 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €
	1907	DESTINATION POUR TOUS	11 000 €	11 000 €	0 €	0 €	0 €
	P0816	MATERIEL AUDIOVISUEL (Services généraux)	3 800 €	3 800 €	0 €	0 €	0 €
<b>ORIENTATION 3 - SPORTS</b>							
	1042	MATERIEL SPORTIF	254 165 €	254 165 €	0 €	0 €	0 €
<b>AUTRES</b>							
	1007	ENGINS SPECIAUX	1 038 279 €	608 279 €	3 000 €	430 000 €	0 €
	1015	PARC VEHICULES	752 054 €	452 054 €	6 000 €	300 000 €	0 €
	1058	INTERVENTIONS SOCIALES	100 000 €	0 €	0 €	100 000 €	0 €
	1087	TRAVAUX RESEAUX INTERIEURS	90 937 €	90 937 €	0 €	0 €	0 €
	1088	PLUVIAL SECONDAIRE	140 000 €	100 000 €	0 €	40 000 €	0 €
	2221	ACHAT DE MATERIEL PROFESSIONNEL	255 675 €	255 675 €	0 €	0 €	0 €
	P0856	ARCHIVES (restauration de registres)	13 933 €	13 933 €	0 €	0 €	0 €
				41 726 471 €	2 657 784 €	36 480 142 €	154 800 €

# ANRU

Orientation Direction	Opération	Libellé opération	COUT PREVISIONNEL OPERATION 2025 ET SUIVANTS	2025		2026	
				DEPENSES VOTEES BP + REPORTS + BS 2025	SUBVENTIONS VOTEES BP + REPORTS + BS 2025	DEPENSES PROPOSEES 2026	SUBVENTIONS PREVISIONNELLES 2026
<b>ANRU II CBA</b>							
	A CRÉER-19	ECOLE JEAN ZAY	3 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	1128A	NPNRU ANRU 2 CBA CLOS D'ORVILLE	21 684 291 €	3 676 700 €	2 243 568 €	4 380 572 €	784 256 €
	1814A	RECONSTRUCTION ECOLE LEO ROUSSON	4 950 559 €	4 487 436 €	1 721 664 €	463 123 €	1 147 776 €
<b>ANRU II PISSEVIN</b>							
	A CRÉER-18	MEDIATHEQUE MARC BERNARD (définitive)	3 710 000 €	0 €	0 €	210 000 €	0 €
	1047A	PISSEVIN VALDEGOUR	68 298 985 €	7 955 831 €	5 273 409 €	11 970 825 €	2 203 450 €
	1904A	CONSTRUCTION D'UNE FERME ECOLE	2 942 588 €	1 570 500 €	125 000 €	1 272 088 €	334 553 €
	21022001A	CREATION GROUPE SCOLAIRE PISSEVIN	9 831 547 €	223 260 €	0 €	240 000 €	817 617 €
<b>DIRECTION DES BATIMENTS - BATIMENTS ADMINISTRATIFS</b>							
	2219A	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	1 150 470 €	150 470 €	0 €	500 000 €	0 €
<b>DIRECTION DES BATIMENTS - BATIMENTS CULTURELS</b>							
	2223A	BATIMENTS CULTURELS	706 537 €	706 537 €	0 €	0 €	0 €
<b>DIRECTION DES BATIMENTS - BATIMENTS SCOLAIRES</b>							
	2204A	BÂTIMENTS SCOLAIRES	8 579 121 €	1 879 121 €	2 589 071 €	1 500 000 €	0 €
<b>DIRECTION DES BATIMENTS - BATIMENTS SOCIAUX</b>							
	2220A	BATIMENTS A VOCATION SOCIALE	2 685 034 €	2 085 034 €	0 €	300 000 €	386 552 €
<b>DIRECTION DES BATIMENTS - BATIMENTS SPORTS</b>							
	2222A	BATIMENTS SPORTS	2 379 524 €	434 440 €	0 €	350 000 €	0 €
<b>MAS DE MINGUE</b>							
	A CRÉER-25	OPAH CD LES GRILLONS	580 000 €	0 €	0 €	232 000 €	0 €
	1129A	NPNRU MAS DE MINGUE	11 043 847 €	5 102 349 €	899 584 €	3 225 498 €	1 509 451 €
<b>ORIENTATION 3 - URBANISME</b>							
	960	RESEAUX DE VOIRIE - RENOUVELEMENT URBAIN CHEMIN BAS D'AVIGNON	244 685 €	244 685 €	0 €	0 €	0 €
<b>AUTRES</b>							
	A CRÉER-20	CREATION D'UNE SALLE DE DANSE (CENTRE ADMINISTRATIF)	1 150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	A CRÉER-21	CREATION D'UNE PISCINE A L'EST DE LA COMMUNE	9 490 000 €	0 €	0 €	9 490 000 €	0 €
	1046A	TRAVAUX AMELIORATIONS FONCTIONNELLES	1 071 678 €	1 071 678 €	86 719 €	0 €	0 €
			29 588 042 €	12 939 015 €	34 134 106 €	7 183 655 €	

## SYNTHÈSE

	2026	
	DEPENSES PREVISIONNELLES	SUBVENTIONS PREVISIONNELLES
AP/CP	18 775 580 €	5 533 330 €
A GERER EN AP	14 660 000 €	277 373 €
ENVELOPPES ANNUELLES	36 480 142 €	154 800 €
AUTRE PROJET	10 748 820 €	1 390 274 €
ANRU	34 134 106 €	7 183 655 €
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>80 664 542 €</b>	<b>7 355 777 €</b>
<b>TOTAL BA ANRU</b>	<b>34 134 106 €</b>	<b>7 183 655 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>114 798 648 €</b>	<b>14 539 432 €</b>

Intitulé AP	Montant AP
Palais des Congrès	59 645 796 €
Arènes	17 168 623 €
Parc Jacques Chirac	19 001 000 €
Création complexe sportif Vignole	22 901 353 €
Réhabilitation espace création	2 990 578 €
Quais de la fontaine	3 450 000 €

## Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

### Les AP existantes

De nouvelles autorisations de programmes pourront être créées lors du vote du budget primitif 2025, ou à partir du moment où l'état d'avancement du projet le permettra. Les fiches projets qui vous sont présentées contiennent le montant prévisionnel de l'investissement ainsi que le calendrier du programme.



# CENTRE DES CONGRES h2

Code opération : 1091



## Maîtres d'œuvre :

Agence d'Architecture Chabanne associée à l'agence 3XN Architects

Proposition d'une offre globale dans le domaine de l'évènementiel, des congrès et des séminaires afin d'accroître l'attractivité de la ville et de poursuivre la dynamique de revitalisation et de requalification urbaine du centre-ville.





# CENTRE DES CONGRES h2

Code opération : 1091



Construction d'un équipement à haute qualité architecturale, environnementale et à haut niveau de service (démarche BDO niveau Argent et BREEAM niveau « very good »).

- **Salle plénière**  
Capacité de la salle ajustable : 300, 500 ou 700 places assises.
- **Salle d'exposition**  
Dotée d'une modularité maximale afin de pouvoir accueillir tout type d'évènement jusqu'à 700 personnes.
- **Salles de commissions**  
Configurations variables de 10 à 100 personnes, pour un total de 500 places.
- **Restauration**  
Situé au dernier étage et surplombant le jardin archéologique, le restaurant est réservé aux congressistes avec un service assuré par des traiteurs.  
D'un large volume d'un seul tenant, la salle de restauration peut accueillir 500 convives.
- **Surface : 10 000 m<sup>2</sup>**



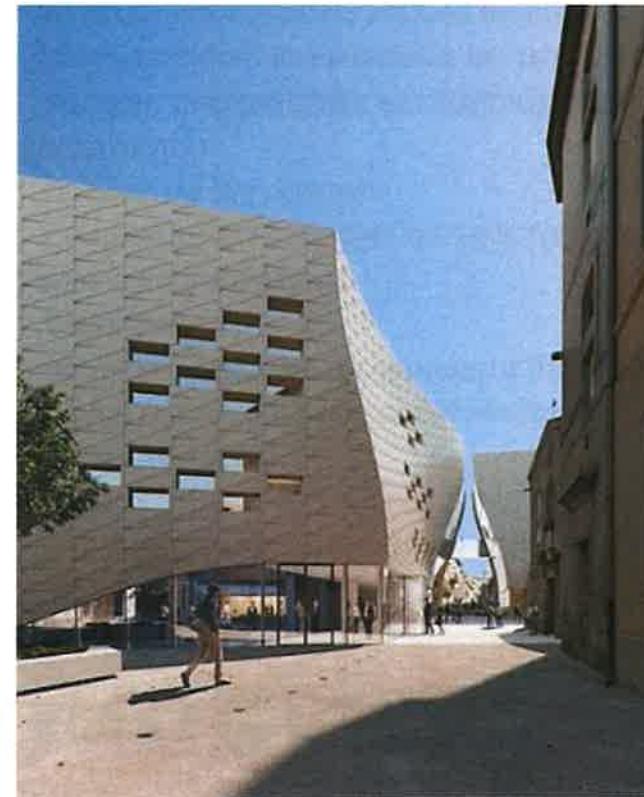
# CENTRE DES CONGRES h2

Code opération : 10

## Aménagement urbain

- ❖ Réflexion sur la circulation piétonne dans le quartier afin de faciliter l'accès des congressistes et des nîmois au quotidien.

Le Jardin de la Romanité élargi et de nouveaux itinéraires





# CENTRE DES CONGRES h2

Code opération : 109

## Calendrier

- Démarrage des fouilles archéologiques : novembre 2021
- Obtention du permis de construire : juin 2022
- Appels d'offres travaux : Juillet 2022 – Janvier 2023
- Travaux : Printemps 2023 - automne 2025





## PARC JACQUES CHIRAC

**Création d'un parc urbain de près de 14ha dont 10h ouverts au public entre la gare et le bois des noyers par la valorisation du patrimoine arboré présent sur le site des anciennes pépinières « Pichon »**





# PARC JACQUES CHIRAC

Code opération : 113

## Objectifs :

Les objectifs poursuivis au travers des futurs aménagements du Parc Jacques Chirac visent à :

- **Faire de ce parc un lieu de vie, d'animation, et de bien être intergénérationnel** (création d'espaces ludiques et pédagogiques, accueil d'évènements culturels et artistiques, réalisation d'équipements sportifs).
- **Mettre en valeur les traces historiques et patrimoniales des lieux** (existence d'espaces boisés issus des anciennes activités horticoles ; reconversion de certains bâtis).
- **Relier les parties nord et sud du parc** en rendant possible le franchissement du Bd Allende.
- **Inscrire le projet d'aménagement du parc dans une démarche de qualité environnementale et de développement durable.**





# PARC JACQUES CHIRAC

## Calendrier :

- 1er semestre 2024:
  - Prise de possession des emprises foncières des anciennes pépinière et des maisons d'habitation limitrophes.
  - Finalisation des études techniques et attribution des marchés de travaux (CAO du 09/07/2024) – 4 lots restant à attribuer.
- 1er semestre 2025 :
  - Obtention des Autorisations réglementaires (Autorisation Environnementale Unique) ;
  - Engagement des travaux pour une durée de 2 ans

Ouverture au public du Parc : **Automne 2027.**

## Budget prévisionnel : 19 M € TTC

- acquisitions foncières : 5,40 M€ TTC,
- honoraires de MOE et études diverses : 2,30 M€ TTC,
- travaux : 11,30 M€ TTC (hors interventions de restauration de certains bâtiments existants sur site).



© Alep paysage



# CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE NÎMES

Code opération : 1813

Conservatoire actuel réparti sur **3 sites** (Prévôté, Evêché, Pelloutier) :

- Dispersion ↪ déplacement des élèves + parents,
- Ne favorise pas les échanges/rencontres entre les enseignants,
- Multiplie les moyens nécessaires à l'accueil du public + gardiennage.

## Localisation :

site des Carmes, idéalement situé en centre-ville

## Planning prévisionnel :

2023 : Choix des équipes d'architectes

2024: Dialogue Compétitif et choix du projet lauréat

2025 : Etudes de maîtrise d'œuvre et dépôt du Permis de construire

2026 : Choix des entreprises

2027 : Démarrage des travaux

Fin 2029: Livraison

**Objectif : regrouper l'ensemble des activités d'enseignement et de diffusion.**





# ARÈNES DE NÎMES

Code opération : 1045



## Calendrier de la restauration :

- 2017-2018: Restauration des travées 43 à 48
- 2018-2019 : Restauration des travées 53 à 57
- 2019-2024 : Restauration des travées 58 à 11
- 2019 : Sécurisation 1<sup>er</sup> campagne
- 2023-2026 : Sécurisation 2<sup>nd</sup> campagne
- 2025-2026 : Restauration des travées 12 à 16
- 2026-2027 : Restauration et harmonisation des travées 43 à 52
- 2027 : Démarrage Restauration CAVEA
- Fin des travaux de restauration vers 2038

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Nîmes

Maîtrise d'œuvre : Agence Goutal – Cabinet Asselin –  
BET Equilibre Structures

Suivi archéologique : Institut national de recherche  
archéologique préventive (Inrap)



# ARÈNES DE NÎMES

Code opération : 1045

Les objectifs : Restaurer et Pérenniser le monument en le protégeant des infiltrations des eaux de pluie



Remplacement et réparation de gradins  
©Nîmes.fr



Mise en place système de récupération des eaux



Reprise des maçonneries

Protéger l'amphithéâtre romain des eaux de pluie qui s'infiltrent anarchiquement et dégradent le monument. Depuis près de 2000 ans, le système de circulation et d'évacuation des eaux de pluie a été largement modifié par la dégradation de tout ou partie du toit naturel de l'amphithéâtre que sont ses gradins.

Ces eaux qui s'infiltrent dans les maçonneries intérieures lessivent et dissolvent les mortiers, créent des vides facilitant circulation et accumulation de ces eaux et exposent les surfaces intérieures de l'amphithéâtre aux effets du gel et des sels et à des décollements de parement.

Il résulte de ces infiltrations, une érosion interne et superficielle des constructions avec perte de mortier et de pierres qui fragilise l'amphithéâtre et peuvent présenter des risques pour la sécurité des personnes.



# ARÈNES DE NÎMES

Code opération : 1045

## Les objectifs : Restaurer l'extérieur et l'intérieur

- ❖ Restaurer l'ensemble du monument.
  - ❖ Couronne + CAVEA (gradins bas)
- ❖ Consolider et réparer chacune des 60 travées.
- ❖ Examiner et diagnostiquer chaque pierre.
- ❖ Colmater les entrées d'eau.
- ❖ Remplacer les pierres trop altérées.
- ❖ Installer des garde-corps et de mains courantes.

Ce programme de restauration concerne les façades, le sommet, les galeries et les gradins des arènes.



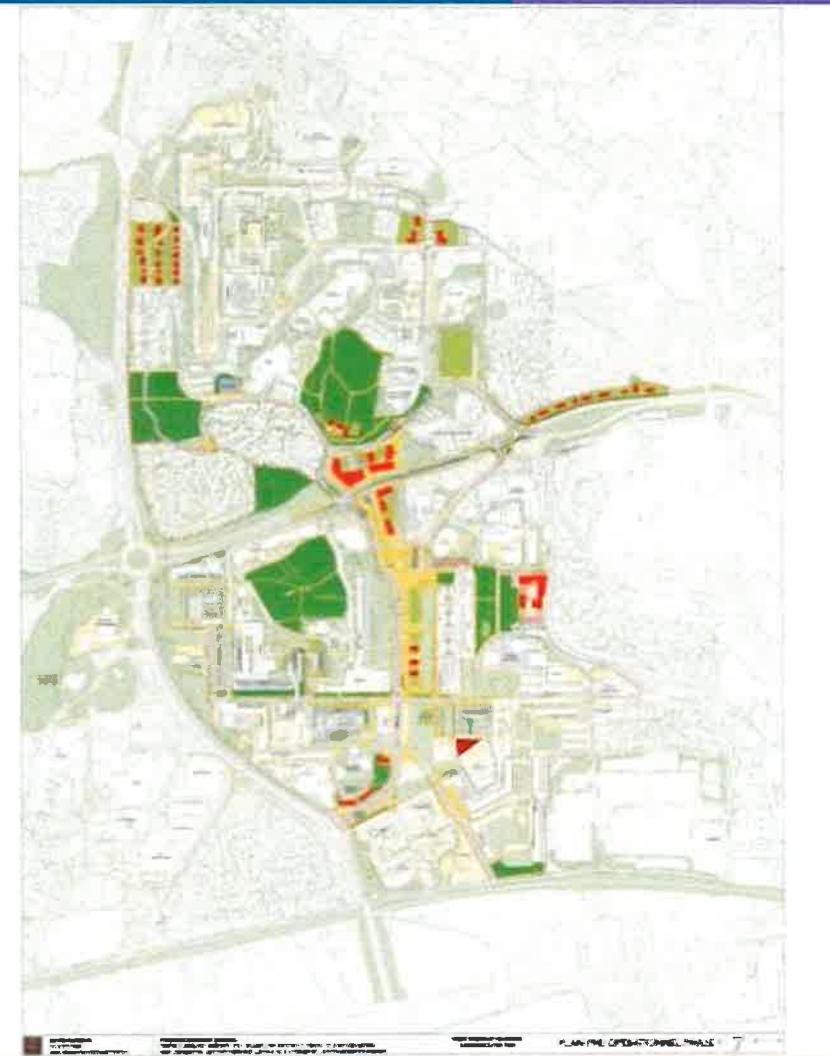


# NPNRU Pissevin Valdegour

## Plan guide 2030

### 16 389 ha

- Restructuration totale de la grande centralité Kennedy/Debussy/Porte des Arts :
  - Démolition Galerie Trait d'Union/Galerie Wagner/Dalle Debussy/Maduc Puccini
  - Création d'un chemin de l'eau et mise en œuvre de dispositifs hydrauliques
  - Création d'une centralité Kennedy composée de 4 îlots urbains mixtes
  - Création de la polarité commerciale Porte des Arts
- Requalification viaire et création de cheminements dans le secteur des peintres
- Requalification viaire des voies situées au sud du quartier Pissevin
- Relocalisation de la nouvelle Maison de l'environnement et de la biodiversité au sein de la Pinède de Valdegour
- Création de l'école primaire Puech du Teil en limite Est du quartier Pissevin
- Démolition de 721 Logements Locatifs sociaux et Création de 10 programmes immobiliers offrant un repositionnement des commerces en RDC et une diversification de l'offre en logement au sein du quartier





## PISSEVIN VALDEGOUR

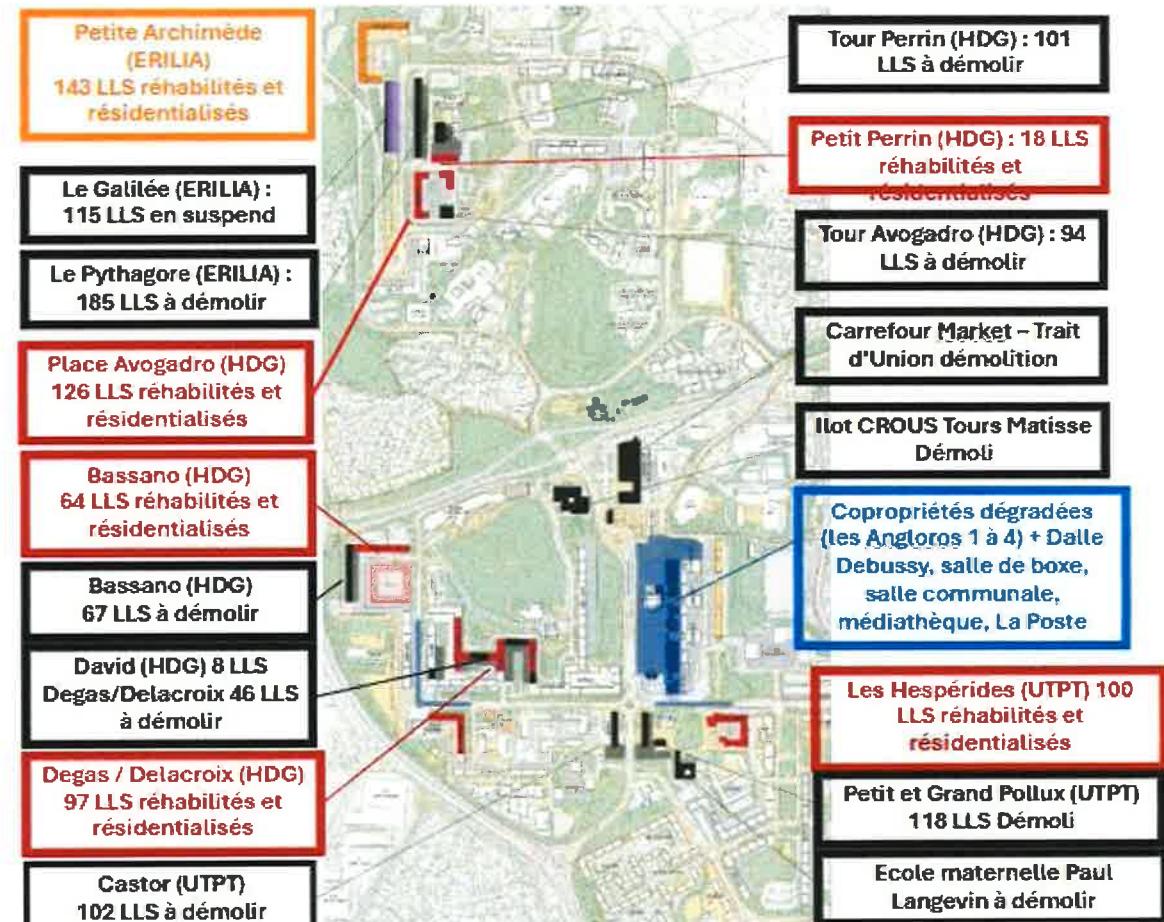




## Opérations sur les Logements Locatifs Sociaux (LLS) et les Copropriétés dégradées

Bailleurs : Habitat du Gard, Un Toit Pour Tous et Erilia

- 721 Logements LLS démolis** avec Castor (Dont 380 sur Valdegour)
- 708** Reconstitution de l'offre dont 169 sur site avec reconstitution de 25 LLS sur le foncier Castor
- 40 Logements en copropriétés dégradées démolis** (hors ORCOD-IN)
- 548 Logements LLS requalifiés** avec Hespéride et Petit Avogadro (dont 287 sur Valdegour)
- 597 Logements LLS résidentialisés** avec Hespéride et Petit Avogadro (dont 287 sur Valdegour)





## Programme de diversification de l'offre en habitat

**Actualisation des 10 programmes immobiliers d'environ 506 logements :**

**Total de 169 LLS**  
(ROLLS – îlot Kennedy Nord, Kennedy Sud, Porte des Arts, Crespy, Vergnoles, Thalès Ouest, Castor)

**Total de 27 LLS**  
(PLS – îlot Vergnoles, Thalès Ouest)

**Total de 20 logements en accession social (Thalès Est – Promologis)**

**Total de 60 ULI (Usufruit Locatif Intermédiaire – îlot Kennedy Sud)**

**Total de 25 logements libres – îlot Crespy**

**Total de 206 logements statut à définir (îlot Debussy, CROUS et Castor)**



Terrains Vergnoles:  
39 logements LLS pour HDG : - 29 PLS - 10 LLS (ROLLS)



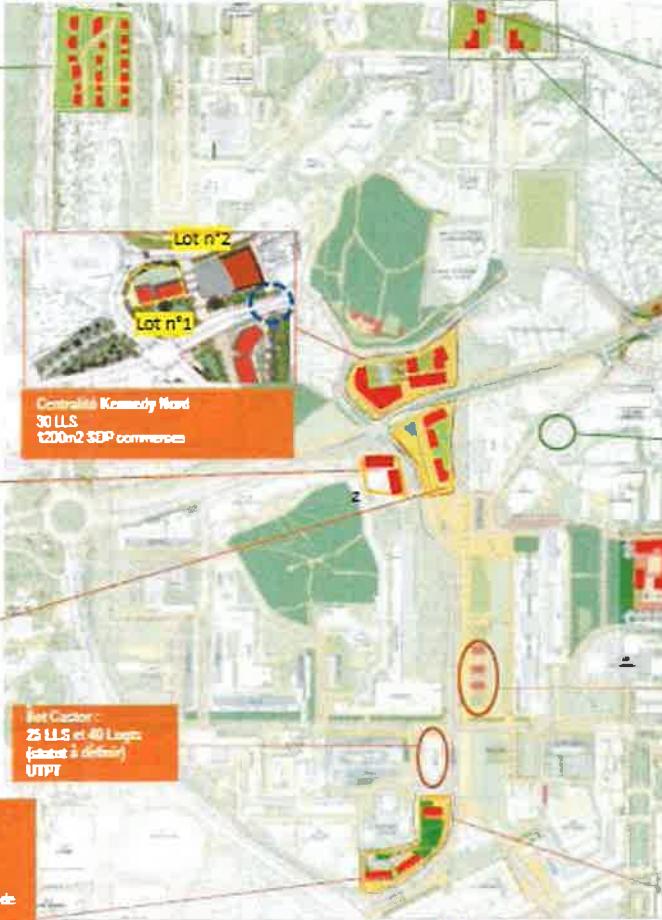
Îlot CROUS:  
- 750 m<sup>2</sup> de services (La Poste et Poste de Police)  
- 46 logements (Statut à définir)  
- 80 logements en accession abordable



Centralité Kennedy Sud 83 Logements collectifs dont:  
- 23 logements LLS (UTPT)  
- 60 logements en accession abordable



Porte des Arts Lot 4  
- 22 LLS (ROLLS, HDG)  
- 1000 m<sup>2</sup> de SOP commerciale



Thalès Ouest 35 logements dont:  
- 33 LLS (ROLLS) ER LA  
- 4 LLS (PLS) ER LA



Thalès Est  
21 logements en accession sociale (Action Logement)



Terrains Crespy 45 logements:  
- 26 LLS (Habat du Gard)  
- 25 logements en accession abordable



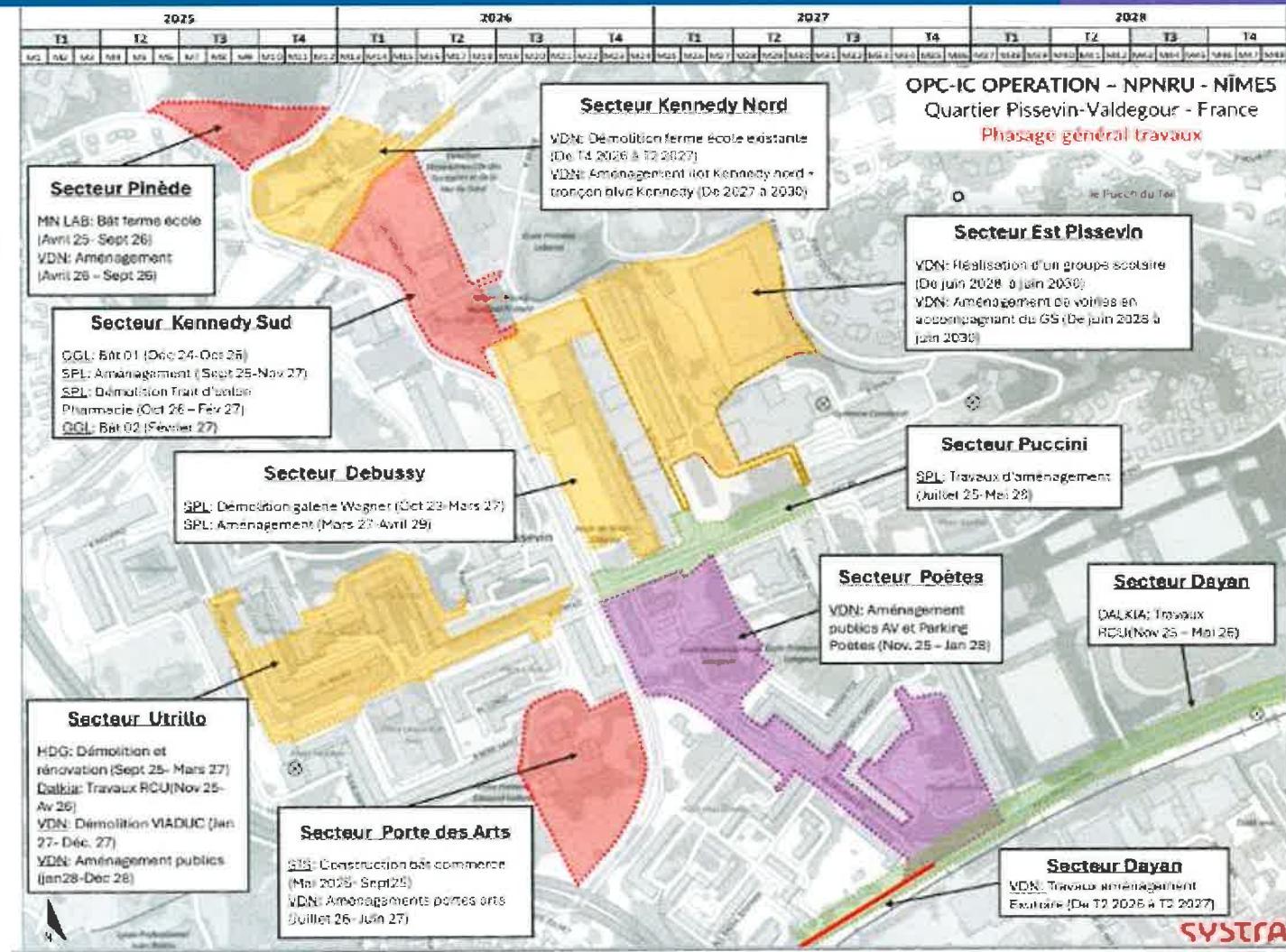
Îlot Debussy  
120 logements:  
- 100 logements (statut à définir)



Porte des Arts Lot 2  
Maison de Santé et pharmacie 1920 m<sup>2</sup>



## Plan de phasage général





## Démolitions en cours et à venir



Démolition de la Galerie Trait-d'Union à partir de T1 2027

Démolition de la Dalle Debussy Nord et d'une partie des Angloro finalisée (phase 1 et 2)

Démolition de la Dalle Debussy Sud, de la partie restante des Angloro, de la Poste et de la Médiathèque Marc Bernard à partir de septembre/octobre 2026 (phase 3 puis phase 4)

Démolition du viaduc Puccini finalisée



## Centralité Kennedy / Debussy / Puccini



## Secteur Debussy - Parc des Cascades



Secteur Kennedy Sud, Debussy,  
Puccini réaménagé





## Aménagement du secteur Sud Pissevin (Poète/DAYAN)



Requalification de la rue des Poètes

**Livraison des aménagements et ouvrages hydraulique fin  
2027**



Requalification de la rue des Poètes et de la  
Place Baudelaire



Parc Calvin (Sud Mosquée)



## Suivi financier et contractuel des opérations

## • 8 opérations

- 2 operations d'équipement publics

## • Ingénierie 3 opérations

### 13 operations:



# La Bastide des Garrigues

Code opération : 1904

## Les objectifs : Projet NPNRU – Déplacer l'équipement dans la pinède de Valdegour.

- ❖ Proposer un espace éducatif orienté pour le jeune public durant les temps scolaires, péri et extrascolaires, identifié dans le quartier et ouvert à l'ensemble de la ville .
- ❖ En lien avec le projet éducatif de territoire, elle permet de développer dès le plus jeune âge par l'expérimentation l'intérêt pour les sciences, le raisonnement scientifique, La connaissance du vivant (domestiques / sauvages), la curiosité, la créativité, l'esprit critique, la citoyenneté : Respect de l'environnement, du vivant.
- ❖ Ce lieu favorise l'ouverture sur le monde à travers l'éducation à l'environnement, enjeu actuel fort.

Budget de l'opération : 2.7 € TTC



### Calendrier de l'opération :

Permis : Décembre 2023 | Travaux : mars 2025 à aout 2026

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Nîmes

Maîtrise d'œuvre : Cabinet MN-Lab Architectes

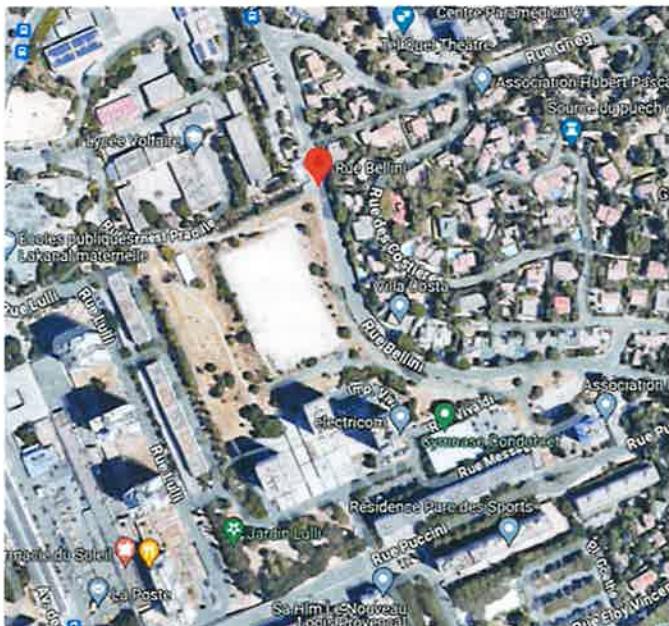
Localisation : Anciennement située dans le quartier Pissevin, elle sera désormais dans la Pinède de Valdegour.



# Ecole Primaire Claudie Haigneré

Code opération : 21022001

**Les objectifs : Projet NPNRU – Construction d'une Ecole Primaire et d'un Centre de Loisir.**



## Calendrier de l'opération :

Permis : fin 2026 | Travaux : Avril 2028 à Octobre 2029

**Maîtrise d'ouvrage :** Ville de Nîmes

**Maîtrise d'œuvre :** Concours de Maîtrise d'œuvre

**Localisation :** Ancien de terrain de sport Condorcet – Combès des Canes

**Budget de l'opération : 9 728 935 € TTC**

## Programme :

5 Classes du CE2 au CM2,  
6 Classes en dispositif CP/CE1 (groupe de 15 élèves),  
3 Classes pour les Petite section / Moyenne section,  
2 Classes en dédoublée,  
2 salles de repos,  
1 Hall d'entrée,  
1 Atelier Ludo - culturel,  
4 Salle d'activités / Ateliers,  
1 Salle polyvalente / motricité,

1 Restaurant scolaire,  
2 Bureau de directions - Ecole et Centre de loisir,  
1 Bureau ALAE,  
1 Espace de travail collaboratif et de détente,  
1 Espace de réunion,  
1 cour maternelle 500 m<sup>2</sup>  
1 cour élémentaire 1 000 m<sup>2</sup>  
1 terrain multisport  
1 aire de stationnement de 20 places VL.



# Ecole Primaire Claudie Haigneré

**Le groupe scolaire Pissovin intégré au dispositif REP + (Réseaux d'Education Prioritaire).**

Obtention du label « Cité éducative » après avoir présenté le programme de politique éducative basé sur la réussite scolaire, la cohérence des actions et leur connaissance mutuelle, l'alliance éducative avec les familles, la restauration des représentations de l'égalité et notre volonté de favoriser le respect mutuel filles/garçons.

→ Soutenir les dynamiques territoriales de coopérative éducative.



©Midi Libre

## Les différents enjeux :

- Concevoir des perspectives de travail pour assurer les meilleures conditions d'apprentissage
- Rechercher une meilleur mixité sociale et scolaire
- Améliorer le bien-être de tous (élèves et personnels)
- Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée (suivi de 3 à 25 ans)
- Encourager l'ambition scolaire
- Encourager la coopération avec les parents
- Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires
- Organiser autour de l'école la continuité éducative afin de construire un lieu continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire



# CHEMIN BAS – CLOS D'ORVILLE

Code opération : 1128

## RAPPEL DU PLAN GUIDE À HORIZON 2028



2025 – FICHES PROJETS

## Objectifs du projet de renouvellement urbain

- **Désenclaver le quartier** et le relier aux autres quartiers nîmois
- Assurer une meilleure lisibilité et interconnexion entre les secteurs
- Développer de nouvelles mobilités (douces, collectives, inclusives)
- Renforcer la **mixité sociale** et l'attractivité du quartier
- Inscrire le quartier dans un **cadre de vie plus apaisé**, plus paysager et plus solidaire

## Montant total des investissements

30,7 M€ HT (soit 36,8 M€ TTC) – hors bailleurs et TCSP

Aménagement des espaces publics : 10 M€

Équipements scolaires : 10,5 M€

Transformation de la copropriété Portal : 8 M€

Immobilier économique : 2 M€

## Répartition des financements

Ville de Nîmes : 13 M€

ANRU : 13 M€

Région Occitanie : 1 M€

Nîmes Métropole : 0,8 M€

Divers financeurs : 3 M€

## Maîtrise d'œuvre urbaine

Urbaniste en chef : Lieux Fauves – Tekhnê

Paysagiste : INSITU

Bureau d'études VRD : SETEC

1

124



# **CHEMIN BAS – CLOS D'ORVILLE**

Code opération : 1128

## Des transformations urbaines à l'œuvre...





# CHEMIN BAS – CLOS D'ORVILLE

Code opération : 1128

## LES SECTEURS PRIORITAIRES 2, LA PERCÉE HERMINIER ET LE PARC CENTRAL LINÉAIRE



2025 – FICHES PROJETS

## Réalisations passées et projets à venir

2019

- Aménagement des abords de la nouvelle maison médicale

2020-2021

- Aménagement du square Paul Tondut 1er tronçon

2022 – 2023

- Aménagement du square Paul Icondut 2ème et 3ème tronçon
  - Démolition des immeubles Bruguière et Jean Moulin (Habitat du Gard)
  - Démolition maisons rue Georges Braque et vestiaires Maurice Relatant
  - Mise en service du TCSP ligne T2

2024

- Aménagement des espaces sportifs Maurice Peltan (démarrés en octobre 2023)
  - Aménagement du parvis Bruguière avec sécurisation de l'entrée de l'école

2025

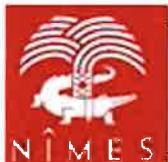
- Aménagement de la traversée Jean Moulin et du parvis du gymnase
  - Aménagement de la rue Brossolette
  - Démolition de deux cageas d'escaliers (Immeuble Brossolette) et démolition totale de l'Immeuble Herminier (Habitat du Gard)
  - Inauguration de l'école Léon Rousson reconstruite

2026

- Aménagement de la percée Herminier : nouvelle entrée sud du quartier
  - Aménagement du secteur Braque
  - Démarrage des travaux du programme "Risso" (ilot Jean Zay – Procaplogis)
  - Lancement des opérations immobilières sur les îlots Braque 1 et Braque 2 (STS Promotion)

2027 – 2028..

- Restructuration de l'école Jean Zay
  - Restructuration de l'école Jean Moulin
  - Aménagement du nouveau parc urbain central linéaire



# MAS DE MINGUE

Code opération : 1129

## Une convention NPNRU pour :

- Engager une véritable transformation urbaine du quartier à l'horizon 2028 en s'appuyant sur ses atouts paysagers
- Requalifier complètement le quartier, bien l'équiper et le rendre facilement accessible

## Un nouveau visage grâce à de nouvelles réalisations :



Pôle Jean d'Ormesson et montée du Bellay



Place du marché Agrippa d'Aubigné



Collège A Lovelace



Vue d'ensemble du quartier rénové



# MAS DE MINGUE

Code opération : 1129

## Les principaux axes du projet urbain

**Un parc de logements renouvelé.** Les logements les plus dégradés d'HDG seront démolis (250 logements), la copropriété dégradée Les Grillons (82 logements) complètement réhabilitée et une nouvelle offre de logements diversifiée sera développée plutôt sur les franges du quartier (640 nouveaux logements dont 102 LLS).

**Une offre renouvelée d'équipements publics structurants.** Le nouveau collège Ada Lovelace a été inauguré en septembre 2019, le pôle éducatif Jean d'Ormesson en février 2020. La création d'une nouvelle crèche et d'une nouvelle mairie annexe ainsi que la rénovation du CS Jean Paulhan participeront également à ce renouvellement.

**La reconquête et la renaturation du vallon qui traverse le quartier,** en développant notamment un parc agricole et un pôle sportif attractif et fédérateur. L'enjeu étant de libérer au maximum le vallon de ses constructions et de laisser place à l'écoulement des eaux.

**La constitution d'un axe pénétrant structurant allant de la route d'Avignon au cœur de quartier** en passant par la nouvelle polarité des Grillons créée autour d'une place d'entrée de quartier bordée par de nouvelles volumétries bâties.

**L'offre de nouveaux espaces intergénérationnels** avec une forte présence du végétal (espaces sportifs, places, squares, jardins, parc...).





# MAS DE MINGUE

Code opération : 1129

## Les grandes échéances de réalisation

### Phase de lancement (2019 – 2022)

- Équipements structurants majeurs : pôle éducatif et culturel J d'Ormesson, collège Ada Lovelace, pôle sportif Henri Noël
- Démolitions structurantes : bâtiment Boule d'Or, ancien collège Vallès, ancienne école Camus, garages Grillons, local associatif Boule d'Or
- Aménagements de proximité : square Montaigne, montée du Bellay
- Construction de logements en périphérie immédiate (Mas de Teste)

### Phase de structuration (2023-2026)

2023/2024

- Aménagement du secteur Agrippa d'Aubigné
- Aménagement du parvis du collège Ada Lovelace

2024/2025

- Engagement des reconstructions dans le quartier (Clos de Coutelle)
- Aménagement des espaces publics autour du vallon Vallès et structuration viaire Montesquieu, Santa Cruz, Rascalon
- Poursuite des démolitions structurantes (Cage Claverie, garages Grillons)

2025/2026

- Aménagement du parc des Mimosas
- Aménagement de l'axe pénétrant du quartier (Claverie) et desserte Grillons
- Poursuite des démolitions structurantes (bâtiments Montaigne, Ronsard)
- Aménagement du parvis du CS Jean Paulhan rénové

### Phase de finalisation (2026-2028)

- Poursuite des constructions (Michel de Montaigne, Grillons)
- Fin des démolitions : galette commerciale des Grillons
- Aménagement des coeurs de cible : place des Grillons, place de cœur de quartier

©Vivre Nîmes

2025 – FICHES PROJETS

Plan masse des aménagements d'espaces publics – Secteurs d'intervention phases 1, 2 et 3

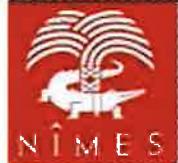


Phase 1 : de novembre 2023 à juin 2025

1. Agrippa d'Aubigné
2. Collège Ada Lovelace
3. Vallon Vallès/Rascalon
4. Montaigne/Santa Cruz
5. Place cœur de quartier

Phase 2 et 3 : d'août 2025 à fin 2027

6. Jardin des Mimosas
7. Avenue Claverie R/S (+ carrefour R/Avgne)
8. Desserte Grillons
9. Place cœur de quartier/parking Ronsard
10. Place des Grillons



# ZAC DU PUITS DE ROULLE

Code opération : 1027

## Localisation

- Située à l'ouest de Nîmes, entre les quartiers résidentiels de l'Alouette, du Puits de Roulle et de la Zone franche de Valdegour.
- Plusieurs programmes de constructions ont déjà été réalisés. On compte plus de 150 logements (majoritairement du locatif social, tel que la résidence Charpark-HDG) ainsi qu'un équipement de santé (IME La Cigale).

## Réalisation de la dernière tranche opérationnelle de la ZAC :

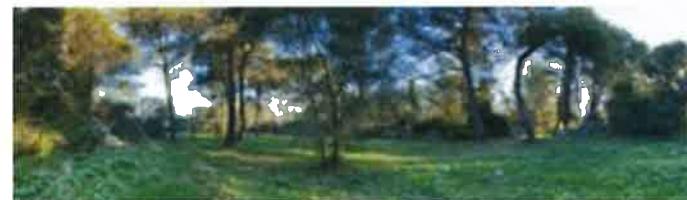
- Superficie : 6,5 ha de terrains en friche, aux qualités paysagères avérées et structurés par de nombreux clapas.

## Enjeux :

- Promouvoir des programmes d'habitat innovant aux typologies variées (Petits collectifs, Individuels groupés, lots libres) répondant aux préoccupations de développement durable et de performance énergétiques (Labellisation BDO, RE 2020...)
- Réaliser les dessertes viaires des macro-lots à commercialiser et créer un maillage doux reliant les quartiers limitrophes avec la ZAC.
- Prendre en compte l'environnement du site, son patrimoine (floristiques, faunistiques et minéral) afin de le préserver au maximum et le mettre en valeur.

**Programme prévisionnel:** 150 nouveaux logements repartis de la manière suivante  
99 collectifs, 46 intermédiaires, 5 lots individuels à réaliser sur 6 macro-lots.

## Un site naturel à préserver et à valoriser



## Objectif: Créer un quartier durable





# ZAC DU PUIT DE ROULLE

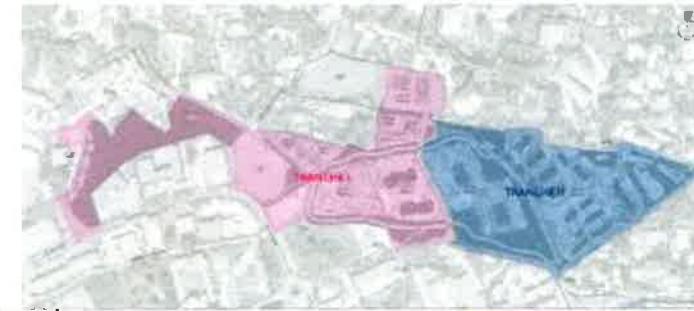
Code opération : 1027

→ Cout prévisionnel des travaux : 4.500 K€

→ Planning des travaux d'aménagement et de viabilisation des espaces publics (phasés en 2 temps):

\*La phase 1 (Ouest de l'opération) est achevée depuis fin mars 2022

\*La phase 2 (Est de l'opération) s'est terminée fin 2023 -sauf espaces verts : 1er semestre 2024 et mobiliers urbains et jeux pour enfants non posées.



©Qualemonde





# ZAC DU PUIT DE ROULLE

Code opération : 1027

→ Consultation de promoteurs (vente de 6 macro-lots viabilisés destinés à la réalisation de logements en accession à la propriété):

- Désignation des titulaires : fin 1er semestre 2022
- Dépôt PC fin 2022/1er trimestre 2023 sauf ~~macrolot~~ 10-11
- Signature 1ère promesse de vente: juillet 2024

→Estimation prévisionnelle des recettes pour 2025 et 2026:

8.100 K€HT correspondant à la commercialisation des 6 macro-lots (01;"04-05-06";07;08;09;10-11), objet de la consultation de promoteurs.

→Calendrier prévisionnel des futurs projets immobiliers:

- Etude projet: 12 mois
- Démarrage prévisionnel des 1ers chantiers de constructions : Horizon 2027 (A redéfinir au regard du contexte économique, sachant qu'à ce jour aucune promotion immobilière n'a abouti)
- Livraison: A recaler en fonction du contexte économique.
- A NOTER : le ~~macro-lot~~ 10-11 n'a toujours pas déposé de PC.

2021 – FICHES PROJETS



2



# Z.A.C DU MAS LOMBARD

Code opération : 1026

## Mas Lombard : un écoquartier



©nimes.fr

### Localisation :

- Situé route de Beaucaire entre le Mas Chalvidan, l'autoroute A9 et la zone de Grézan.

### En chiffres

- 1210 logements (dont 25% de logements sociaux, et 60 individuels)
- Env. 8000 m<sup>2</sup> de bureaux et commerces
- 36 hectares dont 6 ha dédiés à un projet d'agriculture saisonnière
- Un groupe scolaire
- Des équipements sportifs
- 3 bâtiments de parkings silo d'environ 220 places chacun
- 45,5 M€ à la charge de l'aménageur Eiffage

2021 – FICHES PROJETS

Concessionnaire  
d'aménagement  
Eiffage aménagement  
Eiffage immobilier



Livraison des programmes immobiliers :  
échelonnée entre 2027 et 2035

©le petit gardien



1

133



# Z.A.C DU MAS LOMBARD

Code opération : 1026



## Enjeux

- Nécessité de créer de **nouveaux logements** pour répondre aux besoins du PLH (700 logements par an)
- Créer un **Ecoquartier** en privilégiant la **qualité de vie** des nouveaux résidents.
- Concevoir un quartier adapté au **risque inondation**.
- Valoriser l'entrée de Ville de la route de Beaucaire (ancienne Via Domitia)
- ❖ Offrir de **nouvelles mobilités** douces et collectives vers le centre-ville ( Implantation d'un parking relais P+R réalisé par la **Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole**).
- ❖ Construire un projet d'**agriculture urbaine** en frange du quartier.

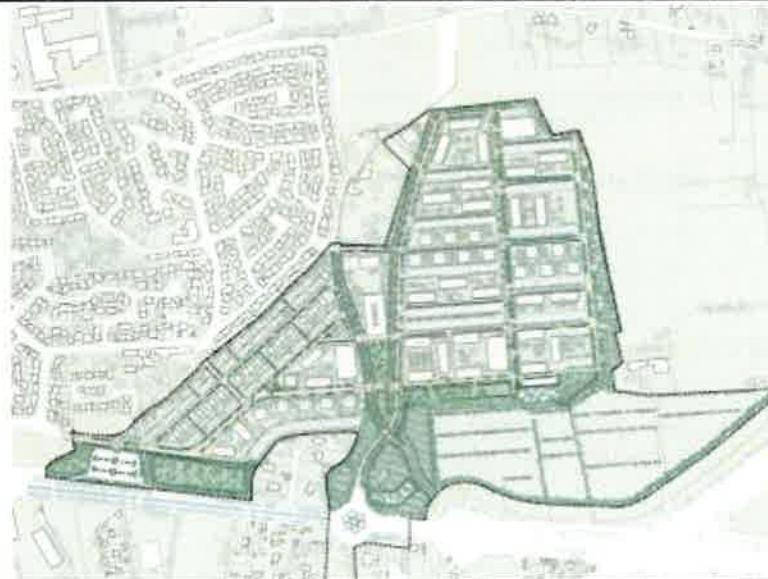


# Z.A.C DU MAS LOMBARD

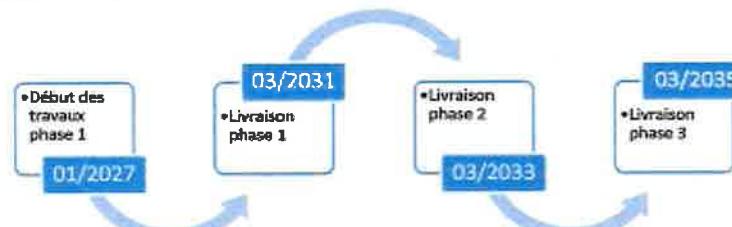
Code opération : 1026

## Un quartier dynamique et des équipements

- ❖ Ecole de 10 à 12 classes  
8 000 000 € HT dont 5 600 000 € versé par Eiffage
- ❖ Equipements sportifs de proximité (Gymnase en lien avec le groupe scolaire, un plateau sportif du type City stade, Parcours sportifs de plein air.  
1 000 000 € HT dont 300 000 € versés par Eiffage.
- ❖ Carrefour Giratoire sur RD 9999  
(2 300 000 € TTC dont 640 000 € versés par Eiffage).
- ❖ Immobilier d'entreprises et commerces : offrir des possibilités d'emploi et de consommation sur place.
- ❖ Conciergerie participative conçue comme un tiers lieu avec petits services du quotidien (pressing, Amap, échanges de services, prêts de matériel...).



©nimes.fr





# COPROPRIÉTÉ LE PORTAL – OPÉRATION DE RECYCLAGE

Code opération : 21018001



## Localisation

Copropriété située Chemin Bas d'Avignon, en entrée de ville (à 2 km du centre), à la croisée de la route d'Avignon et de la route de Beaucaire.

## Copropriété « Le Portal »

- 54 Logements (28 logements propriétés de l'EPF en juin 2025) ;
- Haut lieu de **trafic de drogue** dans le quartier → insécurité ;
- Une dégradation croissante du cadre de vie sur la copropriété ;
- Des incivilités.
- 52 garages (37 garages actuellement démolis par la Ville de Nîmes en juin 2025)

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Nîmes

Portage foncier : EPF

Négociation transferts/évictions commerces : SPL Agate

## Renouvellement urbain du quartier

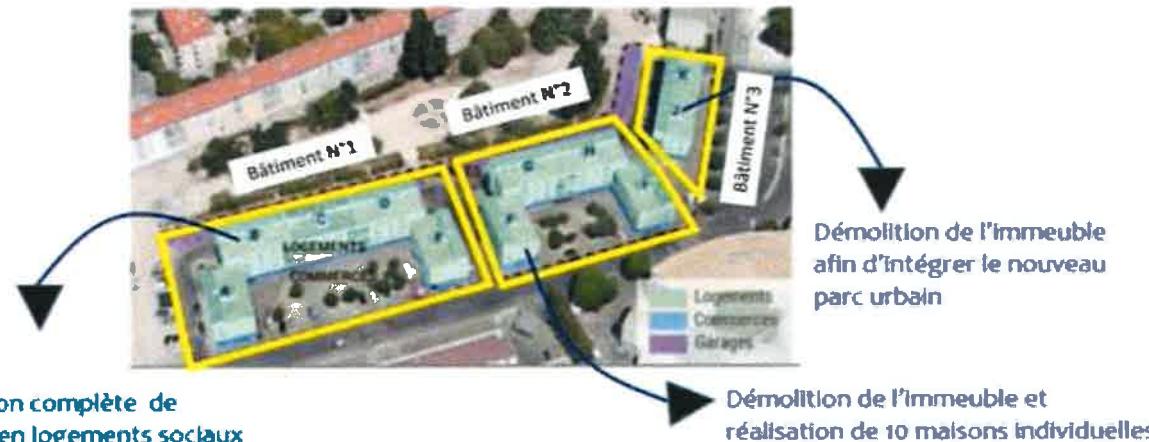
- Désenclavement du quartier : installation de la ligne T2 ;
- Mixité sociale ;
- Renouvellement de l'habitat : réhabilitation de logements locatifs sociaux + construction de 10-15 logements individuels ;
- Aide au relogement ;
- Amélioration de l'image du quartier ;
- Création d'un **espace vert** en cœur de quartier.



# COPROPRIÉTÉ LE PORTAL – OPÉRATION DE RECYCLAGE

Code opération : 21018001

Un projet qui concertera les trois bâtiments existants ainsi que l'ensemble des commerces

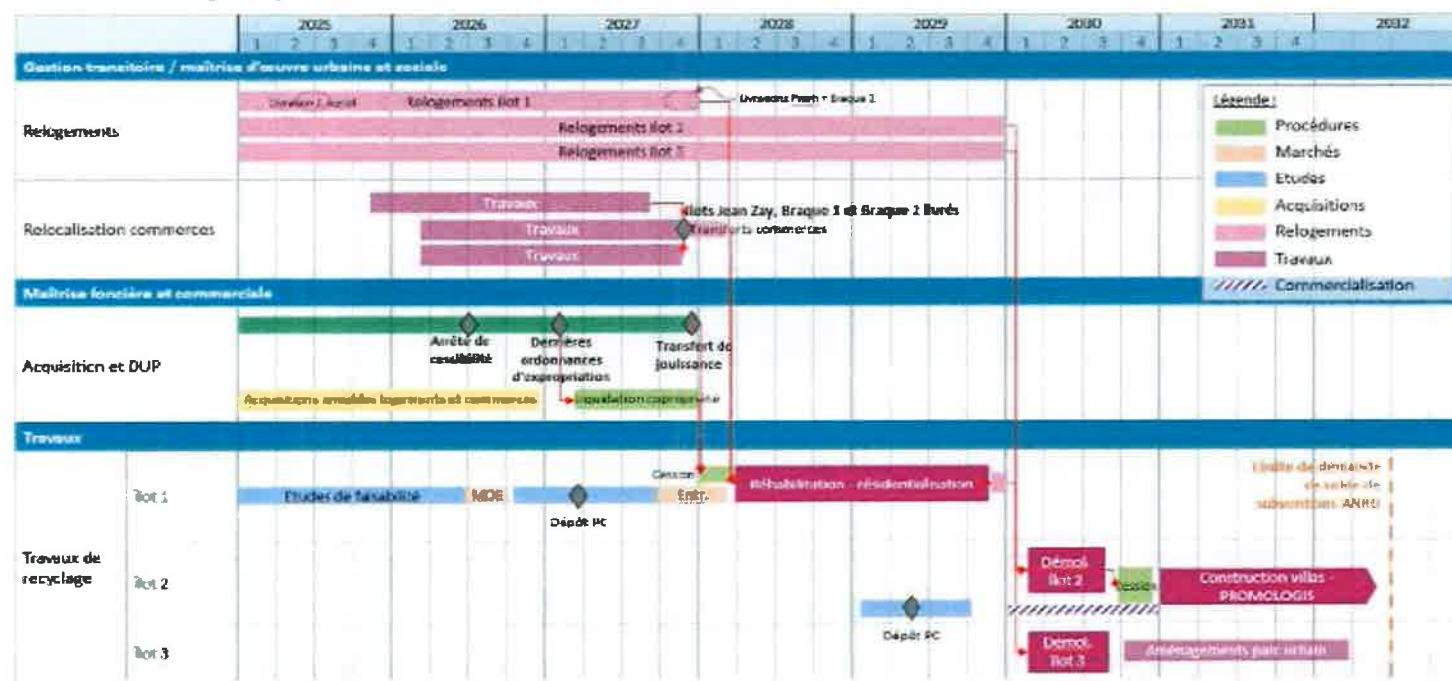




# COPROPRIÉTÉ LE PORTAL – OPÉRATION DE RECYCLAGE

Code opération : 21018001

## Une intervention menée par phases





# COPROPRIÉTÉ LE PORTAL – OPÉRATION DE RECYCLAGE

Code opération : 21018001



## Démolitions des garages à l'arrière du Portal

- 3ème phase de démolition de garages effectuée en septembre 2022
- 4ème phase de démolition prévue par la Ville de Nîmes en 2026
- Dernière phase totale de démolition des garages restants par l'EPF